# HISTOIRE DU CLERGÉ,

## PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR M. l'abbé BARRUEL, Aumônier de M.me la Princesse de Conti.

DERNIERE ÉDITION.

TOME SECOND.



A LONDRES,
De l'Imprimerie de BAYLIS, Gréville-Street.

1801.

# HISTOIRE DU CLERGÉ, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

## *SUITE DE LA SECONDE PARTIE.*

LOUIS XVI avoit paru si grand dans la journée du 20 juin, que les amis du trône et de l'autel crurent voir la France ramenée, par l'estime et le respect, à son ancien attachement pour ses rois. Cinquante-quatre départemens essayerent en effet, par des adresses pleines d'indignation contre l'insurrection du 20 juin, d'en effacer l'outrage. Plus exercés à suivre une conspiration, les jacobins se garderent de laisser au peuple le temps de respirer, et de se confirmer dans les sentimens qu'il commençoit à reprendre pour le roi. A force de ruser avec ce malheureux monarque, Brissot et les conspirateurs girondins étoient venus à bout de lui faire manifester par l'assemblée le vœu de la guerre contre l'Autriche, et de le contraindre

à la déclarer ; malgré tous les efforts qu'il faisoit pour l'éviter. Le temps arrivoit où les conjurés avoient médité de faire tomber sur lui cette déclaration de guerre, comme la cause de tous les malheurs qui alloient la suivre, sur-tout comme une occasion de faire pénétrer dans le royaume des armées étrangeres, de détruire la nouvelle constitution, de rétablir la cour, le clergé, la noblesse, et tout l'ancien gouvernement. D'un côté, ces clameurs scélérates agiterent de nouveau les esprits contre le roi; et tous les clubs envoyerent demander sa déchéance ; de l'autre, les prêtres non assermentés furent présentés comme secondant, de toute leur influence, la trahison de la cour, et par-tout on pressa de nouveau l'emprisonnement ou l'exil de ces prêtres.

L'anarchie en étoit venue au point que chaque département ordonnoit et faisoit despotiquement exécuter ses arrêtés, malgré l'opposition du roi. On eût dit que les lois, en lui attribuant le *veto* sur les décrets de l'assemblée, avoient laissé à chaque département, à chaque district, et à chacune des quarante-quatre mille municipalités, un *veto* sur le roi même. Les jacobins du Finistere s'étoient sur-tout distingués dans ce genre de tyrannie. Les quatre-vingts prêtres enfermés au château de Brest ne suffisoient pas à leur haine. Le premier juillet de l'an quatrieme de leur liberté, ils proposerent au conseil général d'administration de ce département, un arrêté dont le premier motif surpassa tout ce que la calomnie

auroit jamais inventé de plus noir, si la mal-adresse n'y restoit au-dessus de la noirceur.

On y lisoit : « Que ce département, témoin récent de l'un des forfaits les plus atroces dont l'histoire des attentats du fanastime ait souillé les annales des nations, étoient toujours en proie aux divisions funestes suscitées par la discordance des opinions religieuses. » L'histoire même demanderoit un jour ce que c'étoit donc, que cet inconcevable forfait ! Bien des lecteurs diroient : Il est donc bien atroce cet attentat, puisque ceux qui le punissent ne le nomment pas même ! et les prêtres non assermentés y avoient donc une bien grande part, puisque c'est sur eux qu'il est puni ! Quelques-uns plus réfléchis diroient aussi peut-être : Il est donc bien imaginaire, cet attentat qu'on n'ose pas spécifier ; et la part qu'y avoient les prêtres est bien plus imaginaire encore, puisqu'on ne désigne, comme l'ayant commis, aucun de ces prêtres, lors même qu'on les hait au point de les en punir tous ! Ces incertitudes cesseront, lorsque nous aurons dit que ce prétendu attentat du fanatisme des prêtres est celui d'un malheureux, dénoncé à l'assemblée, comme ayant tué sa femme et ses enfans ; mais qui, d'après toutes les informations faites, ne put pas même être puni comme coupable ; car il fut prouvé qu'il ne s'étoit porté à cet excès que dans le second ou troisieme accès de cette fievre, de cette rage physique, qui ôte absolument à l'homme l'usage de sa raison et de sa liberté.

Ce malheureux n'alloit pas à la messe des schismatiques, et c'étoit tout le fondement de l'accusation qui faisoit retomber son crime sur les prêtres non assermentés. Aussi le public demanda-t-il si la rage morale étoit ici restée au-dessous de la rage physique.

Avec la même noirceur, le même arrêté renouveloît et entassoit contre les prêtres non assermentés toutes les imputations sans cesse répétées par les clubs. On y lisoit que les canaux de la fortune publique étoient obstrués par la malveillance et la perfidie de ces prêtres; que leurs criminelles suggestions entravoient le paiement des contributions; qu'ils répandoient la défiance sur tous les pas de la législature; que le seul moyen de ramener la paix étoit d'arrêter, comme ennemis publics, ceux qui refuseroient encore le serment civique, en leur laissant néanmoins l'option d'aller professer, sur une terre étrangere, les opinions et les maximes anti-sociales qui troubloient la tranquillité de leur patrie.

Pour triompher d'une résistance que nul prêtre n'opposoit, tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers non assermentés devoient être saisis par la force publique, traduits devant le district le plus voisin, et conduits ensuite et constitués en état d'arrestation au château de Brest.

Cette partie de l'arrêté étoit déjà exécutée sur tous ceux qu'on avoit découverts; mais, pour amener l'exportation, le décret ajoutoit: « Tous ces ecclésiastiques pourront opter pour leur per-

manence dans cette maison, ou pour leur sortie hors du royaume. — Ceux qui préféreront de s'expatrier, seront embarqués sur le premier bâtiment qui fera voile pour l'Espagne, le Portugal, ou l'Italie, » et pour que l'arrêté servît de modele aux autres départemens, le dernier article portoit : « Qu'il leur en seroit envoyé à tous des exemplaires. »

Quelque détestable que fût le choix des administrateurs, presque par-tout dirigés par les jacobins, il étoit difficile qu'une pareille tyrannie ne révoltât au moins quelques membres du Finistere. Plusieurs en témoignerent toute leur horreur ; plusieurs même demanderent qu'au lieu de ces incarcérations et de ces exils arbitraires, on commençât par observer les lois à l'égard des prêtres non assermentés, comme à l'égard des autres citoyens, et qu'on rendît la liberté à tous ceux de ces prêtres renfermés dans le château de Brest. Ils étoient même sur le point de faire prévaloir une demande dont la justice étoit si sensible. Mais d'Expilly étoit au milieu d'eux ; son avis domina dans le sénat, comme son nom domine dans l'arrêté. L'ambition d'une mitre en avoit fait un apostat, et l'apostasie en fit un tyran.

L'intrus de Quimper n'étoit pas le seul de ses confreres que la honte de sa défection rendit atroce. Leur étroite liaison avec les jacobins ne laisse pas lieu de douter que dès-lors ils ne fussent entrés dans des complots bien plus cruels encore que ces incarcérations et les exils. Quelques-uns

même ne s'en cacherent pas assez pour que leur secret ne transpirât pas. M. d'Argentré, évêque de Limoges, ce prélat bienfaisant, que ces qualités humaines et civiles feroient seuls chérir de tout le monde, et que ces vertus religieuses rendent si respectable, n'auroit pas vu ses maux se réduire à l'exil; il n'auroit pas échappé à d'autres recherches, en fuyant vers Londres, si, dès le mois de juillet, la scélérat Guai de Vernon, intrus sur son siége épiscopal, n'avoit trahi l'espoir qu'il croyoit assuré de se défaire de ce digne prélat. « Je sais (avoit écrit l'intrus à ses grands vicaires, ) je sais que d'Argentré continue malgré les décrets de l'assemblée, à se regarder comme évêque de Limoges; je sais qu'il continue à faire des ordinations. Ayez l'œil sur ses prêtres; *quant à moi, je me charge de sa personne.* » Ces expressions de la part d'un homme alors assis parmi les législateurs de l'assemblée, et dont on connoissoit toute la haine, toute l'ingratitude, frappèrent ceux-là même à qui elles furent écrites. Les amis de M. de Limoges l'en avertirent; il fut obligé de se mettre à l'abri des recherches d'un homme qui lui avoit dû sa premiere fortune, et dont il avoit encore placé deux freres, l'un par sa protection dans le militaire, l'autre dans l'église, en lui donnant un bénéfice.

Telle étoit l'ame de ces intrus qu'on ne fut pas surpris de voir ce même Guai de Vernon, dans une prétendue lettre pastorale, exhorter ses prétendus diocésains à s'armer tous des piques

dont il leur avoit envoyé le modele, et dont un de ses freres, son digne grand-vicaire, avoit pris sur lui d'accélérer la fabrication.

A ce caractere connu des apostats, ajoutons les cris de mort des jacobins. Déjà ils publioient que si les Autrichiens et Prussiens entroient en France, le premier parti à prendre seroit d'exterminer tous les prêtres non assermentés à moins qu'on n'aimât mieux les mettre avec les enfans, les parens et les femmes des émigrés, à la bouche du canon, entre l'armée Prussienne et celles des révolutionnaires. Les nouvelles des provinces annonçoient que, depuis Brest jusqu'à Marseille, la recherche de ces prêtres se faisoit avec plus de rigueur que jamais; bien d'autres indices présageoient des persécutions d'un autre genre.

L'assemblée nationale avoit proclamé *la patrie en danger*; le grand art des jacobins étoit de faire croire au peuple, que ce danger venoit sur-tout des prêtres non assermentés; qu'on en avoit trouvé plusieurs sur le champ de bataille, dès les premiers combats livrés aux ennemis; que tous étoient disposés à se joindre au roi de Prusse, que l'exil leur donnoit un moyen de plus pour se joindre à l'armée des émigrés. Ainsi tout préparoit à des scenes d'horreurs, tout disoit qu'il falloit aux jacobins quelque chose de plus que cet exil ou ces incarcérations. Il leur falloit le sang des prêtres, et déjà sous les mêmes prétextes, ce sang couloit dans les provinces.

Vers la fin de juin, on parla de nouveau d'un camp de Jalès; il ne fut jamais qu'un vain épou-

vantail pour les révolutionnaires, dans les papiers publics. Un chevalier Français, M. Dussaillant, essaya vainement de lui donner quelque consistance; son armée ne fut jamais de douze cents hommes; le département du Gard en fit marcher contre lui vingt-cinq mille, la plupart de Nismes; d'Alais et des cantons le plus abondans en calvinistes. L'armée de Dussaillant se dissipa sans tirer un coup de canon; arrêté lui-même par des paysans, il fut assommé le 11 juillet, et sa tête portée en triomphe. Tout le reste de ce mois fut horrible dans ces cantons. Les révolutionnaires, qui n'avoient pas trouvé d'armée à combattre, se mirent à piller, à brûler les métairies, les maisons, les cabanes dont les pauvres habitans s'étoient enfuis dans les forêts, à massacrer tous ceux qu'ils soupçonnoient ou accusoient d'avoir eu quelque part au camp de Jalès. Ce prétexte leur servit sur tout à rechercher les prêtres non assermentés. Le seul ecclésiastique, qui eût fait parler de lui à l'occasion de ce camp, étoit un ancien moine, qui n'avoit jamais été prêtre, qui avoit alors quitté la France depuis long-temps. On l'appeloit Bastide, ce nom le fit confondre avec un prêtre du même nom, mais absent aussi lui-même, et qui ne s'étoit jamais mêlé du camp de Jalès. Les bandits de l'armée allerent le chercher à Ville-Fort, et mirent ses membres en lambeaux. Ensuite se livrant sans réserve à leur fureur contre les prêtres non assermentés, ils se mirent à les chercher de côté et d'autres dans tous les environs.

Un vénérable Sulpicien, âgé de soixante et dix-huit ans, nommé M. Bravard, natif d'Auvergne, et un second prêtre de la même congrégation, M. Lejeune, natif d'Orléans, l'un et l'autre directeurs d'un séminaire d'Avignon, avoient cru se dérober aux horreurs de cette ville, en se retirant chez un curé de ces cantons. Ils furent découverts, et enfermés aux prisons de Vans. Bientôt les mêmes cachots renfermerent d'autres prêtres. M. l'abbé Novi, vicaire d'Aujac, fut arraché des bras de son pere, pour y être conduit; M. Nadal, curé dans le diocese d'Uzès, retiré auprès de sa famille, eut le même sort, ainsi que le curé de Ville-de-Bone. La même prison récéloit en tout neuf victimes pour la même cause. Les magistras n'osoient pas même prononcer sur des hommes contre lesquels il n'existoit aucune accusation. Une horde de huguenots se chargea de dévoiler le crime et de le punir.

Le 14 juillet, en plein jour, ces brigands enfoncent la prison, en font sortir ces prêtres, trois à trois, les conduisent sur une place appelée Lagrave. Là, ils leur annoncent, les haches levées, qu'ils aient à choisir à l'instant le serment ou la mort. Le vénérable Sulpicien répond, *la mort*, les deux prêtres amenés avec lui n'ont pas d'autre réponse. Ils se mettent à genoux, et leurs têtes tombent sous les haches. Leurs compagnons, amenés sur la même place, montre la même fermeté, et reçoivent la même récompense. M. l'abbé Novi, âgé de 28 ans, étoit réservé à un combat

plus difficile. Les brigands font appeler son pere, et lui disent, auprès des huit cadavres étendus, que le sort de son fils dépend de ses conseils et de son autorité sur lui; que ce fils mourra comme les autres, s'il persiste à refuser le serment des prêtres constitutionnels; qu'il vivra, si son pere vient à bout de le faire jurer. Ce pere malheureux, incertain, hésitant entre la nature et la religion, vaincu par la tendresse, se jette au cou de son fils; bien plus par ses larmes et ses sanglots, que par ses discours, il le presse, il insiste : *Mon fils, conserve-moi la vie, en conservant la tienne. — Je ferai mieux, mon pere, je mourrai digne de vous, et digne de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique, j'ai le bonheur d'en être prêtre. Je la connois, mon pere; il sera plus doux pour vous d'avoir un fils martyr, qu'un enfant apostat.* » Le pere ne sait plus à quelle impression se livrer, il embrasse encore son fils, il l'arrose encore de ses larmes : — *Mon fils !* Il ne peut plus rien ajouter. Les bourreaux de son fils le lui arrachent. Il le voit tendre le cou; ses cris ont ralenti, détourné à demi la hache des brigands. Deux coups mal assurés ont à peine étendu son fils par terre; ces bourreaux semblent vouloir le laisser. Son bréviaire lui étoit échappé des mains; il reprend tranquillement son livre de prieres, se releve, présente encore sa tête, et reçoit avec un nouveau coup de hache la consommation et la couronne de son martyre.

Dans cette même ville, et sur la même place (il faut que la nature frémisse d'un spectacle en sens

inverse, ) sur le point d'immoler le sieur Téron, les brigands se rappellent que ce malheureux a un jeune fils âgé de dix ans. Pour voir en même temps couler le sang du pere et les larmes du fils, il traînent le jeune Téron au lieu du supplice; et ses cris éperdus ajoutant à leur féroce joie, c'est devant lui qu'ils égorgent son pere, c'est sur ce tendre enfant qu'ils se plaisent à faire jaillir le sang de celui même qui lui donna le jour.

Un nombre prodigieux d'autres victimes tomberent sous les coups de ces bandes du Gard dispersées, poursuivant dans les campagnes les bons paysans et tous ceux qu'ils soupçonnoient ennemis, par cela seul qu'ils n'étoient pas du culte schismatique. Dans leurs courses d'assassins, il immolerent vingt-cinq ou trente prêtres, parmi lesquels se trouve encore un autre Bastide de Berias; il fut découvert dans une métairie de son frere, conduit, trempé, traîné dans un ruisseau; et là enfin criblé de coups de fusils.

Ainsi dans leur fureur aveugle, ces malheureux huguenots du Midi poursuivoient et massacroient les prêtres catholiques, pour le refus d'un serment que, d'après leurs principes, ils n'auroient pas fait eux-mêmes. Car enfin cette religion constitutionnelle, quoique se rapprochant du calvinisme dans bien des articles, conservoit au moins la réalité de la messe, de l'épiscopat, et la confession. Les ministres des huguenots auroient eux-mêmes refusé ce serment comme les prêtres catholiques, quoique par des raisons différentes. D'où venoient

donc aux huguenots du Midi, cet acharnement contre des prêtres qui n'avoient d'autres crimes, aux yeux de leurs persécuteurs même, que le refus de ce serment? La révolution explique tout. Les impies et les intrus poussoient les jacobins; les jacobins poussoient les huguenots; le démon les poussoit tous, le délire de la fureur étoit dans tous; Dieu se servoit de tous pour éprouver son église, et ses prêtres devoient pardonner à tous. Ils devoient même tous s'applaudir de l'occasion précieuse que le ciel leur donnoit de mourir pour leur foi.

Dès-lors ils faisoient plus; la persécution avoit épuré les cœurs des ecclésiastiques; dès-lors, s'il en restoit encore quelques-uns qui n'eussent pas assez connu les desseins du ciel, pour se détacher absolument des choses du monde, la plupart, se voyant appelés à souffrir pour la cause de Dieu, se rappeloient avec joie ces paroles de Jesus-Christ: *Vous êtes bienheureux quand les hommes vous haïssent et vous persécutent à cause de mon nom.* Fortifiés par toutes les promesses divines, s'ils pouvoient, s'ils devoient d'un côté s'affliger des terribles erreurs et de l'aveuglement de leurs ennemis, de l'autre ils se disoient: Voici les beaux jours de l'église; voici le temps d'épreuve, de grâce, de courage pour ses véritables enfans, et de gloire pour Dieu. Nous défendions sa cause, quand elle nous ouvroit le chemin des honneurs, de l'aisance, et des richesses de ce monde, voici le moment de prouver que nous l'aimons et le ser-

vons pour lui. Dans les tribunaux de la pénitence et sur la chaire évangélique, nous disions si souvent à ce peuple, qu'il n'est point de véritable amour de ce Dieu, point de véritable douleur de l'avoir offensé, si l'on n'est franchement disposé à mourir plutôt que de violer et sa foi et sa loi; prouvons en ce moment la vérité de nos leçons. Saisissons la couronne qu'il daigne nous offrir; et s'il faut des martyrs pour purifier la France, heureux ceux d'entre nous, qui pourront partager cette gloire!

Le moment approchoit, où de grandes hécatombes alloient vérifier ces dispositions du clergé. Le Seigneur y préparoit sur-tout les prêtres de la capitale par les nouvelles des martyrs des provinces. Dans le même jour où ceux des Vans eurent la gloire de verser leur sang pour J. C., d'autres victimes furent immolées à Bordeaux.

Malheureusement émule de Paris, cette ville s'étoit dès long-temps distinguée par l'esprit révolutionnaire. Depuis long-temps les prêtres non assermentés y étoient désignés à la fureur publique par le journaliste de la Gironde, et par les clubs. Si d'un côté les patriotes et les huguenots dominans craignoient les visites domiciliaires, le pillage, et n'osoient pas promettre l'impunité à toutes les fureurs de la populace; de l'autre, il étoit évident qu'on la poussoit au massacre des prêtres pour se défaire d'eux dans quelques-uns de ces tumultes, qui n'auroient pas eu d'autres suites pour la fortune des particuliers. Telle étoit

la cause des insultes atroces, impunément prodiguées au clergé, combinées avec quelque attention pour éviter les assassinats particuliers. On ne laissa égorger ni dom Gauban, bénédictin, ni M. l'abbé Gaudet ; mais le premier, sans apparence de délit, sur un décret du corps législatif, fut retenu dans les prisons plus de trois mois ; et quand il fut absous, au lieu de dédommagemens, ce fut une espece de grace, que de lui laisser la vie. Le second, pour avoir dit la messe dans sa maison, fut conduit, à travers les huées et les menaces, à la maison commune : après six semaines de prison, il fut absous ; mais M. Devignes, pour avoir eu le courage d'être son avocat, vit sa tête mise à prix, et ne la conserva que par la fuite. Le jour de l'ascension, plusieurs prêtres furent emmenés au château Trompette par des soldats patriotes cherement payé ; M. Monmirel, curé de Saint-Michel, eut presque la hache sur le cou, pour avoir mieux aimé faire dans sa cure les fonctions d'un vrai pasteur, que celles d'un évêque intrus sur le siége de Bordeaux. Les clubs vouloient aller plus loin : une lettre fabriquée par leurs adeptes, et publiquement lue à la bourse, donna avis aux patriotes que six cents prêtres et nobles, secrétement réunis dans un fort près de Saint-Malo, pour favoriser une descente des Anglais, avoient été massacrés par le peuple. La joie la plus féroce éclata sur le visage des patriotes, à la lecture de cette lettre. Les clubistes prétendirent que c'étoit une bien grande

preuve de leur modération, du soin même qu'ils prenoient pour la vie des prêtres, que ces adresses continuelles dans lesquelles ils se bornoient à demander leur arrestation.

Le jour des grandes joies approchoit ; c'étoit le quatorze juillet, le jour anniversaire de la fédération, le jour où devoit être planté à Bordeaux l'arbre de la liberté. Il falloit que cet arbre fût arrosé du sang de quelque victime. M. l'abbé de Langoiran méritoit cet honneur mieux que personne ; vicaire-général d'un diocese, où son profond savoir, sa prudence, son zele, et son édifiante piété lui avoient fait attribuer la noble fermeté du clergé de Bordeaux, il étoit depuis long-tempe l'objet spécial de la persécution. On l'accusa d'exiger des prêtres le serment de ne jamais prêter celui que l'assemblée leur prescrivoit. Son crime plus réel fut d'avoir répondu à une lettre insidieuse et pleine d'impiété, composée en faveur du parjure constitutionnel, par M. Duranthon, procureur-syndic du district ; d'avoir démontré que cette lettre étoit un tas d'erreurs, de fausses citations et de sophismes, et d'avoir osé signer cette réponse, qui avoit un succès prodigieux. Les patriotes n'avoient pas attendu jusqu'alors pour essayer de le punir de cet ouvrage, et de divers autres dans le même sens. Un curé constitutionnel l'avoit prié de lui faire parvenir quelques livres capables de le détromper. Le négociant clubiste chargé du dépôt et de l'envoi, n'eut pas honte d'en violer le sceau,

et de le dénoncer. Les juges prononcerent que M. Langoiran n'avoit rien fait contre la loi. Dès le le lendemain, le district dénonça ce jugement au public, par un arrêté affiché et crié dans toute la ville.

Aux approches du 14 juillet, la fête patriotique électrisoit les têtes de la populace ; les groupes et les rassemblemens frapperent de terreur les citoyens. On entendit crier par-tout : *C'est le moment d'exterminer les prêtres.* Au milieu de ces dangers, M. Langoiran ne pensoit pas à fuir. A force d'instance, M. de Lajarte l'engagea enfin à se rendre à Caudéran, dans une petite maison de campagne, pour y passer deux ou trois jours. Cette maison n'étoit qu'à une demi-lieue de Bordeaux ; M. de Langoiran y trouva deux autres prêtres ; l'un M. Dupuis, bénéficier de Saint-Michel et l'autre, le révérend pere Pannetier, grand carme. C'est de la relation naïve et simple de ce vénérable religieux, que je vais extraire ce que j'ai appris d'une source si pure.

« Après quatre heures du matin, un grand nombre de gens armés investirent la maison, frapperent rudement à la porte, avec menaces de l'enfoncer, si l'on refusoit d'ouvrir. On ne put s'empêcher de les introduire. On nous menaça d'abord de nous couper la tête, si l'on trouvoit dans la maison des armes à feu. Ils firent la visite, et n'en trouverent point. Ils nous obligerent alors à les suivre, et nous amenerent devant la municipalité du lieu. Le maire et les autres officiers ne

virent aucun motif suffisant d'arrestation. Nous étions sur le point d'être mis en liberté, quand on accusa M. Langoiran d'avoir voulu corrompre un des soldats qui nous avoient arrêtés, en lui donnant un écu de six livres. Cette imputation fausse, dénuée de preuves, suffit pour déterminer la cohorte armée à nous conduire (tous les trois, M. Langoiran, M. l'abbé Dupuis et moi) chez le juge de paix. Celui-ci fit lire le procès-verbal, et déclara qu'il n'y avoit aucune raison de nous arrêter. Mais le capitaine, sans vouloir écouter le juge, se jeta sur M. Langoiran, le saisit au collet, et nous fûmes traînés, sous la même escorte, à la prison de Caudéran. Elle est obscure et mal saine ; nous n'y trouvâmes aucun siége, nous demandâmes, pour M. Langoiran, une chaise qui nous fut refusée. Nous n'étions éclairés que par un trou d'un pied en carré, par où nous entendîmes vomir sans cesse contre nous les plus horribles imprécations.

» Durant l'espace de douze heures, que nous séjournâmes dans cette prison, nous ne fûmes occupés que de la priere, et d'entretiens de piété relatifs à notre situation. Nous nous abandonnions aux décrets de la Providence ; nous acceptions avec courage les souffrances qu'elle nous destinoit ; et nous aimions à nous rappeler ce beau passage des actes des apôtres : *ils sortoient du conseil, se réjouissant d'avoir été trouvés dignes de souffrir des outrages pour le nom de J. C.* M. Langoiran répétoit souvent ses paroles ; il ajouta que

Dieu lui faisoit la grace d'éprouver les sentimens du grand Ignace, lorsque, pensant aux tourmens qui lui étoient préparés, il s'écrioit : *Si lorsque je serai exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre, elles m'épargnoient comme d'autres martyrs, je les exciterois à me dévorer, pour devenir le froment des élus.* Bientôt après il me pria d'entendre sa confession ; et il la fit avec les sentimens de la componction la plus vive. Puis, ayant écrit avec un crayon les sommes qu'il avoit en dépôt pour secourir les prêtres réduits à la misere, il me remit cet acte que je renfermai dans mon porte-feuille. Vers les sept heures du soir, on nous fit sortir de prison pour nous conduire au département.

» Dans la route, nous essuyâmes mille injures. Arrivés dans la cour du département, on joignit les coups aux menaces et aux imprécations. Alors je ne sais, ni pourquoi, ni par quel mouvement, je m'élançai vers une salle, Dieu favorisa cette tentative irréfléchie ; personne ne m'arrêta. Je trouvai quelqu'un à la porte, qui m'accueillit et la ferma sur moi. Depuis ce moment ; je ne vis plus rien de ce qui se passoit. »

D'autres témoins ont suppléé à ce qui manque au récit de ce respectable religieux. Aussitôt que les jacobins Bordelais eurent appris l'arrestation de M. Langoiran ; ils députerent de nouveaux émissaires à Caudéran ; les uns y vinrent à pied, les autres en voiture. Les clubs échaufferent les esprits, plusieurs placards furent affichés, conçus en ces termes : *M. Langoiran est arrêté ; on le*

*traduira ce soir de Caudéran à Bordeaux ; on le recommande aux bons patriotes.*

A l'entrée de la cour du département, M. l'abbé Dupuis reçut une premiere blessure, et un instant après, il fut percé de mille coups. On observa qu'un jeune homme de quinze à seize ans lui fit un trou à la joue avec un couteau ; qu'il y passa le doigt pour tenir la tête, tandis qu'on essayoit de la séparer du corps. Comme on ne réussissoit pas à la couper dans cet affreux tumulte, on lui lia les jambes, et on le traîna dans les rues, passant par celle du rempart, et la place Dauphine, jusqu'au grand cours de Tourny, où une compagnie de grenadiers arrêta le cadavre.

M. Langoiran avoit mis le pied sur la premiere marche du perron, quand il fut retenu par l'habit et reçut un coup dont il fut terrassé. Il se fit un grand silence. Ceux qui étoient plus éloignés demandoient avec étonnement ce qui se passoit, quand tout à coup on vit paroître sa tête dégoûtante de sang. Le brigand qui la tenoit, crioit en la montrant : *A bas le chapeau ! Vive la nation !* et la populace, mettant le chapeau bas, répétoit : *Vive la nation !*

La tête, mise sur une pique, fut promenée par toute la ville, depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures après minuit. Trente hommes tout au plus l'accompagnoient, et les nationaux, en ce jour sous les armes au nombre de dix mille, ne s'occuperent pas de l'arrêter. Un officier de

patrouille, s'avançant pour mettre fin à ce spectacle, fut abandonné de ses soldats.

M. de Lajarte et divers autres amis des généreux martyrs, avoient fait leur possible pour obtenir du département, de la municipalité, de M. Courfon, général de la garde nationale, des secours capables d'arrêter les assassins ; vingt hommes auroient suffi ; ils furent refusés ; on aima mieux passer le jour à parader au champ de Mars, à danser autour de l'arbre de la liberté, à recevoir pompeusement, et au bruit des fanfares, ce même M. Duranthon, dont M. Langoiran avoit si noblement combattu les erreurs, et qui, après avoir passé quelques jours au ministere des sceaux, arrivoit de Paris. En entrant dans la cour du département, il vit sur ses pas le cadavre mutilé de M. Langoiran. Dans un premier mouvement d'horreur, il reprocha, dit-on, cet assassinat aux administrateurs, comme le crime de leur haine ou de leur foiblesse. Pour se laver du reproche, ils publierent le lendemain un arrêté, dans lequel on lisoit que le crime de la veille commandoit plus de nerf dans l'administration ; mais *qu'ils abandonnoient les assassins aux remords de leur conscience.*

Ce même jour encore, ce 14 juillet si solemnel dans les annales de la révolution, fut célébré, à Limoges, par la mort d'un prêtre non assermenté, par l'assassinat de M. Chabrol. Cet ecclésiastique avoit un talent particulier pour le rhabillage des membres cassés. Il l'exerçoit avec empressement et générosité, sur-tout gratuitement auprès

auprès des pauvres qu'on lui amenoit de tous les environs. Il eut pour assassins plusieurs de ceux-là même, qui lui devoient l'usage de leurs bras. Remarquable par la hauteur de sa taille et la vigueur de sa force, il étoit en quelque sorte un Milon de Crotône. La nature lui avoit aussi donné un tempérament vif, bouillant et emporté; la vérité me force à observer que son martyre, si l'on pouvoit lui donner ce nom, n'eut point ces caracteres qui distinguent la mort des autres confesseurs de Jesus-Christ. Il garda son ame intacte du parjure, et son refus fit oublier tous ses services; mais il paroît aussi qu'il n'avoit point acquis cette patience, cette résignation, qui conviennent si bien à un prêtre mourant pour sa foi. Il eut trop peu présent à son esprit ce divin modele des martyrs, qui se tait sous les coups des bourreaux, ou ne parle que pour leur pardonner. Il avoit pu montrer, contre le schisme et l'hérésie, la constance d'un prêtre; il mourut en Hercule. Trois soldats nationaux arrivent chez lui sous prétexte de la recherche des armes. Il les entend insulter grossiérement à sa servante; un instant il se possede et fait à ces soldats des représentations convenables, en offrant de leur livrer sans contestation le fusil qu'il avoit. Un des grenadiers répond à ces honnétetés par des injures, leve même la main pour le frapper. M. Chabrol, ne se souvenant plus alors que de sa force, saisit le grenadier, et l'abat à ses pieds. Le second se hâtoit de venger son camarade; il est saisi et terrassé de même. Le

troisieme s'échappe, appelle tout le corps-de-garde; et trente grenadiers arrivent armés de toutes pieces. Au lieu de se laisser conduire en prison ; il les force à le suivre chez un juge de paix. La populace s'attroupe, les lâches nationaux l'excitent à demander la tête de ce prétendu réfractaire. Le juge intimidé refuse de lui ménager une issue, il le force à paroître devant ces furieux. Au milieu de la rue, M. Chabrol se trouve assiégé par mille bras, les uns armés de bâtons, les autres de fusils, de sabres, de couteaux. Il essuie cette grêle de coups, comme un géant qu'ils ne peuvent abattre. Il chasse les uns devant lui, et il abat les autres; il désarme celui-ci, fait retomber sur celui-là le coup qu'on lui portoit. Cependant son sang coule, et son corps est percé de baïonnettes ; lui-même il les arrache de son corps, et repousse ceux qui les enfonçoient ; il les renvoie tomber au milieu de la foule. Son sang s'épuise; il tombe; les brigands acharnés crient qu'il faut le mettre à la lanterne. A ce mot, ses forces se raniment, il se releve, saisit un nommé Montégu, grenadier vigoureux et féroce ; le coup qu'il lui a donné le jette encore au loin, au milieu de ce peuple d'assassin. Mais il faut bien enfin succomber sous le nombre ; M. Chabrol retombe ; son dernier soupir fait pousser aux brigands nationaux les cris de leur victoire. Ils insultent à son cadavre; ils le dépouillent, se disputent les lambeaux sanglans de sa soutane, et les portent en triomphe au bout de leurs fusils. Le lendemain, au moment où un

prêtre constitutionnel accompagnoit au cimetiere le reste de ses membres mutilés, des paysans arriverent à sa maison, portant deux estropiés, s'attendant que ce grand bienfaiteur des campagnes rendroit à l'un l'usage de son bras démis, et à l'autre celui de sa jambe cassée; ils apprirent comment la révolution récompensoit l'industrie et l'utilité, le noble désintéressement.

Pour la même cause, mais d'une maniere plus conforme à l'esprit de Jesus-Christ, mourut vers ce temps-là, le vénérable pere Dorothée d'Alençon, religieux capucin. Modeste, édifiant, doux et humble de cœur, depuis long-temps connu par son zele et par toutes les vertus de son état, il en portoit encore l'habit, après avoir été forcé, comme ses freres, d'en quitter les maisons. Le jour et la nuit, il étoit occupé à recevoir les confessions, à porter aux malades les secours de la religion. Il fut traduit devant les municipes; ils lui demanderent entre autres : *Qui êtes-vous!* Il répondit : *Je suis religieux capucin. J'ai fait à Dieu la promesse de l'être; et je le serai toute ma vie.* Pendant son interrogatoire, il entendoit les cris d'une populace qui demandoit sa tête; il n'en fit pas avec moins de constance sa profession de foi. Les municipes le condamnerent à une détention de quelques jours. Les brigands avoient porté sur lui un autre arrêt. A peine sortoit-il du sénat, qu'une cohorte d'assassins l'assaillit. Il est au milieu d'eux, ce qu'il étoit au milieu de ses gardes, la tranquille brebis qui se laisse conduire et immoler sans résis-

tance; l'homme juste, le saint religieux qui, sous les coups de ses bourreaux, bénit le Dieu pour qui il souffre. Le pere Dorothée fut d'abord renversé, traîné sur le perron. Les brigands le précipiterent du haut de l'escalier; il étoit tout meurtri, ils l'assommerent. Posant ensuite sa tête sur l'affut d'un canon, ils la couperent. Tel étoit le délire de cette populace, qu'en portant cette tête d'un prêtre qui n'avoit pour trésor que sa piété, pour ambition que le salut des ames, elle croyoit triompher de la plus redoutable aristocratie.

Il seroit difficile de dire combien d'ecclésiastiques furent encore, dans les provinces, victimes de ces massacres particuliers, dans le courant des mois de juillet et août, avant qu'une conspiration plus générale éclatât dans Paris. Dans leur nombre je dois au moins mentionner M. Duportail de la Binardiere, originaire de Saint-Jouen dans le Perche, ancien curé de Notre-Dame du Ham, diocese du Mans, et âgé de cinquante-deux ans. Il s'étoit retiré à Bellesme auprès d'une mere nonagénaire. Le sieur Bertrand, apostat de Saint-Maur, et intrus, se mit dans la tête de lui faire approuver son parjure, ou d'obtenir au moins de lui quelque marque d'approbation. M. Duportail n'étoit point homme à séduire le peuple par de fausses condescendances. L'apostat ne put les obtenir, ni par prieres, ni par menaces; il fit agir les clubs. Les brigands se rendirent auprès de M. Duportail. Les larmes, les cris et les gémissemens de cette mere, dont il étoit l'appui dans son extrême vieillesse, ne

les fléchirent point. Ils le conduisirent sur la place publique. Là, ils commencerent par aiguiser leurs sabres sous ses yeux; puis deux de ces bandits, l'un à droite et l'autre à gauche, approchant de sa gorge leurs armes affilées, lui dirent qu'il falloit à l'instant, ou jurer, ou périr. Il répondit : « J'ai fait à mon Dieu et à mon roi d'autres sermens. Je ne les violerai pas pour faire les vôtres. » A l'instant sa tête séparée du cou tomba avec le tronc.

Les assassins de M. Guillaume de S.t-Martin, vicaire de Marcé, diocese de Séez, originaire de Courbe, et âgé de quarante-neuf ans, ne daignerent pas même recourir au serment, et dissimuler sous ce prétexte leur haine pour la religion catholique. C'étoient de prétendus patriotes du Pont-Ecrepin et de Courteilles en Basse-Normandie. Ils avoient saisi ce bon prêtre au milieu de sa famille, et annonçoient qu'ils vouloient le conduire à Falaise. En passant à Pont-Ecrepin, ils s'arrêterent devant l'arbre de la liberté; et là, devant cet arbre, ils lui ordonnerent, sans détour, de renoncer au pape et à sa religion. Il répondit : « Vous pouvez m'immoler; mais je reconnoîtrai toujours dans le pape le successeur de S. Pierre, de son autorité, le vicaire de Jesus-Christ sur la terre, et je mourrai fidelle à la religion catholique, apostolique et romaine. » Les brigands graduerent les outrages et le supplice, à mesure que M. S.t-Martin persistoit dans son refus. D'abord ils lui couperent les cheveux, et ensuite une oreille. Enfin, trois fusils

posés à bout touchant, l'un sur son cœur, le second sur sa poitrine, le troisieme contre sa tête, ils le sommerent encore de renoncer au pape et à sa religion. Il répondit plus fermement que jamais. Les trois coups partirent à la fois; son corps tomba au pied de l'arbre de la prétendue liberté; son ame dégagée s'envola dans les cieux, et y fut accueillie avec empressement par le chef des apôtres, dont il avoit si bien défendu les successeurs et les droits sur la terre.

L'objet des jacobins et des intrus dans ces assassinats étoit d'accoutumer le peuple à répandre le sang des prêtres, et de le préparer à en verser des flots. Déjà dans Paris même, sur la fin de juillet, ils cherchoient à faire quelque essai de ces fureurs, et à trouver quelque prétexte. M. Chaudet, curé dans le diocese de Rouen, retiré à Paris, fut dans cette ville la premiere victime de leur haine. De malheureuses femmes l'ayant vu passer avec une voiture chargée de cuir, se jeterent sur lui comme sur la cause de la cherté de leurs souliers. On eut beaucoup de peine à le leur arracher pour le conduire à la section. Il fit voir que ce cuir n'étoit que la provisoin d'un homme que sa profession de cordonnier nécessitoit à faire de pareils achats, et qui, se trouvant son parent, lui avoit écrit de vouloir bien, à l'arrivée de cette voiture, la faire conduire à son atelier. M. Chaudet fut absous. Des hommes mêlés dans la foule continuerent à soulever la populace, et sur-tout cette espece de femmes, que l'on trouve à Paris, sans mesure

dans leur crédulité, et qui, après avoir été sans pudeur dans leur jeunesse, deviennent en quelque sorte les brigands de leur sexe, brigands plus irascibles et souvent plus cruels, plus tigres que ceux de Jourdan même. Ces femmes assiégerent M. Chaudet, dans sa maison, paroisse de la Magdeleine, le jeterent par les fenêtres, et acheverent de l'assommer après sa chute.

Les jacobins laisserent les honnêtes gens s'indigner; mais ils virent qu'on pouvoit aller plus loin sans s'exposer même aux recherches des tribunaux. Dans les divers départemens, on continuoit à renfermer les prêtres. Un arrêté du six août, dans celui de la Sarthe, venoit encore d'en confiner deux cents dans le séminaire du Mans; on en comptoit trois cents enfermés à Rennes; d'autres encore à Nantes, à Port-Louis, et dans bien d'autres villes. Les derniers projets étoient prêts à éclore; ils devoient consommer à la fois ceux de la rebellion et ceux de l'impiété.

*Fin de la seconde Partie.*

# HISTOIRE DU CLERGÉ, PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

## TROISIEME PARTIE.

Depuis bien des années, les orateurs et les docteurs religieux avoient annoncé à la France, à la cour du monarque, sur la chaire évangélique, et dans leurs diverses productions, que le regne des impies ne s'établiroit pas sans être également fatal au trône et à l'autel. La révolution Française sembloit avoir pris à tâche de vérifier cette prédiction.

Dans la premiere assemblée nationale, des scélérats profonds, tels que Mirabeau l'aîné ; de grands rebelles, tels que Philippe d'Orléans ; des incapables, sottement ambitieux des acclamations populaires, tels que Lafayette ; des ingrats exécrables, tels que les Lameth ; des ames atroces, telles que les Barnave ; de ténébreux sophistes, bêtement politiques, tels que Syeys, la tourbe des Rabaud,

Target ou Chapelier, avoient donné à la France une constitution qui faisoit du monarque le valet des communes.

Dans cette même assemblée, des tyrans hypocrites, les Camus, les Treillard, les Expilly, dénaturant la religion, soumettant l'évangile, le Christ, et ses apôtres, aux caprices du siecle, avoient substitué, à l'église, un fantôme; aux pasteurs, des intrus; à l'unité, le schisme; à la réalité et à la vérité, l'illusion et l'erreur.

Des scélérats bien plus profonds encore, des tyrans plus atroces, des sophistes plus monstrueux, l'élite des arrieres conspirateurs jacobins, les Péthion et les Brissot, les Robespierre, les Marat et les Danton, n'avoient dit aux premiers que la moitié de leur secret. Ils les avoient laissé, par une constitution dont ils ne vouloient pas, affoiblir, énerver ce monarque, dont le nom seul étoit un supplice pour eux; ils les avoient laissé dépouiller les autels, qu'ils devoient anéantir, calomnier, ruiner, et déplacer ces prêtres, qu'ils vouloient égorger. Depuis dix mois entiers, les jacobins législateurs, et les jacobins municipes poursuivoient sourdement ces arrieres projets de la révolution. La même marche et les mêmes progrès contre le roi, contre le clergé, annonçoient que la même catastrophe arrivoit pour mettre le comble à la double proscription.

Brissot étoit tout prêt, avec ses girondins, Vergniaux, Guadet et Gensonnet; il avoit rédigé d'avance les décrets qui devoient anéantir l'édifice

de la premiere assemblée, et sur-tout ce monarque constitutionnel qu'elle avoit substitué aux vrais rois des Français. Tous les crimes, qui devoient être imputés à Louis XVI pour autoriser sa suspension, sa captivité et sa mort, étoient commis par ceux-là même qui se préparoient à les lui imputer; qui, de leur aveu, ne les avoient commis que pour les faire un jour tomber sur lui. Brissot et ses jacobins avoient forcé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche et à la Prusse, parce qu'ils prévoyoient que l'armée Autrichienne et Prussienne entrée en France, ils accuseroient le roi de l'avoir appelée pour rétablir son ancienne puissance. Brissot et ses jacobins avoient fomenté tous les troubles des provinces et de la capitale, parce qu'ils vouloient dire aux provinces et à la capitale, que jamais la paix et l'abondance ne renaîtroient, tant qu'il y auroit sur le trône un roi intéressé à maintenir le désordre sous les nouvelles lois; tant que la France auroit un roi trop foible pour résister aux ennemis de la constitution, ou trop ambitieux pour le vouloir. Brissot, ses jacobins, et sur-tout Péthion, faisoient solliciter la déchéance de Louis XVI, comme le seul remede aux malheurs de l'empire, parce qu'elle devoit servir de prétexte à cette constitution qui devoit anéantir en France jusqu'au titre de roi.

La majeure partie des Français répugnoit à ces dispositions; Brissot faisoit en vain sonder les départemens; jusque dans l'assemblée, il avoit fait

compter les voix ; il en avoit trouvé contre lui la très-grande pluralité ; il fut dit que la violence et les massacres feroient ce que la persuasion ne pouvoit faire. La capitale fut poussée au plus haut point d'exaltation ; sous le nom de fédérés, les brigands des provinces furent tous appelés ; et le jour fut marqué pour porter au trône le dernier coup de hache.

La France, ou engourdie par la terreur, ou exaltée par la fureur, devoit un jour apprendre et l'objet et la marche de ce complot, dans son plan, dans ses embûches, dans son exécution, le plus insidieux, le plus atroce dont les annales de la scélératesse fassent mention. Elle devoit un jour en être instruite par les auteurs même du complot, par les écrits de Brissot, par les discours de Vergniaux, par ceux de Louvet, lorsque leurs détestables succès permettroient à ces grands conspirateurs de dévoiler l'insigne perfidie, et de s'en glorifier. Au moment où alloit éclater la nouvelle conspiration, les bourgeois Parisiens en frémirent, sans oser la combatre ; la populace et les brigands la servirent de toutes leurs fureurs, sans la connoître.

Une partie essentielle de ce complot étoit la mort des prêtres non-assermentés. Les atroces municipes firent secretement dresser des listes de tous ceux qui étoient dans Paris, et spécialement de ceux qui s'étoient distingués par leur zele, ou par leurs écrits en faveur de la religion. Ces listes comprenoient leur nom et leur demeure, et les

principales raisons que l'on avoit de s'obstiner à leur recherche.

Le dix août fut définitivement fixé pour être le dernier jour de la monarchie Française. Il fut, ce jour affreux, un siecle et un chaos de fureurs, de massacres, d'horreurs, de carnage, de la part des brigands; de perfidie et de scélératesse, de la part des conjurés. Il fut pour Louis XVI et pour la reine un siecle d'humiliations, de supplices, d'outrages. Une armée composée de soixante mille brigands, de traîtres nationaux, de toute la populace des fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, assiégea les Tuileries. Le roi se vit réduit à chercher un asile dans la salle des législateurs; ses gardes-Suisses, après des prodiges de fidélité et de valeur, au nombre de huit à neuf cents, furent presque tous immolés; le château fut pillé; tous les serviteurs qui s'y trouvoient furent égorgés. La populace exerça ses ravages sur tout ce que les arts avoient réuni de plus précieux dans cette demeure des rois. Elle s'abreuva du sang des mourans; elle arracha le cœur des morts, elle mutila leurs cadavres, elle mangea leur chair: elle fut, pendant douze heures, ivre de rage contre tout ce qui avoit appartenu au roi, et contre tous ceux qui l'avoient servi.

L'assemblée, que le roi avoit choisie pour asile, ne fut que le théâtre des horreurs et des atrocités qu'on lui avoit préparées. Des motionnaires furieux se succéderent à la barre pour l'accabler d'injures, d'invectives et de menaces. Les légis-

lâteurs jacobins ajouterent au calice d'opprôbres tout ce que la plus perfide calomnie pouvoit accumuler sur un monarque dont la chute et les malheurs étoient le plus doux de leurs triomphes. Les lâches constitutionnels l'abandonnerent, et s'unirent contre lui à Brissot. Il entendit prononcer les décrets qui lui ôtoient ses ministres, qui suspendoient ses droits à la couronne, et qui finirent par le confiner lui et sa famille dans les tours du Temple, d'où il ne devoit sortir que pour être conduit à l'échafaud.

Il étoit dit que l'autel et le trône s'écrouleroient ensemble. La journée du dix août n'étoit pas encore terminée, et déjà les listes des évêques, des prêtres non assermentés, partoient de l'hôtel des municipes pour être distribuées dans toutes les sections de Paris, avec ordre de s'assurer des personnes de ces prêtres, et de les entraîuer dans l'église des Carmes, rue Vaugirard, ou bien dans la maison de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, désignées pour leur prison.

Afin de disposer les esprits au spectacle que préparoient ces ordres, on répandit, dès le soir même, que des prêtres avoient été vus au château, armés avec les Suisses ou les courtisans, et faisant feu contre le peuple; que plusieurs, et entre autres l'abbé Lenfant, célebre prédicateur du roi, avoient été tués dans ce combat. On nommoit, comme ayant été pris la veille, avec une fausse patrouille, M. l'abbé de Saint-Far, absent depuis long-temps, et un certain abbé de Bouillon,

qui n'avoit pas même existé. Des scélérats avoient coupé les mains et la tête de quelque cadavre, ils les porterent comme la tête et les mains de M. l'abbé Ringard, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en criant dans les rues : « *C'est ainsi que la nation punit les prêtres réfractaires et les traîtres qui se sont armés contre elle avec les Suisses !* » M. l'abbé Ringard parut un mois après à sa section, pour demander un passe - port. Les scélérats même, qui disoient lui avoir coupé la tête et les mains dans la journée et au combat du 10, plus furieux qu'étonnés de le voir, tiroient déjà leurs sabres pour le punir de les convaincre si publiquement de leur imposture. Entourés de bien d'autres assassins, au milieu de sa section, il eut besoin de toute sa fermeté et de tout l'appui des honnêtes gens, pour obtenir enfin la permission de passer en Angleterre où j'ai eu la consolation de le retrouver.

La vile populace, les bourgeois crédules et surtout les patriotes à piques, n'avoient plus besoin de toutes les impostures du moment, pour nourrir leur stupide fureur contre le clergé catholique. La section du Luxembourg, dès long-temps signalée par son zele révolutionnaire, fut la premiere à mettre en exécution les ordres envoyés avec la fatale liste.

Le 11 août, cette section convoqua ses patriotes les plus animés contre les prêtres, et leur donna ses instructions. Leurs cohortes, armées de baïonnettes ou de piques, se distribuerent les différens quartiers de la paroisse Saint-Sulpice. Ils disoient

au peuple, curieux de leur mission, qu'ils alloient à la recherche des ennemis de la patrie ; bientôt il fut aisé de voir quels étoient ces prétendus ennemis. Un des premiers, que l'on vît arriver entouré de ces gardes, étoit M. Dulau, archevêque d'Arles. Ce prélat, reconnu généralement pour une des lumieres de l'église de France, avoit montré, pendant toute la révolution, une prudence, une modération, qui sembloient devoir le mettre à l'abri des persécutions particulieres. Toujours d'accord avec les vrais évêques, il avoit sans doute rendu avec eux un hommage commun à la vérité ; mais, comme s'il se fût défié de ses propres forces, il n'avoit jamais élevé la voix en particulier. Il n'avoit pas même fait entendre ses protestations en faveur d'un siége aussi révéré que le sien, dès les premiers âges de l'église. On n'avoit pas même vu de sa part une de ces lettres pastorales que presque tous les évêques de France avoient cru devoir adresser à leurs diocésains, lors de la suppression de leur siége, ou de l'intrusion des schismatiques. Le seul ouvrage sorti de sa plume pendant la révolution, étoit une adresse au roi sur ce décret du 26 mai, qui soumettoit les prêtres non-assermentés à la déportation. Encore M. Dulau, n'avoit-il pas cru devoir publier cet ouvrage sous son nom. En un mot, peu d'évêques en France, qui n'eussent donné à leur zele plus d'éclat, que ne l'avoit fait M. Dulau. On le verra prouver que, s'il avoit cru devoir très-peu parler dans la crainte d'irriter les esprits, ce silence, qu'on

auroit pu lui reprocher, n'étoit dans lui, ni l'effet de la condescendance, ni celui de la foiblesse ; et que s'il avoit su se taire, il sut aussi mourir. Au moment où les patriotes parurent, il vint à eux avec la fermeté et la tranquillité d'un homme qui connoît toute la majesté de sa cause. Il fut conduit à la section, déposé dans une salle où déjà arrivoient de toutes parts les prêtres résidant aux environs.

La haine avoit cessé de faire la même distinction que la loi, entre les prêtres appelés fonctionnaires publics, c'est-à-dire, entre ceux occupés du ministere ou de l'enseignement dans les paroisses ou les colléges, et ceux qui ne remplissoient point ces fonctions. Leurs listes à la main, les nationaux à piques ou à baionnettes arrivoient aux maisons indiquées comme le logement de quelques prêtres non assermentés ; ils les saisissoient tous indistinctement, les emmenoient triomphalement à travers les rues ; et la stupide populace applaudissoit, comme si elle eût vu l'armée de Brunswick enchaînée. Elle huoit ces prêtres modestes et tranquilles ; quelquefois même elle essaya de les arracher à la garde qui les entouroit, et de se rassasier de leur sang. Quelques bourgeois honnêtes en cacherent plusieurs ; ou les avertirent assez à temps pour qu'ils se dérobassent par la fuite ; mais quand les prétendus patriotes avoient manqué leur proie, rien n'égaloit leur rage. Ils menaçoient les maîtres de la maison ; ils en fouilloient tous les recoins ; ils revenoient encore,



redoubloient leurs visites, sur-tout lorsque le prêtre qu'ils cherchoient étoit noté comme ayant montré un zele spécial pour l'administration des sacremens aux malades qui n'en vouloient point recevoir des intrus. M. l'abbé Phrénier, prêtre de Saint-Sulpice, s'étoit distingué en ce genre, il s'étoit évadé un instant avant l'arrivée des gardes; ils emmenerent à sa place M. l'abbé de la Pannonie; mais ils revinrent jusqu'à neuf fois le même jour chercher l'abbé Phrénier.

Sur la même paroisse logeoit M. l'abbé Guillon. Etonnant dans sa jeunesse par l'étendue de son érudition, il en avoit sur-tout donné des preuves dans un ouvrage intitulé : *Parallele des révolutions*; les gens à piques vinrent jusqu'à trois fois dans la maison qu'il habitoit. En se trompant d'appartement, ils trouverent un autre ecclésiastique malade, et depuis long-temps n'attendant que la mort. Les brigands même, touchés de son état, le laissent dans son lit et vont rendre compte de leur mission. Bientôt ils reparoissent, ne peuvent se résoudre encore à emporter ce malade; sur des ordres toujours plus pressans, ils reviennent une troisieme fois et l'entraînent, tout mourant qu'il est à la section.

Malgré toutes ces recherches, la fureur même des brigands leur fit perdre une victime bien précieuse à leur rage. Déjà trois jours avant, un scélérat, cherchant à exciter une émeute contre M. de Pansemon, curé de Saint-Sulpice, étoit venu dans sa maison même, et, le sabre à la main, avoit

demandé sa tête. Les fidelles ne souffrirent plus que ce zélé pasteur se montrât, ils le déroberent à la persécution.

Deux illustres victimes dédommagerent les jacobins de cette perte. Messieurs de la Rochefoucauld freres, l'un évéque de Beauvais, et l'autre de Saintes, furent pris tous les deux dans leur appartement. Les brigands en vouloient plus spécialement à M. de Beauvais; ils laissoient méme la liberté à M. de Saintes : « Messieurs, leur dit ce digne prélat, j'ai toujours été uni à mon frere par les liens de la plus tendre amitié ; je le suis encore par mon attachement à la même cause. Puisque son amour pour la religion et son horreur pour le parjure font tout son crime, je vous supplie de croire que je ne suis pas moins coupable. Il me seroit d'ailleurs impossible de voir mon frere conduit en prison, et de ne pas aller lui tenir compagnie. Je demande à y être conduit avec lui. »

Quand nous étions Français, ce langage eût valu aux deux freres la liberté ; dans ces jours où la révolution dénaturoit les ames, les deux freres évêques furent l'un et l'autre emmenés prisonniers. Vers la fin du jour, le nombre des ecclésiastiques arrêtés dans cette paroisse étoit de quarante-six. Réunis, déposés dans une même salle à mesure qu'ils arrivoient, ils s'embrassoient, ils se félicitoient mutuellement de se voir destinés à souffrir pour J. C. La présence, les discours et l'exemple de M. l'archevêque d'Arles soutenoient sur-tout leur courage, et les

remplissoient de consolations. Sur les dix heures du soir, ils furent appelés au comité de la section, qui tenoit ses séances au séminaire de Saint-Sulpice. Cette maison, ou plusieurs d'entre eux avoient été élevés, leur rappeloit les grands principes qu'ils y avoient reçus; et si, de la part des sectionnaires, c'etoit un nouvel outrage pour la religion, que d'avoir choisi le séminaire de ses prêtres pour en faire le tribunal de ses persécuteurs, c'étoit aussi, de la part de ses ministres, une nouvelle gloire pour elle, que de les voir confesser leur foi devant les tyrans, dans ce lieu même où ils en avoient appris tous les devoirs.

Ils étoient réunis devant le comité; le président leur demanda s'ils avoient prêté le serment prescrit par l'assemblée; ils répondirent tous que non. Le président demanda s'il y en avoit quelqu'un qui voulût le prêter en ce moment; ils répondirent que, ni en ce moment, ni jamais, ils ne prêteroient un serment contraire à leur conscience. Le comité prononça qu'il falloit s'assurer de leurs personnes, et les enfermer dans l'église des Carmes, rue Vaugirard, auprès du Luxembourg. On les fouilla, on leur ôta leurs cannes. Le commissaire Serat les fit saisir chacun par deux soldats armés, se mit à la tête de la cohorte, la conduisit lui-même, se retournant de temps à autre pendant la route, soit pour admirer l'ordre de la marche, soit pour veiller à ce qu'aucun des prisonniers ne s'échappât.

A l'entrée de l'église, le même commissaire les

appela chacun par leur nom, et donna ensuite la consigne aux gardes. Elle portoit qu'on veilleroit sur-tout à ce que les prêtres prisonniers ne communiquassent point entre eux, qu'il ne leur fût pas même permis de se dire un seul mot les uns aux autres; et ces ordres furent ponctuellement suivis.

Plusieurs de ces généreux confesseurs, arrêtés avant leur dîner, n'avoient encore rien mangé de la journée; il fallut attendre à jeun le lendemain. Nulle disposition n'avoit été faite pour leur procurer des lits; ils passerent la nuit assis chacun sur une chaise. Une place spéciale fut assignée, pour cette premiere nuit, à M. l'archevêque d'Arles; il lui fut ordonné de se tenir auprès de la grille, et vis-à-vis de la principale sentinelle. Il ne fut permis à aucun de se mettre à genoux pour prier Dieu. « Au lieu des saintes hymnes que nous aurions voulu chanter à la gloire de ce Dieu pour lequel nous souffrions, il nous fallut entendre pendant toute la nuit ( me disoit un de ces confesseurs ) les invectives, les blasphêmes horribles, et les dégoûtantes obscénités de nos gardes. Nous étions tous tranquilles et assis sur nos chaises, sans prononcer un mot. Ils se promenoient autour de nous, ils nous fixoient, nous regardoient en face; et leur plaisir étoit sur-tout d'observer l'horreur que nous inspiroient leurs juremens et leurs imprécations; car, pour leurs menaces, Dieu nous faisoit la grace d'y être peu sensibles. Pour nous donner un avant-goût du sort qui

nous attendoit, ils s'aviserent de monter presque tous à la tribune, de contrefaire les cérémonies de l'église, et tous les sons lugubres d'une messe des morts qu'ils chanterent sur nous. Les malheureux ne savoient pas que ce présage, loin d'effrayer nos cœurs nous annonçoit tout ce que nous pouvions désirer de plus glorieux.

» Le lendemain matin se passoit à peu près de même, dans un profond silence de notre part, et des outrages continuels de la part de nos gardes. La sainteté du dimanche nous enhardit cependant à faire demander à la section qu'il nous fût permis d'entendre la messe. Après une bien longue délibération, cette permission fut accordée, mais en nous annonçant, comme pour modérer notre joie, que dans la suite nous n'aurions d'autre messe que celle d'un prêtre assermenté. C'étoit nous dire que nous n'en aurions plus du tout ; car on savoit bien que nous refuserions de communiquer avec ces prêtres schismatiques, hérétiques et parjures. On nous permit aussi d'envoyer chercher, à nos dépens, de quoi dîner et réparer nos forces abattues, bien plus par les mauvais traitemens de nos gardes que par le défaut de nourriture et de sommeil.

» Les jours suivans on usa envers nous d'un peu plus d'humanité ; il nous fut permis de prier Dieu et de converser ensemble. Dès cet instant, il nous sembla avoir recouvré toute notre liberté. Les journées se passoient en prieres, en lectures de piété, à des conversations vraiment chrétien-

nes, dans lesquelles nous nous encouragions mutuellement à souffrir pour Jesus-Christ.

Ces premieres victimes réunies dans l'église des Carmes étoient trop peu nombreuses pour assouvir la rage des révolutionnaires. S'il y eut dans Paris des sections telles que celle des Termes-de-Julien, qui refuserent de seconder, par l'arrestation des prêtres, les projets des Marat et des Robespierre, bien d'autres s'empresserent à suivre l'exemple de la section du Luxembourg; et les brigands par-tout sembloient s'être chargés de suppléer au zele des sections. Le dimanche, treize août, et le quinze, jour de l'assomption, ne semblerent des jours de fêtes que pour donner dans les divers quartiers de cette immense ville, le spectacle de ces arrestations. Les portes de Paris étoient soigneusement gardées; à peine en laissoit-on sortir les personnes chargées de l'approvisionnement journalier. A la faveur même de l'habit des laïques, à peine quelques ecclésiastiques non-assermentés osoient-ils se montrer dans les rues. S'ils quittoient leur retraite mal sûre, pour en aller chercher une autre moins exposée, la nuit, il falloit craindre des patrouilles nombreuses, bien plus zélées pour arrêter un prêtre que pour défendre Paris de ses bandits et du pillage; pendant le jour, c'étoient à chaque instant des cohortes de brigands, dont la féroce joie n'éclatoit jamais plus, que lorsqu'on leur montroit un prêtre à arreter.

C'étoit un bien étrange spéctacle, que celui de

Paris, dans ces jours de trouble, de terreur et de confusion. L'œil, planant au-dessus de cette immense ville, auroit vu ces fureurs s'exercer en même temps, de mille manieres différentes, sur les deux grands objets de la haine et de la rage des impies, sur les débris de l'antique monarchie, et sur ceux de l'autel. Dans la salle appelée nationale, il auroit vu le roi, son épouse, sa sœur, ses enfans, leur institutrice, une princesse son alliée, captifs dans une loge en face des rebelles, et reduits à attendre leur sort de la bouche même des conjurés. Il auroit vu ce monstrueux sénat passant successivement de ses décrets donnés contre le roi, à ses décrets donnés contre les prêtres. Autour de ce repaire de la rebellion, une partie de la maison du roi fumant encore, une nombreuse populace accourant se repaître de l'aspect des ravages du château ; plus près de l'assemblée encore, et à ses portes, des légions de brigands furieux, insultant par leurs cris au roi captif, attendant avec impatience le décret ultérieur qui assigneroit sa prison, et l'heure de leur nouveau triomphe, dans les humiliations dont ils devoient accompagner sa marche.

Dans ces mêmes instans, le même œil auroit vu dans Paris, sur les ponts et dans toutes les places publiques, une populace effrénée, abattre et briser toutes les statues des rois morts, et tout ce qui pouvoit rappeler la royauté. Il auroit vu, dans toutes les églises, des municipes et leurs satellites consommant la spoliation des autels, en ôtant jus-

qu'aux derniers bronzes, jusqu'aux grilles de fer; dans tous les couvens et monasteres ,, d'autres municipes et d'autres satellites, consommant la destruction de l'état religieux, renvoyant, repoussant dans le siecle tout le reste des cénobites, toutes les vierges de Jesus-Christ, pressant impitoyablement ces vierges éplorées, mourantes de douleur et de frayeur, de quitter leurs saints asiles, de changer leur habit avec celui des laïques, à force de menaces et de violences, leur donnant à peine le temps de s'assurer quel toit les recevroit au sortir de leurs cellules. Il auroit vu jusqu'à des canons braqués contre ces monasteres, pour effrayer celles des religieuses que la fin de la journée trouveroit encore dans leur maison.

Il auroit vu, et celles qui mouroient de vieillesse, et celles qui mouroient de maladie, et celles qui expiroient de douleur, et celles dans lesquelles la raison se troubloit, s'égaroit à force de consternation, poussées, entraînées par de féroces nationaux, abandonnées dans le milieu des rues à quelques citoyens moins insensibles, qui ne les recueilloient eux-mêmes, qu'en tremblant de se voir bientôt punis de n'avoir pas su être assez barbares, pour les laisser périr sans secours, sans asile.

Le même œil, en ces mêmes instans, auroit vu, au quartier S.t-Germain, à la rue S.t-Martin, au faubourg S.t-Jacques, aux environs et dans la rue S.t-Victor, en vingt autres parties de Paris, des brigands Marseillais, des fédérés Bretons, des

patriotes Parisiens, courant de maisons en maisons, fouillant, donnant par-tout la chasse aux prêtres, les entraînant, à travers les huées et les outrages, que l'imagination atteint à peine, dans les grandes prisons des Carmes ou du Séminaire S.t-Firmin.

Du fond de leur terrible comité de surveillance, à la mairie, jadis l'hôtel du premier président du parlement, Manuel, Panis, le Gendre, et tous les subalternes enragés des impies, présidoient à toutes ces fureurs contre le sacerdoce.

Sur leur liste homicide, ils avoient spécialement marqués ceux qu'ils recommandoient aux sections, pour des recherches plus exactes. Plats et cruels valets de ces nouveaux tyrans, les officiers, les présidens sectionnaires, suivis de leur cortége, de baïonnettes et de piques, et de leurs secrétaires, arrivoient chez ces ecclésiastiques, commençoient par s'assurer de ceux qui avoient la confiance de les attendre; cherchoient avec un soin extrême ceux qui avoient fui; interrogeoient, pressoient les domestiques, souvent les enfermoient pour les forcer à découvrir leur maître; souvent entraînoient même ceux chez qui ils logeoient.

Les livres, les papiers, les lettres des ecclésiastiques étoient ensuite l'objet particulier de la recherche. Les sectionnaires s'aidoient, les uns les autres, à les lire. Un journal, ou quelques brochures en faveur du roi, de la religion, un mot dans une lettre qui pouvoit indiquer le moindre attachement à un meilleur ordre de choses, sur-tout la

moindre preuve de communication avec des amis, des parens émigrés, tout étoit soigneusement lu et relu, emporté ou scellé, envoyé au comité de surveillance. Les prêtres qu'entraînoient les valets sectionnaires étoient tantôt conduits aux Carmes, et tantôt envoyés par-devant le terrible comité; là il falloit attendre, ou dans un corps-de-garde de brigands, ou dans la chambre des patiens, ou sous le hangar des bandits prisonniers, ou dans un immense galetas, et sur la paille, et par-tout entouré de sentinelles; là il falloit attendre des journées et des semaines entieres, qu'il plût au redoutable comité d'appeler les prêtres arrêtés, de leur faire subir un interrogatoire, de disposer arbitrairement de leur liberté, en attendant que les haches vinssent disposer de leurs jours.

Pour peu que l'inexpérience, ou la crainte, troublât ceux qui avoient à paroître devant ce comité, ils étoient envoyés dans quelqu'un de ces lieux où les victimes s'entassoient pour le jour solemnel des hécatombes.

Tomber entre les mains de ces terribles juges étoit encore dans ces jours, pour les prêtres, le sort le plus heureux; car enfin il y en eut au moins un certain nombre qui les firent rougir de l'impudeur de la persécution, qui les intéresserent, ou par la facilité de leur défense, ou par la noble confiance avec laquelle ils se présentoient. Ainsi les Manuel même et les Panis rougirent d'envoyer en prison M. de Beausset, évêque d'Alais, quand il leur dit: « Messieurs,

quels étranges moyens prenez-vous donc pour concilier les esprits à votre révolution ? J'ai vécu aussi au milieu de citoyens qui n'avoient, ni les mêmes opinions, ni la même foi que moi. J'ai dans mon diocese un grand nombre de calvinistes ; mais, pour faire régner la paix, je me suis bien gardé d'être persécuteur. Je voyois ces brebis éloignées de l'église ; mais j'avois pour elles toute l'attention dont la nature et la religion me faisoient un devoir. Je rendois aux calvinistes tous les services qui dépendoient de moi ; j'exhortois les catholiques à en agir de même avec des hommes, nos concitoyens et nos freres, malgré la diversité de notre culte. Jusqu'au moment de la révolution, j'ai vu de part et d'autre les esprits se réunir, se concilier, et la tranquillité et la fraternité régner entr'eux par des services mutuels. Il me semble, messieurs, qu'avec ces moyens-là, j'aurai peu mérité d'être traduit devant ce tribunal ; que vous feriez bien mieux, vous-mêmes, de ne pas en prendre d'autres, pour mettre fin aux troubles et aux divisions qui nous agitent. »

Un des juges qui se trouvoit avoir connu M. l'évêque d'Alais, assura que rien n'étoit plus vrai, que le compte rendu par ce prélat de sa conduite, et le succès qu'elle avoit eu. Les autres ne purent s'empêcher d'y applaudir, et M. de Beausset fut déclaré libre.

La défense d'un ecclésiastique gentilhomme fut d'un autre genre. On lui reprochoit de n'avoir pas fait le serment de maintenir la constitution : « Fran-

chement, répondit-il, messieurs, cette constitution persécute tout ce que j'ai de plus cher au monde ; elle dépouille toute ma famille ; elle chasse hors du royaume mes freres, mes plus proches parens ; elle brûle leurs châteaux ; elle tourmente nos évêques ; elle emprisonne le clergé. Elle ne me laisse pas le moindre point d'appui. J'aurois beau jurer de la maintenir ; vous ne me croiriez pas. Il vaut bien mieux que vous me donniez un passeport, et que j'aille chercher ailleurs une constitution moins cruelle à ma foi et à mes parens. » Cette franchise déconcerta le comité ; l'ecclésiastique lobtint son passeport, et sortit du royaume. Quelques autres furent aussi remis en liberté, soit parce qu'ils firent agir des amis auprès de Manuel, soit parce qu'il n'y avoit pas le moindre prétexte contr'eux, soit enfin, et sur-tout parce qu'il savoit bien que, lorsqu'on le voudroit, on pourroit se reposer sur les brigands du soin de se débarrasser de ceux que, par un reste de pudeur, on n'osoit pas formellement proscrire.

Les brigands en effet, et la derniere populace, mettoient à cette poursuite des prêtres non-assermentés, une ardeur, une rage, qui ne laissoient rien à désirer à celle des impies, sur-tout dans les sections, qui ne vouloient, ou n'osoient pas leur opposer le moindre obstacle. Celle de Saint-Nicolas-de-Chardonnet étoit tellement sous leur empire, qu'elle avoit pris légalement le nom de *section des Sans-culottes*, comme celle des Cordeliers avoit pris celui des *Marseillais*. Ainsi ce sceptre que d'abord les aristocrates constitution-

nels avoient envié au roi, étoit passé à l'aristocratie bourgeoise, qui l'envioit aux aristocrates de la noblesse; ainsi déjà l'aristocratie dss bandits et de la plus vile populace l'envioit et l'enlevoit aux bourgeois. Mais dans toutes ces mains nouvelles, l'impiété le dirigeoit contre les prêtres fidelles à leur Dieu.

Dans la section des *Sans-culottes*, la motion d'arrêter tous ces prêtres non-assermentés fut accueillie avec transport, le dimanche 13 août, ainsi que le projet de les enfermer dans le séminaire de S.t-Firmin, où se trouvoient déjà dix-huit ecclésiastiques chassés de leurs places, dès-lors assiégés dans leur retraite, et n'ayant plus la permission d'en sortir. Dès huit heures du matin, les messieurs de S.t-Nicolas, tous intactes du serment, furent entraînés, avec leurs séminaristes, à la maison de S.t-Firmin; et malgré les secours, les abondantes charités que ces messieurs avoient toujours répandus dans les environs, la populace n'en témoigna pas moins de zele pour leur arrestation. Il est un de ces prêtres, M. l'abbé Bonnet, dont un seul trait annonce la bienfaisante charité. Dans le terrible hiver de 1788, il venoit de distribuer aux malheureux tout ce dont il pouvoit disposer. — *Il ne me reste plus rien*, dit-il à quelques femmes qui lui demandoient l'aumône. — *Il vous reste au moins votre mouchoir*, lui répondirent-elles, *puisque vous le tenez à la main.* — *Eh bien, le voilà, prenez-le; je pourrai dire désormais avec plus de vérité, que je n'ai*

*plus rien à moi.* La populace revint jusqu'à trois fois pour arrêter ce prêtre.

Le supérieur de la même communauté, M. Andrieux, fut traduit devant la section. A son arrivée, à celle des anciens compagnons de ses travaux, et des jeunes séminaristes, la cour de S.t-Firmin, remplie d'hommes, de femmes, et d'enfans de la populace, retentit des cris d'une barbare joie; on entendit un homme de la foule crier : *Donnez-les-moi; que dès-aujourd'hui je les expédie tous avec ma hache.*

A trois heures du même jour, des hurlemens plus féroces encore annoncerent l'arrivée d'une proie remarquable. C'étoient tous les prêtres de la maison des Nouveaux-Convertis qu'emmenoient triomphans cinquante hommes armés de baïonnettes ou de piques. A la tête de tous ces prisonniers étoit le vénérable pere Guérin-Durocher, connu par cette *histoire véritable des temps fabuleux*, qui avoit rempli l'univers d'étonnement par l'érudition dont elle étoit la preuve. Tous ceux qui ont connu ce digne auteur, trouvoient en lui quelque chose de plus admirable encore que ses vastes connoissances. C'étoit, avec tant de science, une modestie et une humilité qui faisoient en quelque sorte chercher le savant caché sous le voile do la simplicité. Une ame gagnée à Dieu par ses catéchismes, lui étoit mille fois plus chere que toute cette grande réputation dont il jouissoit, et qu'il sembloit seul ignorer d'avoir méritée. Dans les conversations communes, on l'eût pris pour l'homme le plus ordinaire. Il falloit de

l'art, et il falloit sur-tout qu'il ne s'apperçût pas qu'on cherchoit à l'admirer, pour faire ressortir l'étendue de ses connoisaances. Lorsqu'on y avoit réussi en jetant le discours sur quelque objet de la savante antiquité, ce qui étonnoit le plus, c'étoit d'entendre les discussions profondes couler de sa bouche, comme la science de sa source, mais avec le même ton, la même facilité, que s'il eût été question des objets du temps les plus familiers.

Pour la premiere fois, il sembloit en ce jour se départir en quelque chose de son humble simplicité. En soutane et en manteau long, comme dans un jour de fête, il marchoit glorieux d'être le chef des respectables confesseurs de Jesus-Christ emmenés avec lui; à ses côtés étoit son frere et son aîné, ancien jésuite comme lui, et depuis peu de temps de retour des missions d'Orient. Il en avoit apporté des connoissances que bien des gens croyoient égales à celles de son frere; il commençoit à les développer dans ses lettres sur les mœurs, la religion, et les antiquités des régions qu'il avoit parcourues en savant et en évangéliste. La barbarie de la révolution nous en a privés pour toujours.

Avec ces deux savans, arrivoient bien d'autres prêtres, les uns saisis dans leurs maisons, les autres dans l'abbaye de S.t-Victor, et d'autres jusque dans l'hôpital des Enfans-Trouvés, où ils avoient passé bien des années dans tous les exercices de charité que leur emploi y commandoit. Avec eux un autre prêtre encore, M. l'abbé de Lavèze :

servir les malades et les mourans à l'Hôtel-Dieu, avoit fait toutes ses délices pendant dix ans. Le refus du serment le fit exclure de ces fonctions pieuses. On le força de quitter cette maison, où son zele et sa charité rendoient tant de services à la plus pauvre classe du peuple. La bonté de son caractere lui avoit conservé des amis parmi des jacobins du Vivarais, et ses compatriotes alors à Paris; instruits de ce qui se tramoit contre les prêtres catholiques, ils l'en prévinrent, en lui offrant une retraite à l'abri de toute recherche dans leur propre logement. Il craignoit leurs sollicitations pour le parjure constitutionnel; il aima mieux s'exposer au martyre qu'à la séduction.

Parmi ceux de ces confesseurs, que j'ai eu l'honneur de connoître, je distinguerai encore M. l'abbé Copène, jeune prêtre d'une famille distinguée dans la Guyenne. Avec les sentimens de nos preux chevaliers, il disoit à ceux qui lui parloient du serment constitutionnel : « Jamais les Copène n'ont manqué à leur parole d'honneur. J'ai donné la mienne à Dieu et au roi. Je saurai la tenir. » Il la tint en effet malgré la disette où il étoit réduit. Une fievre mortelle l'avoit frappé, quand les piques entrerent chez lui, vers la fin d'août. Je le vois ranimant ses forces à leur aspect, et disant aux barbares : « C'est pour m'enfermer avec les prêtres que vous venez me chercher! Allons, je vais vous suivre. Il convient à Copène de mourir sur le lit d'honneur. » La force de son corps n'égaloit pas celle de son ame. Ses membres n'étoient plus qu'un squelette

décharné; il essaya en vain de marcher, les barbares le traînerent. A son arrivée au séminaire il fallut le remettre dans un lit. Il y respira heureusement, comme il le désiroit, assez longtemps pour être assuré que son dernier soupir seroit à son Dieu et à son roi.

Dans la même maison enfin, fut enfermé l'abbé Gros, curé de la paroisse sur laquelle étoit cette prison des prêtres. Peu de pasteurs avoient plus de droits au respect et à l'amour de leur peuple; il en est aussi peu qui en aient éprouvé plus d'ingratitude et plus d'outrages. M. Gros étoit de ces caracteres ouverts, naturellement bons, de ces hommes dont le front seul inspire la confiance, parce qu'on croit y lire qu'il n'y a dans leur cœur ni ruse ni détour. Il aimoit ses paroissiens, et sur-tout ses pauvres, comme un bon pere chérit ses enfans. Il étoit de ces naturels que l'amour de la paix rendroit quelquefois trop faciles, qui sacrifieroient même quelquefois à l'homme une partie de leurs devoirs, si la religion ne réclamoit plus fortement les droits de Dieu. Par complaisance pour ses paroissiens, il avoit presque failli sous la premiere assemblée. Après avoir signé avec le côté droit la déclaration du 13 avril 1790, en faveur de la religion catholique, il se vit traduit à sa section. Elle lui reprocha sa démarche comme une preuve d'aristocratie, de haine pour le peuple. Affecté d'un soupçon si éloigné de ses sentimens, il ne dissimula pas qu'il vouloit en effet vivre et mourir dans la religion catholique; mais ne re-

gardant pas comme absolument nécessaire la déclaration publique qu'il en avoit faite avec ceux qu'on signaloit comme ennemis du peuple, il consentit que son nom fût effacé de la liste de ces signataires. C'étoit une foiblesse, une espece d'apostasie, arrachée sous un vain prétexte. Les ames franches et loyales peuvent faire des fautes; elles ne savent pas résister aux remords, persister dans le mal, quand il est reconnu. M. l'abbé Gros s'apperçut qu'on prenoit sa complaisance pour une défection; qu'il n'avoit acheté la paix avec les sectionnaires qu'au prix d'un scandale; il sut le réparer. Au moment même où l'assemblée venoit de témoigner son indignation contre une lettre pastorale publiée par M. l'évêque de Toulon pour le maintien de la foi catholique, M. l'abbé Gros, pour réparer sa faute, bravant toute la colere des législateurs, monta à leur tribune, et eut la force d'y prononcer ce discours :

« Messieurs, on vous a dit que j'avois rétracté mon adhésion à la déclaration de la minorité sur la religion catholique. J'ai fait, il est vrai, à l'occasion de quelques troubles, ce que j'ai cru que la prudence et l'amour de la paix exigeoient de moi; à présent que je vois l'inutilité de ce que j'avois cru pouvoir accorder à la paix, à présent qu'une démarche faite pour la religion n'a point produit l'effet que je croyois pouvoir en attendre, je dois vous déclarer, messieurs, que je n'ai jamais oublié ce que je dois au Dieu dont j'ai le bonheur

d'être ministre, et à la paroisse dont j'ai l'honneur d'être curé. Je vous prie de regarder mon nom comme n'ayant jamais été effacé de la liste de ceux qui ont souscrit à cette délibération, ou de permettre au moins que j'y sois inscrit de nouveau, et sans retour. »

Les jacobins jamais ne pardonnerent ces actes de courage en faveur de la religion. La démarche solemnelle de M. l'abbé Gros fut pour lui une source de persécutions; il les soutint jusqu'à le fin, avec la fermeté dont il avoit promis de ne plus se démentir.

Depuis le 13 août jusqu'au 2 septembre, le nombre des ecclésiastiques enfermés à S.t-Firmin fut de quatre-vingt-douze. A mesure qu'on les emmenoit, on mettoit le scellé sur leur logement et leurs effets. Il ne leur étoit plus permis de communiquer avec personne du dehors. On leur donna pour logement les chambres de deux galeries du bâtiment neuf, en mettant aux deux extrémités et au milieu de chaque galerie trois sentinelles avec la pique, le fusil ou le sabre à la main, pour empêcher toute communication d'un étage à l'autre. La seule personne qui les vît librement, afin de pourvoir à leurs besoins, fut M. l'abbé Boulangier, procureur de la maison. La section ne leur fournissoit rien, ne permettoit pas même qu'ils se fissent apporter leurs effets les plus nécessaires. La charité des fidelles de la paroisse seconda généreusement M. Boulangier, en lui

faisant passer des secours abondans pour le soutien de ces confesseurs de la foi.

Les prêtres entassés dès la premiere semaine, au nombre de cent-vingt, dans l'église des Carmes, éprouverent des besoins plus pressans, jusqu'à ce qu'enfin les fidelles eurent la permission de leur porter au moins les objets de premiere nécessité. Ils avoient passé deux jours et deux nuits sans autre lit qu'une chaise. Plusieurs de ceux qu'on y amenoit à chaque heure du jour et de la nuit, étoient accablés, ou de vieillesse ou d'infirmités; plusieurs étoient réduits à une indigence qui ne leur laissoit pas même de quoi pourvoir à leur nourriture. Leur état frappa un de ces sectionnaires, qui jusqu'alors avoit montré le plus de fureur pour leur incarcération. Il fit donner aux gardes la permission de laisser entrer ce qu'on apporteroit aux prisonniers, en prenant néanmoins toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il n'y avoit point d'armes. Il fut ensuite lui-même dans les maisons des environs, inviter les ames charitables à secourir les prêtres prisonniers. Les fidelles n'eurent pas besoin d'être pressés; ils gémissoient sur le dénuement absolu, dans lequel ils savoient qu'étoient ces confesseurs de Jesus-Christ. Ils n'attendoient que le moment de pouvoir les aider. Aussitôt que cette permission fut accordée, on les vit apporter à l'église des Carmes, et des lits et du linge, et une abondante nourriture. Des ordres furent donnés à un traiteur de fournir régulièrement à dîner et à souper à ces prêtres;

à ceux qui n'avoient pas de quoi payer, tout comme aux autres, parce qu'on se chargeoit de payer pour eux. Une dame qui ne permit jamais de la nommer, fournit constamment à la nourriture de vingt de ces prêtres, pendant tout le temps de leur captivité. Avec le même zele, les amis alloient voir leurs amis, et les consoler aux heures qui furent assignées pour recevoir les visites ; ou plutôt les personnes même qui ne les connoissoient pas, alloient voir ces confesseurs de Jesus-Christ, pour s'édifier de leur vertu, de la sainte joie qui éclatoit sur leur visage. On eût pris le lieu qui les renfermoit pour une véritable catacombe des anciens confesseurs.

Qu'on se représente une église d'une grandeur très-médiocre, et, dans tout son contour, sur le pavé de la nef même, sur celui des chapelles, jusque sur le marche-pied des autels, des matelats serrés les uns contre les autres. C'étoit là qu'ils dormoient plus tranquillement que leurs persécuteurs ne le firent jamais sur le duvet ; et lorsque la pensée, que peut-être leurs bourreaux arriveroient dans la nuit même, se présentoit à eux, leur sommeil en étoit plus doux et plus paisible ; il leur sembloit déjà se reposer, se réveiller dans le sein de leur Dieu et de ses bienheureux. Quand l'aurore venoit leur annoncer un nouveau jour, le cœur élevé vers le ciel, ils fléchissoient ensemble les genoux ; ils adoroient ce Dieu qui les avoit choisis pour lui rendre témoignage ; ils le remercioient de la force céleste dont

il les animoit ; la seule grace qu'ils demandoient encore , étoit de confesser son nom jusqu'à la fin. On ne leur laissoit pas la consolation de célébrer les saints mysteres. Leur piété y suppléoit chaque jour , en répétant les prieres de la messe , en s'unissant à la même heure à celle que célébroit à Rome le premier des pontifes. A toutes les heures du jour , une grande partie d'entre eux , prosternés devant l'autel , faisoient de leur prison le temple d'une perpétuelle adoration. Ce n'étoit plus là ce clergé dont les hommes , et peut-être le ciel , reprochoient la tiédeur. C'étoient vraiment les prêtres du Seigneur. Leur conversation , lorsqu'ils se reposoient de ces prieres ferventes, étoient encore la conversation des saints. Ils parloient du bonheur qu'ils avoient de se voir captifs pour J. C. ; ils se fortifioient dans cette idée par de saintes lectures.

Quand l'heure des repas arrivoit , c'étoit un étrange contraste que celui des farouches soldats , les uns occupés à visiter les mets qu'on apportoit , fouillant avec leurs sabres et le pain et la viande , et jusque dans le bouillon des malades, pour s'assurer qu'il n'y avoit ni lettres ni instrumens de mort ; les autres rôdant avec leurs piques autour des tables ; et nos saints confesseurs riant des précautions que l'on prenoit pour les tenir sans armes dans la captivité qui faisoit leur gloire , leur bonheur ; et cette honnêteté, ce soin de prévenir leurs besoins mutuels , et cette douce joie , qui renouveloient aux yeux des spectateurs , les agapes des saints.

Le médecin civique s'étoit vu obligé de demander qu'il leur fût permis de se promener dans le jardin, pour éviter la maladie contagieuse que pouvoient occasionner tant d'hommes renfermés nuit et jour avec leurs gardes dans un espace si étroit. La promenade fut d'une heure par jour le matin, et autant le soir; tantôt il fut permis de la prendre tous ensemble, tantôt on n'en laissoit sortir que la moitié, suivant le caprice des gardes. Ces promenades étoient encore saintes; les uns, et en grand nombre, aimoient à retrouver dans le fond du jardin une espece d'oratoire ou de salle abritée, dans laquelle se trouvoit l'image de la Vierge. Là, respirant un air plus sain, qui leur rendoit les forces du corps, ils puisoient encore, aux pieds de la reine des martyrs, de nouvelles graces qui fortifioient leur ame. Les autres, ou lisoient l'écriture sainte, ou disoient leur bréviaire, ou s'entretenoient pieusement des objets religieux, et ils rentroient ensuite gaiement dans leur prison, si pourtant c'en est une pour des confesseurs que la maison de Dieu.

C'étoit en ce moment que se renouveloit, au moins une fois chaque jour, l'appel de ces bienheureux prisonniers. Le ton avec lequel ils répondoient à l'officier appelant, annonçoit que, loin d'avoir cherché à fuir, ils auroient été bien fâchés de ne plus se trouver sur la liste des confesseurs de la foi.

La dureté de leurs gardes n'étoit pas toujours la même. Les cohortes se succédoient. C'étoient

alternativement celles des nationaux parisiens, et celles des brigands ou prétendus patriotes, qui s'honoroient du nom de *sans-culottes*. Les premiers avoient pour les prisonniers plus de ces égards qu'inspire au moins l'humanité. Les autres, durs, féroces par éducation comme par caractere, exerçoient un empire cruel. Les grossieres injures, les menaces, les plus durs refus leur sembloient autant de preuves de leur zele pour la patrie. La différence étoit si sensible, que les prisonniers même prioient leurs amis de ne pas venir les visiter le jour, où ceux-ci étoient de garde; ils vouloient être seuls à voir et à souffrir les atrocités de ces brigands.

Plus d'une fois cependant ceux-là même qui s'étoient d'abord présentés avec un air terrible, s'adoucirent en faveur de ces hommes qu'ils voyoient supporter tant d'injustices et tant d'outrages avec une résignation, une patience et une joie, qui annonçoient encore quelque chose de plus que l'innocence. « J'en ai même vu (me disoit M. l'abbé de la Panonie,) qui ne pouvoient s'empêcher de s'attendrir sur notre sort, et de se récrier hautement sur l'injustice de notre détention. Plus d'une fois, j'ai cru devoir les engager à être plus prudens. Je leur disois que notre sort n'étoit rien moins qu'à plaindre; que notre unique peine étoit de nous voir indignement calomniés auprès d'un peuple dont nous avions toujours été les meilleurs amis. J'ajoutois qu'il falloit bien encore nous résoudre à supporter cette calomnie pour l'amour de notre Dieu; car nous

savions bien que la haine de notre religion étoit la seule cause qui portoit les impies à nous faire passer pour ennemis du peuple. Bien des gardes nationaux n'avoient pas besoin de ces réponses pour être convaincus de notre innocence ; et après avoir gémi sur nous, ils gémissoient sur eux-mêmes, de se voir réduits par la force à un service aussi injuste que celui de nous détenir en prison. »

Parmi ces prisonniers, les plus frappans sans doute étoient les trois prélats, cet archevêque d'Arles, que l'estime publique avoit accoutumé aux égards des impies eux-mêmes, et ces messieurs de la Rochefoucauld, tenant par les liens du sang à toutes les grandeurs du siecle ; tous les trois en ce jour, au sein de leur prison, jouissant d'une tranquillité, d'une joie douce et pure, qui sembloient augmenter à mesure que les outrages s'accumuloient sur eux.

Souvent on proposoit à M. l'archevêque d'Arles de se servir de ses amis, de faire au moins valoir ses infirmités croissant chaque jour, pour obtenir d'être transporté chez lui : « Non, non, répondoit-il, je suis trop bien ici, et en trop bonne compagnie. » Il s'y trouvoit si bien, que non seulement il ne demandoit pas le moindre adoucissement ; mais que, s'il profitoit de l'ascendant de sa dignité, c'étoit toujours pour veiller à ce que les autres prisonniers fussent pourvus avant lui des objets nécessaires. La troisieme nuit de sa prison, il n'avoit pas encore de lit, il fut

encore impossible de lui en faire accepter un, parce qu'il avoit compté les matelas, qu'il en manquoit un pour quelque nouveau prisonnier. Ses discours fortifioient les prêtres; sa piété, sa patience les remplissoient d'admiration. Précisément parce qu'ils l'avoient vu le plus éminent en dignité, les gardes atroces se plaisoient à accumuler sur lui les outrages et les mortifications; les malheureux n'atteignoient pas son ame. Sans mépris, sans orgueil comme sans fiel, il se concentroit en Jesus-Christ, livré à une impie et insolente soldatesque; il se taisoit, il supportoit, et s'estimoit le plus heureux, parce qu'il avoit le plus à supporter.

Un gendarme brutal fit spécialement de lui l'objet de ses atroces jeux. Assis à côté de ce digne prélat, il lui disoit un jour tout ce que la plus vile populace peut inventer de sarcasmes grossiers, de basses railleries. Il le félicitoit sur ce qu'il représenteroit noblement sous la guillotine; ensuite il se levoit, le saluoit profondément, le monseigneurisoit par dérision, lui donnoit, pour le mortifier, tous ces titres de noblesse, de distinction, que l'assemblée avoit abolis. Le prélat patient ne répondoit rien. Le gendarme, s'asseyant près de lui, allume sa pipe, et lui en souffle la fumée sur le visage. M. l'archevêque d'Arles se tait encore, jusqu'à ce que, près de se trouver mal de la fétidité de la fumée, il se contente de changer de place. Le brutal le suit encore, et ne met fin à son jeu cruel, que lorsqu'il voit son obstination même

vaincue par la patience de M. Dulau. Ce grand homme étoit tellement maître des mouvemens de son ame, il étoit si prêt à la rendre à Dieu, qu'au milieu de la nuit, un des prisonniers, troublé par quelque bruit qu'il avoit cru entendre, l'ayant réveillé en sursaut pour lui dire : *Monseigneur, voilà les assassins ;* il répondit tranquillement : *Eh bien, si le bon Dieu demande notre vie, le sacrifice doit être tout fait ;* et sur ces paroles il se rendormit.

Messieurs de Saintes et de Bauvais n'étoient pas un objet moins édifiant, moins propre à fortifier nos généreux confesseurs. Le premier dans sa captivité volontaire avoit conservé toute sa gaieté naturelle. Toujours riant, toujours prévenant, il se plaisoit sur-tout, avec son frere, à accueillir les nouveaux prisonniers avec une bonté, avec des attentions, qui bientôt faisoient oublier à ceux-ci toutes leurs peines. « Je ne me souvins plus des miennes, me disoit un de ses confesseurs, lorsqu'enfermé aux Carmes, je vis monseigneur l'évêque de Saintes s'approcher de moi avec un air de gaieté et de sérénité, qui me faisoit douter s'il étoit aussi du nombre des prisonniers. Rien n'égaloit encore, pour les nouveaux venus, les soins de deux jeunes curés, messieurs Auzurel et Fronteau. Un des objets qui me frappoient encore dans cette prison, si l'on peut appeler de ce nom un temple que la présence de tant de confesseurs rendoit si auguste, c'étoit le silence religieux observé par nos prêtres, au milieu du tapage scandaleux de nos gardes ;

c'étoit de voir grand nombre de ces prêtres, habituellement à genoux devant l'autel, et rendant à la Divinité l'hommage des chérubins, tandis que cette impie soldatesque faisoit retentir ce même temple des blasphêmes des démons. »

Au milieu de ces saints exercices de toutes les vertus, ces heureux prisonniers eurent souvent des alarmes qui sembloient annoncer leur derniere heure. Un jour sur-tout ils entendent au loin les cris d'une nombreuse populace, et les coups de fusils qui se mêlent aux hurlemens de la fureur. Le bruit approche, le fatal *ça-ira*, le chant de mort, s'entend distinctement ; nos confesseurs ne doutent plus que c'est eux qu'il menace. De toutes les parties de l'église, tous courent au sanctuaire ; tous à genoux, se mettent sous la protection de la reine des martyrs ; tous offrent à Dieu le sacrifice de leur vie. La porte s'ouvre ; ce sont les vénérables prêtres, les curés octogénaires, les professeurs et les prédicateurs émérites arrachés à l'asile de la vieillesse ; c'est toute la maison de François de Sales, fondée pour le repos des ecclésiastiques consumés de travaux et d'années, qu'emmenent les cohortes du Finistere. Ce sont, avec ces respectables vieillards, tous les jeunes lévites préparés pour la maison du Seigneur, dans celles des messieurs de Saint-Sulpice, qui arrivent avec leurs directeurs, sous la même escorte, et que les mêmes fureurs ajoutent au nombre des captifs. « Il seroit impossible, dit monsieur de la Pannonie, d'exprimer le saisissement que nous éprou-

vâmes à l'aspect de ces respectables vieillards. Plusieurs pouvoient à peine se soutenir. Les traitemens qu'ils avoient essuyés dans leur route me font frémir d'horreur. Il en est un sur-tout que ses infirmités empêchoient de suivre à pas égal ses cruels conducteurs ; ils l'avoient tout meurtri en le poussant avec leurs fusils, pour le faire marcher. Revenus de notre frayeur, nous nous empressâmes de procurer à ces nouveaux hôtes les secours dont ils avoient besoin. Nous en fûmes abondamment dédommagés pas les beaux exemples que nous donnoient ces pieux solitaires. La sérénité de leur visage, leur patience et leur résignation ajoutoient singuliérement aux motifs de la nôtre. Ils remercioient Dieu d'avoir prolongé leurs années, pour leur fournir l'occasion de mourir en preuve de la foi. »

Avant la fin d'août, le nombre de ces confesseurs augmenta de tous les prêtres que les brigands trouverent réunis dans la maison des Eudistes, et de divers autres amenés de tous les quartiers de Paris.

Les nationaux législateurs étoient instruits de toutes ces violences ; loin de s'y opposer, ils consommoient eux-mêmes législativement l'abolition du clergé. Délivrés des obstacles du *veto* royal, ils renouvelerent d'abord le décret contre l'habit des prêtres ; ensuite ils s'occuperent des moyens de se débarrasser absolument de leur personne. Le 26 août, ils rendirent le décret suivant :

« Tous les ecclésiastiques qui, étant assujétis au

serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté, et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir, sous huit jours, des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine, hors du royaume.

» En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district, ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer, et il lui sera expédié sur le champ un passe-port qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être hors du royaume.

» Passé le délai de quinze jours, les ecclésiastiques non-assermentés qui n'auroient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyanne française. Les directoires des districts les feront arrêter et conduire de brigade en brigade, aux ports de mer les plus voisins, qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire. Celui-ci donnera, en conséquence, des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques.

» Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du présent décret, n'ayant ni pension ni revenu, obtiendront chacun trois livres par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontieres du royaume, pour subsister pendant leur

route. Ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés par les caisses de district.

» Tout ecclésiastique qui seroit resté dans le royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir, et obtenu un passe-port, ou qui rentreroit après avoir sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

» Sont exceptés des dispositions précédentes, les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le conseil-général de la commune; sont pareillement exceptés les sexagénaires dont l'âge sera aussi duement constaté.

» Tous les ecclésiastiques, qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par l'article précédent, seront réunis au chef-lieu du département dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police. »

Ce décret portoit encore que « Tous autres ecclésiastiques non-assermentés, séculiers et réguliers, prêtres, simples clercs, minorés ou freres lais, sans exception ni distinction, quoique n'étant point assujettis au serment par les lois des 26 décembre 1790, et du 27 avril 1791, seroient soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque, par quelques actes extérieurs, ils auroient occasionné des troubles venus à la connoissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement seroit demandé par six citoyens domiciliés dans le même département. » Ainsi l'assemblée, qui, par les décrets du 29 décembre 1791 et du 26 mai

1792, avoit au moins fait semblant de mettre de côté les intérêts de la religion, dans le serment qu'elle exigeoit des ecclésiastiques, ne daignoit plus seulement recourir aux mêmes ruses. Elle en revenoit ouvertement à ce serment de maintenir la constitution spécialement décrétée pour le clergé ; constitution déclarée, par le souverain pontife, n'être qu'un assemblage de schisme, d'hérésie, et d'impiété, réunis dans le dessein évident de détruire la religion.

Ainsi le refus de ce serment du parjure et de l'apostasie continuoit à être la véritable cause de toutes les persécutions excitées contre le clergé catholique. Ainsi, dans un moment où des milliers de jacobins poursuivoient par-tout, sans distinction, tous les ecclésiastiques insermentés, l'assemblée, qui d'abord avoit au moins exigé contre ces derniers le vœu de vingt citoyens actifs, pour l'exil de chacun de ces prêtres, ne recouroît plus même au prétexte de ce vœu pour l'exil du clergé catholique en fonctions publiques. Pour celui de tous les autres, la demande et le caprice de six jacobins suffisoient.

Dieu sembloit ne permettre ce nouvel excès de sévérité, et le retour direct et sans détour au serment de l'apostasie, que pour écarter davantage de la cause du clergé tout prétexte même d'aristocratie dans la persécution qu'il souffroit ; pour qu'il ne fût plus possible de nier que la vraie cause de cette persécution étoit, dans les prêtres, leur fidélité aux lois de la conscience,

et

et dans leurs ennemis, la haine de la vraie religion.

Cette haine étoit loin d'être satisfaite par le nouveau décret. L'atrocité des prétendus philosophes du jour devoit enfin se démasquer. Il falloit que l'univers apprît ce que c'étoit que cette tolérance qu'ils demandoient depuis tant d'années, comme le chef-d'œuvre de la sagesse humaine. Il falloit que leur superbe fût humiliée par le dévelopement successif de leur haine féroce contre Dieu, contre le sacerdoce et la royauté. Il falloit que l'univers apprît à connoître la réalité du vœu de Diderot, le pere des impies du jour : *Quand verrai-je le dernier des rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres !* Cette haine infernale étoit toute passée du cœur de Diderot dans celui de Condorcet ; du cœur de Condorcet, dans celui des Manuel, des Robespierre, des Panis, de tous les municipes du grand club, et de tous les grands maîtres des jacobins. Car ils se disoient aussi tous philosophes ; ils parloient aussi tous d'humanité, de tolérance universelle, des lumieres à répandre dans tout le genre humain, de l'empire de la philosophie, de la raison suprême à substituer au regne de la religion, de la superstition, du culte des autels, et du sceptre des souverains.

C'étoit une vraie secte que ce condorcétisme ; elle s'étoit unie à toutes celles du royaume, pour opérer la révolution. Elle avoit d'abord appelé la spoliation, le vol, ensuite les verges, contre les prêtres. Bientôt ses verges s'étoient changées en

nerfs de bœuf ; les piques et les haches avoient enfin paru. L'assurance de l'impunité avoit banni la honte de faire des martyrs ; le temps arrivoit où le ciel, humiliant les sophistes, manifestant la rage que cachoit leur orgueil, alloit montrer dans le cœur des impies le cœur des cannibales ; où l'univers devoit apprendre qu'entre l'école de Condorcet et celle de Jourdan, il n'y avoit pas plus de différence qu'entre l'ouvrier et l'instrument, entre Tibere et ses bourreaux.

Les victimes de toutes les especes étoient prêtes. Le peu de vrais royalistes, qui restoient dans Paris, avoient été recherchés avec soin. Avec plus de fureur encore, les jacobins désiroient se défaire de ces constitutionnels qui s'étoient défaits des royalistes. Sous prétexte de se procurer des armes, les visites domiciliaires avoient servi à s'assurer des amis connus du fayétisme, des zélateurs ineptes d'une constitution bâtarde, que détesterent toujours les jacobins, par cela seul qu'elle maintenoit l'ombre d'un roi. L'hôtel de la force, la conciergerie, l'abbaye et toutes les autres prisons de Paris regorgeoient sur-tout de ces constitutionnels que Dieu vouloit punir de leur hypocrite rebellion contre le trône, en suscitant contre eux des rebelles consommés dans leur audace et dans leur rage.

Dieu avoit d'autres vues sur cent quatre-vingts de ses prêtres entassés dans l'église des Carmes ; sur les quatre-vingt-douze renfermés à Saint-Firmin, et sur quarante à cinquante autres qui, dans

d'autres prisons, devoient subir le même sort. Dans ces jours même où l'impiété se flattoit d'avoir détruit l'empire de la foi, il vouloit rappeler le spectacle de cette même foi captivant l'admiration de l'univers par la constance de ces martyrs.

Quand l'assemblée eut décrété l'exportation des prêtres, Manuel assembla le conseil secret des municipes. Avec Marat, Panis, Legendre, avec un prêtre jureur et municipe, il délibéra sur ce décret, et le trouva trop doux. Au lieu de l'exportation, la mort fut prononcée. Le bourreau fut mandé; interrogé combien il pourroit faire tomber de têtes en un jour sous la guillotine, on dit qu'il répondit : *Cinq à six cents. — En ce cas-là*, lui dirent les municipes, *nous n'avons pas besoin de vous.* Ce service de mort leur parut trop lent. Ce qui paroît certain, c'est que le prêtre jureur et municipe dit, en sortant de ce conseil : *Nous venons de prendre une résolution terrible, mais nécessaire.* Il avoit raison cet apostat; pour tuer la religion, il falloit en effet tuer tous ces vrais prêtres.

Manuel se transporta à l'église des Carmes. D'abord ses yeux roulerent sur toutes les victimes; il les considéra, il les compta. Parmi les prisonniers, se trouvoit un laïque nommé Duplain, dont le crime étoit d'avoir donné quelques éloges à la constitution. Ce journaliste avoit souvent témoigné aux prêtres son étonnement sur leur sérénité et leur tranquille résignation; il leur avoit dit: « Je vois bien qu'il y a ici quelque chose d'extraordinaire; nous ne souffrons pas pour la même

cause. « Sentant bien que la sienne n'étoit pas celle des martyrs, il avoit écrit à Manuel ; il avoit envoyé son épouse à Péthion. A force de faire agir ses protections, il obtint sa liberté. Le sang, qui alloit couler aux Carmes, devoit être, sans mélange, celui des vrais martyrs. Le prétexte, sous lequel Manuel arriva, fut d'examiner la cause de ce journaliste. Leur conversation terminée, un des prêtres, nommé M. Salins, chanoine de Couzerans, s'approcha du municipe, et lui demanda s'il connoissoit quelque terme à leur captivité, et quel étoit le crime qu'elle punissoit. Manuel répondit : « Vous êtes tous prévenus *de propos*. . . . Il y a un jury établi pour vous juger; mais on a commencé par les plus grands criminels; vous viendrez à votre tour. On ne vous crois pas tous également coupables ; et on relâchera les innocens. »

M. Salins insista pour savoir quel étoit donc le crime sur lequel les prêtres devoient être jugés; montrant ensuite à Manuel les vieillards solitaires de S. François de Sales, il lui dit : « Si vous nous accusez de conspiration, voyez, examinez. . . ces personnages-là n'ont-ils pas l'air de redoutables conjurés ? » Manuel ajouta simplement à sa premiere défaite : « Votre déportation est résolue. On s'occupe de l'exécution ; les sexagénaires et les infirmes doivent être renfermés dans une maison commune. Je venois m'informer si vous en connoîtriez une plus propre à cet objet que celle de Port-Royal. Quand elle sera pleine, nous ferme-

rons la porte, et nous y mettrons pour écriteau : *Ci gît le ci-devant clergé de France.* Quant aux autres détenus, *ceux qui seront reconnus innocens par le jury*, auront la liberté de vaquer à leurs affaires, pendant le temps qu'accorde la loi. Il faut prendre des mesures pour leur assurer une pension : car *il seroit inhumain* d'expatrier quelqu'un, et de l'envoyer à la charge d'un autre royaume, sans lui accorder quelques secours pour vivre dans sa retraite. »

Ainsi les victimes s'entretenoient confidemment avec celui-là même qui avoit prononcé leur mort. La promenade du jardin leur étoit interdite depuis quelques jours; il donna ses ordres pour qu'elle fût de nouveau permise. Ils y étoient le mercredi avant le jour marqué pour la catastrophe, quand Manuel vint encore les compter, regardant çà et là du milieu du jardin. Divers prêtres s'approcherent encore de lui avec la même confiance et simplicité. Il leur dit que l'arrêté de la municipalité, relatif à leur déportation, étoit terminé; qu'il leur seroit signifié le lendemain. Il ajouta : « Vous avez à évacuer le département dans l'espace prescrit par la loi. Vous y gagnerez, et nous aussi. Vous jouirez de la tranquillité de votre culte, et nous cesserons de le craindre. Car si nous vous laissons en France, vous feriez comme Moyse, vous éleveriez les mains au ciel, tandis que nous combattrions. »

Quelques-uns des prisonniers demanderent s'il leur seroit permis d'emporter quelques effets dans

leur exil, Manuel répondit : « Ne vous en mettez pas en peine ; vous serez toujours plus riches que Jesus-Christ, qui n'avoit pas où reposer sa tête. »

Ces propos d'un homme qui avoit d'abord parlé aux prêtres d'un *jury* établi pour les juger tous, et qui ne parle plus que d'un exil à subir par tous sans jugement ; d'un homme, qui promettoit à tous une pension, et qui ne veut plus même qu'ils s'occupent des effets les plus nécessaires à un voyageur ; d'un insensé, qui ne sait pas même cacher la peur que lui font les prieres de ceux qu'il persécute ; ces propos, ces sarcasmes, ces inepties trahissoient, avec toute la férocité de Manuel, le trouble et l'embarras d'un tyran devant des victimes qu'il cherche à abuser, en attendant qu'il les immole. L'arrêté de la municipalité auroit dû leur être communiqué, le jour au moins qu'il fut affiché dans Paris. Le vendredi les municipes ne l'avoient pas encore envoyé aux Carmes. Cependant plusieurs des prêtres détenus ne pouvoient croire que Manuel les trompât si indignement. Les autres reconnurent, soupçonnerent au moins toute la cruauté d'un projet, que le masque d'une honnête gravité cachoit mal sur le visage de Manuel.

M. l'archevêque d'Arles, les deux évêques de Saintes et de Bauvais donnerent ordre aux domestiques à qui on permettoit de les visiter, de ne pas revenir le lendemain, sans avoir payé leurs dettes, et sans apporter la quittance de celles qu'ils auroient payées. Ceux même, qui répu-

gnoient le plus à recevoir ces payemens, tels que monsieur l'abbé Gauthier, à qui il fut porté, de la part de M. d'Arles, une somme de dix-huit livres, tel que le tailleur du même prélat, qui pleuroit et protestoit ne pouvoir accepter son paiement dans une circonstance où le prélat avoit lui-même des besoins si pressans; ceux-là, et tous les autres furent obligés d'accepter, pour ne point molester leurs vénérables débiteurs.

Le même jour un présage plus sinistre encore put annoncer aux prêtres qu'on ne s'occupoit de rien moins que de leur élargissement. Dès le moment qu'ils étoient arrivés aux Carmes, on les avoit tous fouillés avec les plus grandes précautions, ne leur laissant pas le moindre instrument tranchant, pas même un canif ou des ciseaux. A l'heure de leur repas, on ne leur apportoit que quatorze couteaux pour un si grand nombre de personnes; et après le repas, on s'assuroit bien spécialement qu'il n'en restoit pas un seul à leur disposition. Très-souvent encore on visitoit partout, et spécialement les lits, pour voir s'il n'y auroit pas quelques armes cachées. Ce jour-là, non seulement cette visite fut faite deux fois plus spécialement, mais l'église fut dépouillée de tout ce qui tenoit au service divin. On enleva tout ce qui restoit sur les autels; on n'y laissa pas même le signe auguste de la rédemption. Celui qui étoit sur la chapelle à droite, ne pouvant être arraché, un bandit le brisa. Heureusement un crucifix de bois fut encore trouvé dans l'église. Les prêtres

se hâterent de le placer sur le maître - autel, comme l'étendard de la foi pour laquelle ils étoient captif, et du Dieu qui devoit, ou les délivrer, ou leur donner la force de mourir pour son nom.

Plein de confiance en ce Dieu crucifié, ils lui avoient, tous ensemble, rendu leur hommage ordinaire, avant que de se livrer au sommeil; ils dormoient tranquillement sous le couteau qui devoit les égorger, lorsqu'un nouveau trait de la plus perfide dissimulation vint les réveiller. C'étoient Péthion et Manuel qui leur envoyoient signifier le décret d'exportation, sur les onze heures du soir. Plusieurs se rendormirent dans la sécurité, s'attendant à voir, le lendemain, les portes de leur prison s'ouvrir pour leur donner le temps accordé par la loi, annoncé par Manuel, et nécessaire pour se préparer à quitter le royaume. Dans cet instant même on creusoit leur fosse au cimetiere. Ce même jour, auquel leur sommeil fut troublé pour leur annoncer qu'ils seroient transportés hors du royaume, le vendredi, 30 août, les émissaires des municipes avoient fait un marché pour creuser un large tombeau; le prix convenu pour chacun des ouvriers étoit de cent écus.

Le samedi se passa, de la part des prisonniers, dans les exercices ordinaires de leur piété, et dans l'attente inutile des ordres que le maire Péthion devoit donner pour leur délivrance. Le dimanche, même sécurité; cependant la promenade du matin fut retardée; quelques-uns s'apperçurent qu'ils étoient plus surveillés. En rentrant, ils

trouverent leurs gardes changés plutôt qu'à l'ordinaire. Un de ces nouveaux gardes leur dit : « Ne craignez rien, messieurs ; si on vient vous attaquer, nous sommes assez forts pour vous défendre. » Ils auroient mieux compris le danger qu'annonçoient ces paroles, s'ils avoient pu savoir ce qui se passoit alors dans Paris. La plus grande consternation y régnoit depuis la prise de Longwi et la nouvelle du siége de Verdun par l'armée de Brunswick. Les conjurés avoient délibéré s'il n'étoit pas temps de fuir la capitale. Danton, ministre de la justice, avoient conçu d'autres moyens pour repousser les Autrichiens et les Prussiens. Il vouloit, suivant l'expression du jour, que la France se levât toute entiere ; mais qu'elle commençât par se défaire de tous ceux que les municipes avoient entassés dans les prisons, soit comme royalistes, soit comme attachés à la constitution, soit sur-tout comme prêtres insermentés. Le jour assigné aux brigands pour cette horrible exécution étoit le dimanche, 2 septembre. En ce jour, on eut soin, pour soulever le peuple, de répandre la nouvelle de la prise de Verdun, quoique cette ville ne se fût pas encore rendue. Les municipes annoncerent à l'assemblée qu'ils alloient inviter les Parisiens à former une armée de soixante mille hommes ; que le canon d'alarme seroit tiré à midi, pour convoquer au champ de Mars les citoyens disposés à marcher ; et qu'à la même heure, le tocsin sonneroit. Ce canon et ce tocsin tenoient une partie de Paris dans la tris-

tesse, la consternation; et l'autre, dans tous les transports de la rage. Les municipes, au lieu de presser la convocation au champ de Mars, dispersoient et plaçoient leurs bourreaux, leur donnoient les dernieres instructions.

Ce fut pendant tous ces préparatifs qu'on servit le dîner aux prêtres détenus dans l'église des Carmes. Un officier de garde leur dit en ce moment, et leur répéta plusieurs fois ces paroles : *Lorsque vous sortirez, on vous rendra à chacun ce qui vous appartient.* Les prêtres dînerent tranquillement, et même avec encore plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Les bourreaux étoient déjà cachés dans les corridors de la maison.

La promenade fut différée, les prêtres croyoient qu'il n'y en auroit pas ce jour-là; non seulement on la permit vers les quatre heures; mais, contre l'usage, on força les vieillards, les infirmes, et tous ceux qui continuoient leurs prieres dans l'église, à passer dans le jardin. Ils trouverent la garde doublée. Ce jardin est un carré, divisé par des allées en quatre compartimens. Au midi, les murs du couvent; à l'orient une partie de l'église, d'où on s'y rendoit en traversant un corridor. A l'angle du nord, et vers le fond étoit cette espece de chapelle ouverte, soutenue par des barreaux, et dans laquelle toujours quelques prêtres se retiroient pendant la promenade, pour ne pas cesser de prier en respirant un nouvel air. Elle se trouvoit aussi fermée contre l'usage. L'officier de garde l'ouvrit à la demande de M. l'évêque de Saintes.

Les cent quatre-vingts prêtres, réunis dans ce jardin, commençoit à s'y livrer à leurs exercices ordinaires pendant la promenade, lorsque tout à coup un bruit se fait entendre au loin, c'étoit celui d'une partie des brigands-bourreaux, qui traversoient une rue voisine, en se rendant à l'abbaye. Ceux qui étoient cachés dans le corridor donnant sur le jardin, ne se contiennent plus. A travers des barreaux des fenêtres, ils tendent contre les prêtres leurs baïonnettes, et leurs sabres; ils brandissent leurs piques, en criant : *Scélérats ! voici donc enfin l'instant de vous punir ;* et en ajoutant mille imprécations. A cet aspect les prêtres se retirent vers le fond du jardin, se mettent à genoux, offrent à Dieu le sacrifice de leur vie, et se donnent mutuellement la derniere bénédiction.

M. l'archevêque d'Arles étoit alors auprès de l'oratoire avec l'abbé de la Pannonie, qui lui dit : « Pour le coup, monseigneur, je crois qu'il vont venir nous assassiner. — Eh bien mon cher, répondit l'archevêque, si c'est le moment de nôtre sacrifice, soumettons-nous; et remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang pour une si belle cause. »

Au moment où il disoit ces paroles, les brigands avoient déjà enfoncé la porte du jardin. Ils n'étoient pas encore plus de vingt, ils ne furent jamais plus de trente pour cette boucherie. Les premiers se divisent, s'avancent en poussant des hurlemens affreux, les uns vers le groupe où se trouvoit M. l'archevêque d'Arles, les autres par l'allée du

milieu. Le premier prêtre que rencontrent ceux-ci, est le pere Gérault, directeur des dames de S.te-Elisabeth. Il étoit à réciter les prieres de son bréviaire auprès du bassin : il ne s'étoit point laissé déranger par les cris des brigands. Un coup de sabre le renversa, comme il prioit encore; deux brigands se hâterent de le percer de leurs piques.

M. l'abbé Salins, celui-là même à qui Manuel avoit tant parlé de précautions à prendre, des pensions à fixer pour les prêtres avant leur déportations, M. Salins fut le second immolé par les brigands. Il s'avançoit pour leur parler; il tomba mort sous un coup de fusil.

Ceux des assassins qui avoient pris l'allée du côté de la chapelle, s'avançoient en criant : Où est l'archevêque d'Arles ? Il les attendoit à la même place, sans la moindre émotion. Arrivés près du groupe, en avant duquel il étoit à côté de M. de la Pannonie, ils demandoient à celui-ci : Est-ce toi qui es l'archevêque d'Arles ! M. de la Pannonie joint les mains, baisse les yeux, et ne fait point d'autre réponse. — C'est donc toi, scélérat, qui est l'archevêque d'Arles, dirent-ils, en se tournant vers M. Dulau ? — Oui, messieurs, c'est moi qui le suis. — Ah ! scélérat ! c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes dans la ville d'Arles ? — Messieurs, je ne sache pas avoir jamais fait mal à personne. — Eh bien, je vais t'en faire, moi, répond un de ces brigands; et en disant ces mots, il décharge un coup de sabre sur la tête de M. l'archevêque.

d'Arles. Le prélat immobile et tourné debout vers l'assassin, reçoit le premier coup sur le front; en attend un second, sans prononcer une seule parole. Un nouveau brigand décharge encore sur lui son cimeterre, et lui fend presque tout le visage. Le prélat, toujours muet et debout, porte simplement ses deux mains sur sa blessure. Il étoit encore debout, sans avoir fait un pas ni en avant ni en arriere; frappé d'un troisieme coup sur la tête, il tombe en appuyant un bras sur la terre, comme pour empêcher la violence de sa chute. Alors un des brigands armé d'une pique, l'enfonce dans le sein du prélat, avec tant de violence, que le fer n'en peut être arraché. Le brigand pose le pied sur le cadavre de M. Dulau, prend sa montre et l'éleve en la faisant voir aux autres assassins, comme le prix de son triomphe.

Au moment où la porte du jardin avoit été enfoncée, quinze à vingt des plus jeunes prêtres avoient profité de la facilité de franchir une partie des murs, élevée seulement à hauteur d'appui pour s'échapper vers les maisons voisines; arrêtés par la réflexion que leur fuite pouvoit rendre les brigands plus furieux encore contre les autres prêtres, plusieurs rentrent dans le jardin et se rejoignent à la troupe des confesseurs. Dans la crainte que d'autres ne s'échappassent par le même endroit, un brigand y fut mis en sentinelle, tenant un pistolet d'une main, un sabre de l'autre, et menaçant tous ceux qui approchoient de ce côté.

En voyant tomber l'archevêque d'Arles, les

assassins entonnerent leurs chants des cannibales. Le jardin retentit des féroces accens des marseillais, mêlés à tous les cris, à toutes les injures de la fureur, de la rage, et au bruit de leurs armes. Un grand nombre de prêtres s'étoient réfugiés dans la chapelle ; là attendant la mort, dans un profond silence, leur ame, toute à Dieu, ils lui offroient leur dernier sacrifice. Une partie des assassins vint les y assiéger ; leurs fusils ou leurs pistolets pointés à travers les barreaux, ils déchargeoient leurs balles sur ce groupe de prêtres à genoux. Dans cet espace étroit, les victimes tomboient les unes sur les autres. En attendant le coup qui devoit les frapper, les prêtres encore vivans étoient arrosés du sang de leurs freres mourans ; le pavé en ruisseloit, ce fut au milieu de cette chapelle qu'une balle atteignit monseigneur l'évêque de Beauvais. Il étoit à genoux alors ; sa jambe fracassée du coup, il tomba, et les prêtres à côté de lui le crurent mort. Une foule d'autres victimes tomberent avec lui dans ce saint asile. M. de la Pannonie s'y étoit retiré après la mort de monseigneur l'archevêque d'Arles. « Je puis attester, nous dit-il, que je n'entendis pas la moindre plainte d'aucun de ceux que je vis massacrer. »

Dans un champ moins resserré, le reste des brigands forcenés et ivres de rage poursuivoient les prêtres épars dans le jardin ; les chassoient devant eux, abattant les uns à coups de sabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des

autres, faisant feu de leurs fusils et de leurs pistolets, sans distinction, sur les jeunes, les vieillards et les infirmes. C'étoient vingt tigres affamés et altérés de sang, lâchés dans un enclos contre des victimes innocentes livrées à leur rage.

Pour s'étourdir dans leur fureur, les uns continuoient l'horrible chant de leur *carmagnole*, les autres vomissoient les grossieres injures de scélérats, de gueux, et de voleurs. La haine de la religion perçoit par-dessus tout, dans leurs blasphêmes contre le plus redoutable des mysteres, le sacrifice de la messe, contre la communion eucharistique, contre le pape, et contre tout le sacerdoce. « Scélérats, disoient-ils, (car c'étoit là l'injure répétée à chaque instant) enfin vous ne tromperez plus le peuple avec vos messes, et votre petit morceau de pain sur les autels. Allez, allez-vous-en joindre ce pape, cet antechrist que vous avez tant soutenu. En ce moment, qu'il vienne, et qu'il vous défende de nos mains. »

La tranquille assurance des prêtres au milieu de ces outrages, sous les coups de la mort, leur piété sur-tout ajoutoit à la fureur des assassins. Ces bandits ne permettoient pas même à des victimes si près de la mort, de l'attendre à genoux. Pareils à des démons, ils enrageoient de les voir prier Dieu. *Levez-vous, hypocrites*, leur crioient-ils ; et, en disant ces mots, ils les forçoient à se disperser ; ils leur donnoient la chasse comme à des bêtes fauves.

Cependant arrivoient d'autres assassins, et avec eux un commissaire de la section, appelé Violet. On entendit crier : *Arrêtez, arrêtez ; c'est trop tôt ; ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.* Il étoit en effet, pour ces massacres, un ordre désigné par les chefs, et qu'on suivoit ailleurs, pour s'assurer du nombre des victimes, pour que la confusion ne favorisât pas celles qui chercheroient à s'échapper.

Les mêmes voix, sur-tout celle du commissaire, appeloient les prêtres dans l'église, en leur promettant qu'ils y seroient en sureté. Les prêtres essayoient d'obéir ; une partie des brigands cessoit de massacrer ; sourds à toutes les voix, même à celle de leur capitaine, d'autres paroissoient redoubler de rage, crainte de perdre leurs victimes.

Dans cette horrible confusion, les uns poussoient les prêtres hors du jardin, d'autres les repoussoient en dedans. Quelque parti qu'ils prissent, c'étoient des baïonnettes et des piques tendues contre eux. Ceux qui arriverent jusqu'à la porte de l'église, la trouverent fermée. Enfin il fut possible d'entrer ; les premiers arrivés se précipiterent à genoux devant le sanctuaire. Les autres y couroient à travers des brigands qui, partie, les y chassoient, et partie, continuoient à faire feu sur eux, à mesure qu'ils s'en approchoient.

A l'extrémité du jardin sur-tout, le massacre ne cessoit pas encore. Là même cependant se passoit une autre scene, qui laisse presque respirer l'humanité. M. l'abbé Dutillet, avec quelques autres

prêtres, se trouvoit resserré contre un mur, et restoit immobile. Un des assassins le coucha en joue jusqu'à trois fois, sans que l'arme prît feu. Dans son étonnement, *voilà un prêtre invulnérable*, s'écria le brigand ; *cependant*, ajouta-t-il, *je n'essaierai pas un quatrieme coup. — Je serai moins délicat*, dit un second brigand ; *je vais le tuer. Non*, reprit le premier ; *je le prends sous ma protection ; il a l'air d'un honnête homme*, et en disant ces mots il le couvre de son corps. A la faveur du patois marseillais, M. Dutillet, presque regardé comme compatriote par son protecteur, étoit sur le point d'obtenir la même faveur pour les prêtres qui étoient avec lui ; les nouveaux brigands accourus étoient même gagnés par le premier, lorsque deux de ces prêtres s'avancent en disant : *Nous ne demandons point de grace ; si nos freres sont coupables, nous le sommes comme eux ; leur religion est aussi la nôtre ; et nous sommes prêts à mourir pour elle. — Puisqu'ils veulent mourir, eh bien, qu'ils meurent*, dirent les brigands ; et sur le champs ils les tuerent. M. Dutillet modéra le zele de ses freres. Quoique forcé ensuite d'entrer avec eux dans l'église, son marseillais le reconnut, et il lui dut d'avoir échappé encore au second acte du massacre.

Dans cet intervalle, le reste des prêtres se réfugioit dans le sanctuaire ou dans le chœur, derriere l'autel ; car on les empêchoit de se répandre dans la nef. D'autres brigands continuoient à faire feu sur les vieillards qui avançoient plus lentement. Toujours imaginant qu'on ne cherchoit qu'à

leur ôter le reste de leurs victimes, ils vinrent furieux vers l'église. Quelle que fût l'intention du commissaire, il réussit une premiere fois à leur en défendre l'entrée. Alors ils se porterent vers la grille du chœur, et comme des lions rugissans, rodant autour de cette grille, à travers laquelle ils voyoient le reste de leur proie, vingt fois ils essayerent d'arracher cette cloison de fer.

Ils n'étoient pas tous de la lie du peuple, ces bourreaux-assassins. Leurs accens, leurs discours trahissoient parmi eux des adeptes dont le philosophisme des clubs et des échos du jour, bien plus que la rustre ignorance, avoit fanatisé le cœur contre les prêtres. « Scélérats, assassins, monstres, vils hypocrites (leur crioit sur-tout un de ces hommes qu'on eût dit avoir fait son cours d'éducation auprès de Diderot, d'Helvétius, ou de Condorcet), vrais ennemis d'un peuple qu'ont séduit trop long-temps vos leçons, le jour des vengeances est enfin arrivé. Le glaive de la loi seroit trop lent pour vos forfaits et vos attentats. C'est à nous à laver aujourd'hui dans votre sang l'injure des nations ; et à venger les vrais amis de la patrie. Vous comptiez livrer aux flammes et au fer nos possessions, piller, voler et égorger, nos maisons, nos femmes, nos enfans. Oui, le glaive de la loi seroit trop lent. » A ces discours il ajoutoit un torrent de blasphêmes qu'on eût dit copiés d'un recueil de Voltaire, et en les vomissant, tout le feu de la rage dans les yeux, tous ses frémissemens dans son corps agité,

grinçant des dents, et trépignant des pieds; étendant et lançant un long sabre à travers la grille, il cherchoit à atteindre de ses coups quelques-uns de ces prêtres en prieres, invoquant le ciel pour ces bourreaux même qui rodoient autour d'eux.

Quelque temps, les nouveaux efforts des assassins semblerent devoir être inutiles. Quoique très-foiblement, le commissaire fit parler la loi, l'humanité. Il dit à ces brigands que la vengeance du peuple étoit juste, mais qu'il étoit des innocens; qu'un assez grand nombre de victimes étoit tombé. En ce moment, il se fit un grand silence. Quel étrange mélange que ces tigres encore appelés hommes! C'étoit M. l'évêque de Beauvais que ses propres assassins apportoient avec une espece de compassion et de respect; ils le déposerent dans l'église sur des matelas, comme s'ils eussent voulu le guérir de ses blessures. Le frere de ce digne prélat, M. l'évêque de Saintes, ignoroit encore son sort. Entrant dans le chœur, il avoit dit: *Qu'est devenu mon frere! mon Dieu, je vous en prie, ne me séparez pas de mon frere.* Averti par M. l'abbé Bardet, qui avoit entendu ces paroles, il courut à son frere, il l'embrassa; il voulut lui donner tous les soins de l'étroite et antique amitié. Il ne lui fut pas permis de rester long-temps auprès de lui.

La rage des brigands reprit toute sa force. Le commissaire veut encore faire entendre sa voix; elle est impuissante; les bourreaux pénetrent dans l'église. L'aspect de tous ces prêtres à genoux

devant l'autel, au lieu de les toucher, les révolte encore ; il faut de nouveau qu'ils se levent par ordre des bourreaux. Il tarde à la cohorte de consommer le sacrifice ; ils l'eussent fait sur-le-champ même, et aux pieds de l'autel, et déjà sous les yeux des prêtres, ils aiguisoient les sabres et les piques sur la table sainte, sur le marbre de la communion, lorsque le commissaire leur représenta qu'au moins ne falloit-il pas que tant de sang fût versé dans le lieu saint. Les chefs du massacre vinrent d'ailleurs à bout de faire entendre cette marche plus réguliere, combinée à loisir par les municipaux ordonnateurs. Pour toute preuve que chacun de ces prêtres devoit être mis à mort, les brigands demanderent : *Avez-vous fait le serment!* Les prêtres répondirent : NON. Un d'entre eux ajouta : *Il en est parmi nous plusieurs à qui la loi même ne le demandoit pas, parce qu'ils n'étoient point fonctionnaires publics. — C'est égal*, reprirent les brigands ; *ou le serment, ou bien vous mourrez tous.* Ils vont mourir aussi ; mais une scene plus froidement atroce succede aux premiers transports de leurs bourreaux.

Afin de procéder plus méthodiquement au massacre des confesseurs, encore au nombre d'environ cent, ce même commissaire, qui les appeloit dans l'église, promettant qu'il ne leur seroit point fait de mal, établit son bureau d'inspecteur auprès du corridor qui conduit au jardin désigné désormais sous le nom de *Parc-aux-Cerfs*. C'est devant lui que vont défiler les victimes. Prendre leurs noms,

et s'assurer qu'elles ont été successivement immolées, sera l'exercice de son autorité. Soit vestige d'humanité, soit lassitude du massacre, il en dérobera cependant quelques-uns à la mort.

Les gendarmes nationaux qui, de garde en ce jour, et supérieurs en nombre aux assassins, leur avoient laissé le champ libre, sont, partie dans l'église, rangés en haie devant le sanctuaire, pour tenir les victimes entassées sous la main des brigands, et partie, distribués dans l'intérieur de la maison auprès des portes, pour empêcher le peuple de troubler les bourreaux. Ceux-ci ont pris leurs postes au bas et sur le haut de l'escalier qui conduit au jardin. C'ést là désormais le champ de l'holocauste. C'est là que, deux à deux, les prêtres sont conduits par ceux des brigands envoyés pour choisir les victimes.

A l'aspect de chacun de ces prêtres sortant du sanctuaire, les bourreaux poussent des cris de joie. C'est à qui portera le premier coup de hache ou de pique, de sabre ou de fusil. La victime assaillie, au redoutable cri de *Vive la nation*, est tantôt immolée sur le perron, tantôt précipitée au pied de l'escalier, et là, percée de mille coups. Quand elle a cessé de respirer, de nouveaux hurlemens de *Vive la nation* célebrent la victoire, et donnent le signal pour amener de nouvelles victimes.

En priere dans l'église, les prêtres entendoient retentir ces cris de mort. Le ciel ne permit pas

que leur constance en fût ebranlée. Aussitôt que leur tour arrivoit, ces prêtres appelés à la mort se levoient; les uns, avec cette sérénité à travers laquelle perce la joie d'une ame assurée de l'instant qui va la mettre dans le sein de son Dieu; les autres avec l'empressement, avec tous les transports de l'innocence invitée par les anges aux noces de l'agneau. Celui-là, dédaignant d'interrompre le cours de ses prieres, alloit, les yeux fixés sur son bréviaire; et jusque sous le glaive des assassins payoit à Dieu le tribut de ses louanges. Celui-ci avançoit, les promesses divines, les écritures saintes à la main; et dans ces oracles sacrés puisoit toute la force des martyrs dans leur dernier combat. Quelques-uns, au front noble et majestueux, jetoient sur leurs bourreaux un œil de pitié, et couroient affronter leurs piques et leurs haches. Plusieurs de ces illustres confesseurs avoient dans les chaires publiques, dans de savans écrits, consacré leur génie à défendre la religion, soit contre les sophismes des impies, soit contre les erreurs de la prétendue constitution civile du clergé; ils se levoient en bénissant leur Dieu, d'avoir à sceller de leur sang cette foi qu'ils avoient soutenue par leurs écrits. D'autres enfin, au moment où on les appeloit; jetoient un dernier regard sur l'image de Dieu crucifié, lui disoient ce qu'il avoit lui-même fait entendre à son pere : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.*

Ainsi marcherent au supplice des hommes qu'il

nous est glorieux d'avoir connus et d'avoir eus pour maîtres, pour parens, pour amis.

La modestie, la tendre piété, une charité inépuisable, une rare prudence, avoient fait de M. Louis Hébert, le pere, plus encore que le supérieur des ecclésiastiques, dans la maison des Eudistes. Il l'avoit achetée de ses deniers, pour leur servir d'asile contre les dangers de la capitale. Ses vertus le tirant, malgré lui, d'une obscurité chere à son cœur, lui avoient mérité l'estime du clergé, dont il étoit l'exemple; la vénération de sa congrégation, dont il fut le général; la confiance du roi, dont il avoit fui la cour, jusqu'au moment où il fallut aux prêtres, non pas de l'intrigue, mais du courage et de la piété pour y aborder. C'étoit là trop de titres à la haine des jacobins. M. Hébert fut recherché par leurs brigands. Il dédaigna, pour tromper leurs recherches, de se revêtir de l'habit des laïques. Toute sa modestie le suivit au martyre; baissant les yeux, tranquille, et ne prononçant pas une seule parole, il tomba sous les coups des brigands, comme la plus douce et la plus innocente des victimes sous la main qui l'égorge.

Supérieur des vénérables prêtres retirés dans la maison de Saint-François de Sales, M. Louis Ménuret, ancien curé de Montelimar, n'avoit pas moins de titres aux persécutions de l'erreur. Un esprit ferme, et un cœur ennemi de toute dissimulation, une logique rigoureuse, pressante, unie à toutes les connoissances de son état, nous

l'avoient rendu plus précieux encore que les liens du sang. Ces qualités s'étoient spécialement développées dans un ouvrage, auquel, sans biaiser, il avoit donné pour titre : *La prétendue constitution civile du clergé, convaincue d'erreur et de schisme.* L'ouvrage étoit démonstratif; M. Ménuret sut le maintenir par sa conduite. Appelé comme supérieur d'une maison ecclésiastique, pour faire le serment en présence de la municipalité et des paroissiens, il répondit : « Messieurs, je sais ce que je puis vous accorder, et ce que ma conscience m'oblige de vous refuser. Puisque vous le voulez, et qu'on ne peut être patriote auprès de vous, qu'en jurant le maintien de la nouvelle constitution, je ferai ce serment; mais à condition que vous insérerez, et que je signerai dans vos registres, la double restriction que j'y mets, en exceptant formellement tout ce qui blesse dans ce serment *la justice et la religion.* » Il s'éleva des réclamations; monsieur Ménuret tint ferme; on ne put obtenir de lui d'autre serment. Les brigands le menacerent, le pillerent, le calomnierent, ne l'ébranlerent pas. Conduit à la maison des Carmes, on eût dit qu'il étoit au comble de ses vœux. Le plaisir de se voir prisonnier pour la foi réveilloit sa gaieté naturelle; il la communiquoit à tous ses confreres; il avoit en effet trop bien prévu le terme de ses persécutions, pour s'en affliger. Il avoit fait son testament peu de temps avant la mort dont il se tenoit assuré; et depuis ce temps-là, il n'étoit sur la terre que comme un homme prêt à partir

pour

pour les cieux. C'est à lui bien spécialement que l'on peut appliquer ce témoignage de l'homme le moins suspect d'avoir cherché à relever la gloire des martyrs, de ce M. Violet, de ce commissaire qui présidoit à leur massacre. Ce M. Violet même parlant, deux jours après, à ceux des prêtres qu'on avoit arrachés à leurs bourreaux, mais qui étoient détenus à la section, leur disoit dans un enthousiasme involontaire : *Je me perds, je m'abîme d'étonnement, je n'y conçois rien; et tous ceux qui auroient pu le voir n'en seroient pas moins surpris que moi. Vos prêtres alloient à la mort avec la même joie et la même alégresse que s'ils fussent allés aux noces.*

M. l'abbé Gagneres des Granges y marcha avec cet air de patriarche qui commande la vénération. Il fut long-temps mon maître; il daignoit m'appeler son fils. Quelle étendue et quelle variété de connoissances dans cet homme! Mathématiques, histoire, physique, tout lui étoit familier. *C'est*, écrivoient des gens qui avoient appris à le connoître, *c'est un homme qui a tout lu, et n'a rien oublié.* Et ce sont ces hommes-là que la révolution immoloit! Avant qu'elle commençât, M. Gagneres des Granges en avoit prévu le terme. Dès les premiers jours de janvier 1788, il m'avoit envoyé un mémoire dont les objets étoient la conduite du ministre Brienne et celle de Necker, relativement à la religion; la foiblesse, la condescendance de Louis XVI pour ces deux fléaux de la France; les malheurs qui en résulteroient pour le

roi et sa famille. C'étoit dans la marche de la Providence divine, c'étoit sur-tout dans l'histoire des trois derniers siecles et des divers princes de l'Europe qu'il avoit cherché ces résultats. Ils étoient de nature à ne pouvoir faire du mémoire l'usage pour lequel M. Gagneres me l'envoyoit. Son intention étoit qu'il fût inséré dans le journal ecclésiastique. Je lui représentai que Brienne, le tout puissant du jour, ne manqueroit pas de supprimer le journal, et d'arrêter par là tout le bien que j'avois dû me proposer de faire, en me chargeant de ce travail. *Tu ne crois donc pas*, me dit-il alors, *pouvoir y insérer ce mémoire? Eh bien, il n'en sera ni plus ni moins; et les desseins de Dieu seront remplis.* Puis il ajouta d'un air et d'un ton de prophete : *Tu le vois cet enfant!* en parlant du premier fils du roi, alors bien portant, *tu le vois cet enfant! il mourra. Tu le vois cet homme*, en parlant du roi, *il perdra sa couronne.* La trop funeste conjecture étoit déjà vérifiée, quand M. Gagneres versa tout son sang pour le maintien de cette religion dont les outrages devoient être vengés par tant de malheurs.

Une victime bien volontaire du massacre fut M. Galais, supérieur de la petite communauté de S.t-Sulpice. Dans le fond d'une allée vide alors des brigands, il étoit sur un arbre; sur le point de s'élancer hors du jardin, il vit passer M. l'abbé Bardet, et M. l'évêque de Saintes qui se rendoient à l'église. Il rougit d'avoir été tenté de se séparer de la compagnie des confesseurs; il descendit, se

réunit à eux pour les suivre à l'église, d'où il ne sortit qu'en s'estimant heureux d'avoir obéi à l'inspiration qui le conduisoit au martyre.

M. l'abbé Lefevre avoit été aussi sur le point d'échapper au massacre. On l'avoit retenu à côté du commissaire, il étoit sous sa protection, lorsqu'un des brigands lui fit quelques propositions sur lesquelles il répondit qu'il s'expliqueroit. *Point d'explications*, reprit le brigand, *sans quoi, avec les autres.* — *Eh bien*, dit M. Lefevre, *j'aime mieux y aller;* là-dessus, il courut se présenter aux bourreaux, et fut immolé comme les autres.

Sous la main des brigands tomberent aux Carmes bien d'autres ecclésiastiques d'un mérite reconnu, tels que MM. le Franc, et Bousquet; l'un supérieur des Eudistes de Caen, auteur de deux ouvrages spécialement propres à indiquer les causes de la révolution, sous le titre de *Voile levé*, et *Conjuration contre la religion catholique et les souverains;* l'autre, dans sa jeunesse et pour ses essais, annonçant un des hommes les plus versés dans les lois de l'église. Du nombre des victimes furent encore les trois prêtres Thorame, trois freres, tous les trois estimables par leurs talens, tous les trois charmans par la douceur de leur caractere, tous les trois édifians par leur zele et par leur piété; d'autres encore que la prison des Carmes n'avoit pas effrayés, parce qu'ils avoient connu les cachots dès le commencement de la révolution, et pour la même cause.

Deux freres aussi, MM. de Nativelle, l'un vicaire d'Argenteuil, l'autre de Lonjumeaux, avoient

été conduits aux Carmes. Des habitans de la rue de Bussy, au moment du massacre, coururent pour les en délivrer. Ils croyoient y avoir réussi, en assurant que jamais ces deux prêtres n'avoient troublé personne, depuis qu'ils s'étoient réfugiés dans leur quartier; en ajoutanr que s'ils n'avoient pas la religion constitutionnelle, la constitution même leur permettoit de suivre celle qu'ils vouloient. Le commissaire avoit écouté favorablement ce témoignage; il en félicita MM. de Nativelle, et leur annonça qu'ils alloient être délivrés. Les exécuteurs y avoient consenti; les deux prêtres partoient, quand on leur dit : *Un instant, messieurs; il nous faut le serment de la liberté et de l'égalité.* Nos deux confesseurs avoient réfléchi sur ce serment. Ils y avoient vu la confirmation des principes de la révolution, de son anarchie, de ses injustices et de ses horreurs. Ils répondirent qu'ils aimoient mieux mourir. *Faites vos réflexions*, leur dit le commissaire, en les abandonnant pour quelque temps à leurs médiateurs. Ceux-ci employerent toutes les ressources de leur esprit pour les gagner; les sollicitations furent inutiles, comme les argumens : messieurs de Nativelle, persuadés que ce serment consommateur de la révolution n'étoit pas moins contraire à leur conscience, que celui de maintenir la prétendue constitution civile du clergé, persisterent dans leur refus. Les citoyens honnêtes, accourus pour les délivrer, pleurerent sur eux, les virent expirer sous les coups des bourreaux.

Dans cette légion de martyrs, messieurs de S.t-Sulpice perdirent huit de leurs directeurs; les Bénédictins, Ambroise Chevreux, leur général, Louis Barreau, et dom Massey; les Capucins, le pere Morel, suisse; la Sorbonne, M. Hermès dont le zele avoit produit d'excellens ouvrages à la portée des plus simples fidelles; la maison de Navarre, plusieurs de ses professeurs, et M. Kerauru, son proviseur; les Doctrinaires, M. Félix, leur supérieur; les Cordeliers, le pere Burté, leur gardien; en un mot, peu de maisons ecclésiastiques qui n'aient l'honneur de compter quelques-uns de leurs membres parmi ces victimes.

Les anciens Jésuites avoient aussi aux Carmes plusieurs de ces hommes, vénérables débris de leur société. Outre M. Gagneres des Granges, on voyoit parmi eux ce M. Millou, á qui il ne manquoit qu'un peu plus de santé pour être le Bourdaloue de son siecle; Friteyre-Durvey, et Legué, encore deux des meilleurs prédicateurs de Paris; M. Bonneau, connu par ses ouvrages, et sur-tout par son *mémoire à lire au conseil du roi en* 1787, mémoire où le monarque auroit pu trouver encore son avenir tracé; M. Delfaut, archiprêtre de Sarlat, député à la premiere assemblée nationale, dont toute sa consolation étoit d'en être sorti, sans avoir souillé sa conscience par aucun de ses sermens. Demi-heure avant l'entrée de ses bourreaux, il faisoit répondre à des amis qui lui envoyoient de quoi se soutenir dans sa prison : *Dites-leur que jamais je n'ai été mieux portant et si heureux.* Avec

eux encore étoient les deux anciens Jésuites, Rousseau et Villecroin. Le premier, directeur des dames de la Visitation, rue du Bac, n'avoit été conduit en prison, que par erreur : la section, qui faisoit chercher un autre prêtre dans la même maison, reconnut la méprise : M. Rousseau, en allant au martyre, s'applaudissoit qu'elle n'eût pas été réparée. Le second, directeur des religieuses de Belle-Chasse, venoit de féliciter un de ses amis qui avoit échappé au comité de surveillance; il fut pris lui même, et entraîné aux Carmes, où il mourut avec la même constance que ses confreres.

La plus grande partie des autres victimes étoient, ou de ces respectables curés, vicaires et prêtres de paroisses, que la persécution disposoit depuis plus de trois ans à l'honneur de répandre leur sang pour Jesus-Christ, ou de ces vicaires-généraux qui surent prouver en ce jour combien ils étoient dignes de la confiance dont ils avoient joui auprès des évêques.

Au milieu de tant de prêtres, et depuis le commencement de leur captivité, étoit un laïque, dont la foi rappeloit toute la ferveur des premiers chrétiens, et toute leur ardeur pour le martyre. C'étoit M. Regis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne. Dirigé dans les voies du salut par M. Guillemenet, prêtre de S.t-Roch, quand il le vit traîner aux Carmes pour sa religion, il ne voulut plus se séparer de lui. Dans cette prison, son assiduité à la priere, sa constante piété, éga-

loient celles des plus saints prêtres. Jamais les hommes attachés à la vie ne montrerent plus de crainte de la mort, qu'il ne montroit d'ardeur pour celle qu'il devoit subir en preuve de sa foi. Souvent on lui disoit qu'il étoit facile d'obtenir sa liberté. Il répondoit que sa captivité lui étoit bien plus chere. Quand il entendit appeler au martyre son directeur, il se leva pour y aller avec lui : tous les deux y marcherent ensemble, allant d'un pas égal, l'un à côté de l'autre, comme ils avoient coutume de le faire aux heures de la promenade, M. Guillemenet récitant son bréviaire, et M. de Valfons lisant l'écriture sainte. Un même zele pour le ciel les avoit tendrement unis, un même instant leur en ouvrit les portes.

Ainsi furent d'abord immolés tous ceux qui, en rentrant dans l'église, avoient pu trouver place dans le sanctuaire. Les autres, dans le chœur des religieux et derriere l'autel, attendoient en prieres le moment de leur sacrifice ; un des bourreaux y entra comme pour se délasser, en comptant ces nouvelles victimes, de celles qu'il avoit déjà égorgées. Voyant ces prêtres à genoux, « Oui, priez, leur dit-il, qu'aucun de vous n'échappe. Souvenez-vous de la journée du dix. Si vous aviez pu nous égorger alors, vous ne nous auriez pas épargnés ; c'est aujourd'hui notre tour. » Ainsi ces mêmes hommes qui, pendant si long-temps et par une conspiration si profondément tramée, avoient préparé la catastrophe du dix contre Louis XVI, étoient venus à bout de la tourner contre les

prêtres, de la faire servir de prétexte à leur massacre ; ainsi les scélérats abusoient de la stupide crédulité des bourreaux, pour faire tour-à-tour servir leur férocité, tantôt contre le trône, tantôt contre l'autel.

Quand le sanctuaire n'offrit plus de victimes, on en vint à celles qui étoient dans le chœur. Alors fut appelé ce M. Galais qui, prêt à franchir le mur du jardin, n'avoit pu se résoudre à fuir l'occasion du martyre. Depuis deux jours constitué l'économe de ses freres prisonniers, il n'avoit pas encore payé leur dépense. En allant à la mort, il s'arrêta devant le commissaire, et lui dit : « Il ne m'a pas été possible de voir l'aubergiste qui fournissoit à notre nourriture ; il lui est dû, pour sa dépense, trois cents vingt-cinq livres que j'ai l'honneur de vous remettre. Je ne crois pas pouvoir confier ce payement en des mains plus sûres que les vôtres. Quant à ma montre, et aux billets que j'ai dans mon porte-feuille, ma famille n'en a pas besoin ; elle est d'ailleurs trop éloignée. Je vous prie de vouloir bien les consacrer au soulagement des pauvres. » Il dit, et marcha à la mort.

Quelques prêtres, M. l'abbé Bertholet spécialement, avoient remis à d'autres mains leurs montres et des effets, pour être portés à leurs parens. La commission ne fut jamais remplie.

M. l'évêque de Saintes fut appelé un des derniers ; il sembloit que la Providence l'eût réservé pour n'entrer dans les cieux qu'un instant avant son frere. L'amitié qui les avoit unis, étoit *cette vraie frater-*

*ternité que nulle dissension n'a violée. C'étoit celle des saints qui répandent leur sang, pour suivre le Seigneur; qui, méprisant les grandeurs du siecle, arrivent ensemble au royaume céleste. C'est ainsi qu'il est bon, qu'il est doux pour des freres d'habiter ensemble.* Presque immédiatement après le martyre de Pierre-Louis de la Rochefoucauld, évêque de Saintes, entrerent dans l'église des bandits furieux et criant : *Où est François-Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais?* Les nationaux en faction ne répondirent pas, mais se tournerent, et les bandits virent l'évêque de Beauvais étendu sur le lit où on l'avoit porté. Il leur dit : *Je ne refuse pas d'aller mourir comme les autres; mais vous voyez que je ne puis marcher; je vous prie d'avoir la charité de m'aider vous-mêmes à venir où vous m'appelez.* Les bandits, avec un reste d'humanité, de respect même, le souleverent par les bras, l'aiderent à se traîner jusqu'à la porte du jardin. Il fut presque la derniere victime immolée en ce lieu.

Le massacre des prêtres avoit duré près de trois heures. Dans la consternation de la peur et de la honte, les bourgeois Parisiens n'avoient pas fait le moindre effort pour y mettre obstacle. Le seul commissaire du Luxembourg sembloit avoir eu pour mission d'y présider, bien plus que de s'y opposer; l'assemblée nationale n'avoit pas daigné s'occuper des nouvelles qu'on lui en portoit. Cette populace pour laquelle la vue d'un massacre, même sans intérêt, est un plaisir, s'étoit portée à l'abbaye où la constitution avoit, à la même-

heure, ses tristes victimes, comme la religion avoit aux Carmes ses bienheureux martyrs. Soit horreur pour des atrocités si révoltantes contre des hommes dont la cause étoit assez connue, soit un reste d'égard, de pitié pour des prêtres, et peut-être aussi parce que les portes du spectacle de sang étoient fermées aux Carmes, la foule, qui en attendoit l'issue dans la cour de l'église, n'étoit pas nombreuse; mais elle étoit la lie des bandits. Au moment où l'on ouvrit les portes, elle se précipita vers le jardin pour y dépouiller les prêtres, insulter à leurs cadavres, ou se repaître de la vue de leur sang.

Une partie des bourreaux, chantant et célébrant le plus atroce des triomphes, agitant leurs piques et leurs sabres, encore dégoûtans de sang comme leurs mains et leurs vêtemens, traverserent le Luxembourg, aux mouvemens et aux accens de l'horrible *carmagnole*, qui avoit retenti pendant tout le temps du massacre. Le reste, se mêlant dans l'église aux infames gendarmes, y passoit, à chanter et à boire, à s'applaudir de l'atroce journée, les heures de la nuit. A la lueur de leurs pâles flambeaux, au milieu de leurs orgies, tout-à-coup ils entendent du bruit vers une espece, ou de niche, ou d'armoire, ménagée dans les murs de l'église; ils voient paroître un homme couvert de sang, posant les pieds sur le haut d'une échelle appliquée à l'armoire. C'étoit M. de Lostande, échappé au premier carnage du jardin; après avoir reçu divers coups de sabres, profitant du tumulte,

il avoit réussi à pénétrer avant les autres dans l'église, et à se réfugier dans cet asile dont il connoissoit la situation. A son aspect, les bourreaux accoururent en criant : *C'est encore un des prêtres ; massacrons-le comme les autres.* En disant ces mots, ils avoient repris leurs sabres, montoient déjà vers lui. Du haut de son échelle et d'une voix mourante, il leur dit : « Messieurs, ma vie est entre vos mains ; je sais tout ce que j'ai à redouter de vous ; mais une fievre ardente, une cruelle soif, l'effet de mes blessures, me tourmentent bien plus que la crainte de vos glaives. Je ne puis résister à cette soif, ou donnez-moi un verre d'eau, ou ôtez-moi ce reste d'une vie mille fois plus insupportable que la mort. »

Les bourreaux eux-mêmes sembloient s'adoucir à ces paroles, quand une voix s'écrie : *En voici encore un.* Celui-ci étoit M. Dubray, prêtre de S.t-Sulpice ; caché, mais étouffant entre deux matelas, il avoit fait un mouvement pour respirer. Le bourreau qui l'entend remuer le saisit et l'entraîne vers l'autel ; là, il lui fend la tête d'un coup de sabre, et les piques l'achevent. Du haut de son échelle, témoin de ce spectacle, l'abbé de Lostande n'attendoit pas un autre sort. Il se traîne en descendant, arrive auprès de ses bourreaux, leur demande encore un verre d'eau ou la mort, et tombe évanoui entre leurs bras. Après tant de massacres, il est donc encore un point où la férocité humaine n'arrive pas ! Ce prêtre en défaillance touche ces cannibales ; ils lui donnent

un verre d'eau ; ils le transportent même à la section. Là, des cœurs plus barbares le retiennent, sous prétexte qu'on ne sauroit l'entendre en ce moment. Un des bourreaux qui l'a conduit, révolté de tant de dureté, dit aux sectionnaire qu'il s'agit bien moins de juger ce prêtre que de le secourir, puisqu'il est près de rendre le dernier soupir; et le bourreau devenu si sensible le mene de la section à l'hôpital. *

Parmi les plus grands ennemis des prêtres insermentés, il s'étoit aussi trouvé des hommes à qui ces massacres faisoient horreur, et qui cherchoient à délivrer au moins ceux auxquels ils s'intéressoient plus spécialement. J'aime à mettre en tête de ces libérateurs l'abbé Grandmaison, quoique prêtre jureur, et connu pour son zele constitutionnel. La veille du massacre, il monta à la tribune de sa section; avec tout l'intérêt qu'inspire l'amitié, il réclama une de ces victimes enfermées aux Carmes. Ce trait, comme bien d'autres, prouve que diverses personnes étoient instruites du massacre prochain; qu'il fut l'effet d'une horrible combinaison, et non pas d'une résolution subite des brigands. Malgré le discours pathétique de M. Grandmaison, les sectionnaires

---

* Les prêtres échappés à ce massacre et arrivés à Londres, n'ayant pas été présens, je ne puis les citer en témoignage de ce dernier fait, mais je l'ai appris de M. l'abbé Gauthier, vicaire-général de M. l'évêque de Clermont, qui le tenoit de M. l'abbé du Tillet.

ne daignoient pas s'occuper de sa demande. Un garde national sut mieux l'apprécier. Il prit de M. Grandmaison toutes les instructions qui pouvoient faire distinguer son ami. Le lendemain, mêlé à la garde des Carmes, le soldat cherche et reconnoît le prêtre qu'il s'est chargé de délivrer ; il l'équipe en sentinelle, le place dans une cour, et l'emmene au moment où il voit que, le massacre étant sur le point de finir, les brigands pouvoient faire des recherches plus exactes.

Au moment où M. de l'Epine, l'un des plus vénérables vieillards de S. François de Sales, marchoit au martyre, un de ces gardes même qui le conduisoit à la mort, ne pouvant résister à un sentiment de respect et de compassion, l'arrêta, le dépouilla de sa soutane, se hâta de le couvrir d'un habit de laïque, et le mit à côté du commissaire. C'est là que l'on plaçoit ceux qui, sans promettre le serment, avoient trouvé quelque moyen d'intéresser leurs gardes. Lassé enfin de tant de carnage, ce commissaire se prêtoit à ces actes de commisération. Un des gardes en avoit prévenu M. Bardet ; cet ecclésiastique qui, au moment où on le conduisoit avec M. l'évêque de Saintes, s'arrêta en disant *qu'il ne refusoit pas d'aller mourir comme les autres, mais qu'il ne savoit pas s'être jamais rendu coupable....* Le commissaire, sans le laisser finir, le prit par le bras, et lui dit de se mettre à côté de lui. Il y trouva quelques autres ecclésiastiques, MM. du Tillet, Chariot, Berthelet et Forestier.

Quelques-uns avoient trouvé moyen, comme M. le Turc, de se cacher dans une salle; deux autres s'étoient réfugiés sur une charpente, ou plutôt sur des poutres, dans le lieu le plus infect de la maison; ils y avoient passé la nuit. Ces prêtres, échappés au massacre; furent successivement amenés à la section, où ils eurent encore bien des interrogatoires à subir; où, bien des fois encore, ils entendirent la populace demander qu'on les lui livrât.

Gardés à vue tout près du sénat sectionnaire, ils entendirent spécialement un de leurs bourreaux se plaindre de la part qu'on lui refusoit aux dépouilles des prêtres. « *Six livres*, disoit-il, *pour cette journée; ce n'est pas trop. J'en ai assez tué pour meriter une culotte de plus.* »

Les prêtres entendant ce discours trembloient que, pour faire cesser une pareille plainte, on montrât à ce vil bourreau ceux qui lui étoient échappés; ou plutôt, ils regrettoient d'avoir survécu à leurs freres. Dans le discours de ce bandit, et dans les réponses qu'on lui fit, ils virent au moins à quel prix leur vie avoit été mise, et par quelles atrocités on avoit enflammé la crédule populace. Après avoir passé la nuit dans des transes continuelles, ils virent paroître, le lendemain, des commissaires pour les examiner. Quelques-uns les féliciterent sincerement d'être échappés, et avouerent qu'ils ne connoissoient pas le moindre crime à ceux qui avoient péri. D'autres sembloient ne se voir qu'à regret forcés de leur rendre la

liberté. M. l'abbé Bardet sur-tout, curé de la Ferté-Aleps, fut examiné plus spécialement. Obligé de quitter sa paroisse, il s'étoit chargé de l'éducation du jeune de Mallet ; il fut interrogé sur la conduite qu'il avoit tenue, relativement à la religion constitutionnelle. Le commissaire lui demanda s'il avoit eu soin de se présenter au curé constitutionnel avant de dire la messe ; s'il conduisoit son éleve à l'office des prêtres assermentés, et pourquoi il n'avoit fait ni l'un ni l'autre ; peu s'en fallut que ces prétendus crimes ne le fissent de nouveau livrer aux brigands. Les autres prêtres furent détenus moins long-temps. Sa qualité de curé sembloit aux commissaires un obstacle à sa liberté ; cependant la section alloit la lui donner, quand un prêtre jureur s'y opposa, disant que ceux qui n'avoient pas fait le serment étoient tous des *vampires* ; que si on renvoyoit celui-là, il ne manqueroit pas de donner à son éleve des principes contraires à la révolution. Telle étoit la stupide fureur de cet apostat et de ses auditeurs, qu'ils ne faisoient pas réflexion que ce prêtre, dont ils craignoient tant l'influence, ne demandoit sa liberté que pour être déporté hors du royaume, suivant les décrets de l'assemblée. Enfin, à force d'intercessions et d'activité, un digne ami, M. Mareschal, obtint du comité de surveillance une lettre qui remit en liberté, et M. Bardet, et quatre autres prêtres découverts encore au couvent des Carmes.

Celui de tous qui échappa à cette catastrophe,

par la protection la plus spéciale de la Providence, fut M. l'abbé Lapize de la Pannonie. J'ai dit qu'après le massacre de M. l'archevêque d'Arles, il s'étoit retiré dans l'oratoire du jardin. Là, ne pouvant tenir au spectacle de ceux qui tomboient morts auprès de lui, il se tourna, se tint debout en fixant les brigands. Le coup de fusil qui le manqua, fut celui qui alla blesser, à côté de lui M. l'évêque de Beauvais.

Quand les prêtres furent rappelés à l'église, M. de la Pannonie s'y rendit avec les autres; mais ici je vais le laisser parler lui-même, en transcrivant le récit qu'il n'a pu refuser aux instances de l'estime, de l'amitié et du respect. « Après avoir entendu les brigands nous dire : *Votre compte est fait, vous périrez tous ;* voyant que rien ne pouvoit les appaiser, je fis une courte priere, et me déterminai à aller me faire égorger. Je m'avance, plein de confiance en la miséricorde de Dieu, et content de n'être plus témoin du massacre de mes freres. Je traversois la chapelle de la sainte Vierge, pour me rendre au jardin. Un garde national, que je ne connois pas, s'approcha de moi, et me dit, avec un grand air d'intérêt : *Sauvez-vous, mon ami, sauvez-vous.* Je crus alors devoir profiter du moyen de salut que me proposoit ce brave homme ; je gagnai le corridor qui conduit à la petite porte du cloître.

Aussitôt je me vis assailli d'une grêle de coups de baïonnettes, dont neuf me blesserent plus ou moins grièvement. Je me défendois machinalement

de ces coups; je saisis avec la main quelques-unes de ces baïonnettes que les brigands manioient avec moins de facilité dans cet espace resserré. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attendrir mes bourreaux, je me détermine à prendre le chemin du *Parc-aux-Cerfs*. Je suis encore arrêté par un autre garde national, qui tâche de me soustraire à mes assassins; il leur dit, que sans doute j'ai été jugé innocent, puisqu'on m'a laissé sortir. Il fait les mêmes représentations au commandant des Marseillais. Celui-ci, regardant d'un œil foudroyant, répondit d'un ton brusque et pressé : *Mettez cet homme - là dans une embrasure de porte, on le jugera.*

« Mon garde bienfaisant se hâta d'accomplir cet ordre. Il y ajouta même une précaution, que son humanité seule lui dicta. Car quelques - uns des brigands ayant essayé d'entrer, pour achever de m'assommer, dans le corridor où il m'avoit placé, il se donna lui - même la consigne, il les renvoya tous en croisant ses armes devant eux, et en leur disant : *On ne passe pas.* Tandis qu'on massacroit mes freres, j'étois là debout, appuyé contre l'embrasure d'une porte, perdant beaucoup de sang par mes blessures, et sur - tout par celle que j'avois reçue à l'avant-bras de la main droite, où la baïonnette avoit produit sur une veine l'effet de la lancette. Mon garde me donnoit tous les témoignages possibles de compassion et d'intérêt. Je lui demandai s'il espéroit me sauver; il me répondit : *Si je ne l'espérois pas, je ne tiendrois pas à un pareil*

*spectacle ; il me fait trop d'horreur.* J'avois sur moi des assignats pour la valeur de six cents livres ; je le priai de les accepter, en disant que cette somme nuiroit peu à ma fortune si j'échappois ; et que, si je mourrois, j'aimerois bien mieux que ces assignats fussent pour lui que pour les brigands. Il les refusa absolument ; *trop bien payé*, me disoit-il, *s'il étoit assez heureux pour me sauver la vie.*

« Mes forces s'affoiblissoient de plus en plus ; mon garde s'en appercevoit, et soupiroit, autant que moi, après la fin de l'horrible massacre. Au moment où la populace entra, il me conseilla de passer à travers cette foule trop occupée d'aller piller les morts, pour faire attention à moi ; je me jetai entre les mains de la Providence ; elle veilla sur moi dans le long intervalle que je fus obligé de traverser, pour me réfugier dans une maison, éloignée des Carmes de plus de vingt minutes de chemin. Dans les rues, j'entendois beaucoup de gens parler de ce massacre, et dire, les uns avec tristesse, les autres en applaudissant, que nous étions tous morts. Je ne conçois pas comment personne ne s'apperçut, ni de mon sang, ni de mes blessures ; car il faisoit encore assez jour. J'arrivai enfin chez la personne, que je ne nomme point, crainte de l'exposer, mais pour laquelle je conserve toute la reconnoissance que doivent m'inspirer ses soins et ceux de sa famille. C'est à elle que je dois d'être arrivé à Londres où bien d'autres objets se sont offerts à ma reconois-

sance. M. Strickeland vous défendroit aussi de le nommer; eh bien, sans le nommer, dites au moins qu'un prêtre anglais, me voyant avec ce gilet que j'avois aux Carmes, et qui étoit percé de coups de baïonnetes, fit semblant d'être extrêmement curieux de ce monument du 2 septembre; que je ne pus le refuser à ses honnêtetés, mais qu'au moment où je le lui cédai, je trouvai l'habillement complet et tout neuf, qu'il avoit eu soin de commander, en échange de ce gilet percé, et qui me défendoit si mal des rigueurs de la saison. »

Le nombre des prêtres immolés aux Carmes n'est point exactement connu, à cause de ceux qu'on y entassoit encore dans les derniers jours, et dont le nom ne se trouve pas sur les listes que les prisonniers avoient faites, pour les conserver précieusement, comme un souvenir de leurs liens communs, s'il plaisoit à la Providence de les rompre. Suivant les rapports que j'en ai, on peu porter le nombre des victimes au moins à cent quarante, et celui des prêtres échappés au massacre à trente-six ou trente-huit.

Il est dur pour le lecteur, il est bien plus dur pour l'historien d'avoir à promener son esprit d'un spectacle de sang à un spectacle plus sanguinaire encore; il est heureux au moins pour moi de n'avoir à présenter ici d'autres victimes que celles dont la cause, la fermeté et la constance ennoblissent l'homme, plus encore que la férocité des tyrans ne le dégrade. Le philosophe peut s'indigner, le citoyen pâlir d'effroi; le chrétien suit

avec admiration ces ames fortes au combat. Elle n'ont qu'un mot à dire ; le serment de l'erreur peut leur rendre la liberté , la vie , les acclamations du peuple et des bourreaux qui les entourrent. Qu'est-ce pour eux , que cette vie , et que sont ces acclamations , balancée avec la gloire de mourir pour une vérité , de mourir pour le Dieu de toute vérité ? Pas un seul de ces prêtres qui hésite ; pas un seul qui demande s'il est encore temps de racheter cette vie mortelle par le mot de l'erreur. Il est donc une vie meilleure , une vie éternelle pour celui dont le cœur , et s'attache et s'unit indivisiblement au Dieu de vérité ! Il est donc bien puissant et bien fort , ce Dieu de vérité , puisque une simple émanation de sa pensée le rend présent à l'homme ; rend l'homme supérieur , invincible , et à tous ses tyrans , et à tous ses bourreaux ! L'instant où la victime tombe n'est pas le triomphe de Péthion , de Marat ou de Robespierre ; c'est l'instant de leur honteuse défaite ; ils ont pu égorger , ils n'ont pas pu faire du prêtre un apostat. Son corps tombe , son ame s'éleve dans les cieux , les anges se disputent l'honneur de l'y porter , et de la présenter au Dieu qui triomphe dans elle. Ce Dieu , que peut-il voir arriver de la terre , de plus grand , de plus noble , de plus digne de lui , que l'homme qui a su mourir pour lui ? J'écrirai donc encore ces massacres nouveaux ; le lecteur peut me suivre encore à l'Abbaye ; il me suivra demain à Saint-Firmin , à la Force , à la place Dauphine ; ce n'est pas l'histoire des bour-

reaux, c'est celle des martyrs que j'aime à dire à la postérité.

Quelle que fût la cause qui avoit entassé dans les prisons de l'Abbaye un nombre prodigieux de victimes; aux royalistes, aux constitutionnels que Danton et Manuel y faisoient égorger aussi, le jour du massacre des Carmes, se trouverent mêlées d'autres victimes, dont la mort fut encore le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la conscience sur le parjure, du sacerdoce sur l'impie ennemi des autels. Ce fut même par le massacre des prêtres fidelles à leur Dieu, que s'ouvrit dans la cour des Bénédictins le nouveau sacrifice.

Sur la foi des décrets qui avoient prononcé l'exportation des prêtres non-assermentés, sur celle d'un passe-port ou sauf-conduit, dont ils s'étoient muni à leur section et à la municipalité, quelques-uns de ses prêtres se hâtoient, en exécution de la nouvelle loi, de se rendre au lieu de leur exil. Ignorant les projets des municipes, ils se présentoient confidemment aux portes de la ville pour franchir les barrieres. Au moment où ils parurent, elles ne s'ouvrirent plus. Ils présenterent leur passe-port aux gardes; on vit qu'ils étoient prêtres non assermentés, et ce passeport même fut leur billet de mort. On en avoit ainsi arrêté jusqu'à seize dans quatre voitures. Ils furent conduits à l'hôtel de ville; de là un municipe se chargea de les emmener à l'Abbaye. Les bourreaux arrivoient en ce moment, le peuple s'assembloit; Dieu permit que le municipe, qui conduisoit ces

prêtres à la mort, y arriva lui-même le premier. Il se félicitoit d'avoir rempli sa perfide mission, en remettant ces prêtres à leurs bourreaux ; il alloit en rendre compte. La populace cru voir un prêtre s'échapper ; il eut beau protester, dans sa fureur aveugle, le peuple l'assomma.

Les prêtres enfermés dans une salle surent bientôt l'objet de leur arrestation. Leur jugement ne fut pas long ; ils étoient reconnus pour prêtres non assermentés ; cette qualité seule suffisoit à l'Abbaye. En les présentant au tribunal qu'avoient érigé les brigands, on disoit : *C'est un prêtre ;* le juge répondoit : *A la mort.*

Les seixe prêtres arrêtés aux portes de Paris, et quinze autres, envoyés précisément alors du comité de surveillance à l'Abbaye, furent immolés dans la cour. Avec ces derniers arriverent messieurs Martin et Fontaine, prêtres de la paroisse de Saint-Jacques et des Saints-Innocens. L'un et l'autre, ce même jour encore, étoient à dîner dans leur appartement, rue de la Heaumerie, près la rue Saint-Denis ; il avoient avec eux l'abbé le Danois à peine guéri d'une maladie dangereuse, et qu'ils avoient recueilli pour fournir à ses besoins. Des nationaux arrivent, les pressent de finir leur repas. Le dîner terminé, ils sont conduits tous les trois au lieu du massacre ; tous les trois ne se disent le dernier adieu dans ce monde, que pour aller immédiatement se réunir dans l'autre.

Vers la partie des prisons, sur le même théâtre que les victimes de l'honneur et de l'antique mo-

narchie, ou de la premiere rebellion, et de la constitution plutôt détruite qu'établie, se trouvoient deux prêtres révérés et depuis long-temps célebres dans Paris. L'un étoit M. Chapt de Rastignac, digne vicaire général de l'archevêque d'Arles, docteur de Sorbonne, et presque octogénaire. Pendant les années de la révolution, il avoit publié une *dissertation sur la propriété des biens ecclésiastiques*; un volume ayant pour titre: *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce*; une *traduction de la lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Commene, relativement à l'érection des métropoles*; traduction accompagnée de notes sur divers articles de la constitution donnée au clergé par l'assemblée. Dans ces deux premiers ouvrages brilloit une vaste érudition.

Dans tout ce qu'avoit publié leur auteur, on remarquoit une attention scrupuleuse à se tenir sur la ligne indivisible de la vérité, et peut-être un superflu pénible, bien plus qu'un défaut de savantes recherches, peut-être aussi une logique minutieuse à force d'exactitude. Ces qualités dans les écrits de M. Rastignac étoient le miroir de son ame, essentiellement vraie, et préférant les routes étroites et serrées de l'exactitude à l'éclat du langage, aux plus légers écarts de l'imagination. Cher à sa famille, cher à tous ses amis, il aimoit sur-tout à compter parmi eux M. Durosoy, cet écrivain si justement célebre par son amour pour la monarchie. Si celui-ci put dire en enten-

dant prononcer sa sentence : *Il est beau pour un royaliste de mourir pour son roi le jour de saint Louis ;* M. de Rastignac pu dire aussi : *Il est beau pour un défenseur de l'église , de mourir pour son Dieu au grand jour des martyrs.*

Le digne compagnon de M. de Rastignac étoit l'abbé Lenfant. Depuis la destruction des Jésuites, cultivant le talent qu'il s'étoit formé dans cette société , il avoit été successivement admiré dans les chaires évangéliques de Versailles, de Vienne et de Paris. Il devoit sa réputation à des discours solides , à une éloquence pleine d'onction et de noblesse , à une diction majestueuse digne de son sujet. Il devoit l'amour et le respect de tous ceux qui le connoissoient à la douceur et à l'aménité de son caractere, à ces mœurs toujours pures d'un orateur évangélique , prêchant et entraînant par ses exemples et par sa piété, plus encore que par la force de ses discours.

Ces deux hommes célebres furent conduits ensemble dans la chambre d'où les victimes de Manuel et Danton ne sortoient que pour aller entendre leur sentence de mort ; et se précipiter ensuite sur les piques des brigands ou les glaives des Marseillais. A l'aspect de ces malheureux citoyens , pâles, désespérés , tremblans à chaque instant de se voir appelés devant le redoutable tribunal, l'un et l'autre oublient le destin qui les attend eux-mêmes, ils oublient qu'ils vont mourir aussi ; ou plutôt, la mort devant les yeux , ils s'applaudissent, avant de la subir, que la Providence leur

effre

offre encore des ames à sauver. Avec tout l'ascendant que donne la vertu dans ces instans terribles, ils annoncent à tous ces compagnons de leur captivité, qu'il est un autre tribunal devant lequel il faudra comparoître après celui des brigands. Ils élevent leur ame vers le ciel, ils l'occupent du salutaire repentir qui peut seul leur ouvrir les portes éternelles. Ils leur apprennent à fuir d'autres supplices que ceux de leurs bourreaux.

A leurs voix, tous les sentimens religieux se réveillent dans ces ames abattues, tous ces captifs tombent à leurs genoux. Seuls debout, avec toute l'autorité qu'ils ont reçue du ciel, assurés que leur Dieu ratifie la sentence de leur absolution, ils la prononcent sur ces cœurs repentans et humiliés. Ils les relevent, leur apprennent ensuite comment meurent des hommes dont la conscience est pure.

Appelé au supplice, M. Lenfant y marche comme il montoit sur le trône de ces vérités saintes qu'il annonçoit au peuple. On nous dit à Paris que ce peuple, en voyant paroître son apôtre, demanda à hauts cris qu'il vécût. Les bourreaux le lâcherent ; le peuple le poussoit, lui crioit : *Sauvez-vous ;* et il étoit déjà hors de la foule. Son cœur tendre et sensible ne lui permettoit pas de fuir, sans avoir remercié ce peuple. Il s'étoit retourné et lui exprimoit sa reconnoissance ; quatre brigands ont regretté leur proie ; ils accourent, le saisissent. M. Lenfant leve les mains au ciel : *Mon Dieu je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie comme vous avez offert la vôtre pour moi.* Ce furent

ses dernieres paroles ; il se mit à genoux , et expira sous les coups des brigands.

Les travaux, les années et les infirmités étoient sur le point de terminer les jours de M. l'abbé de Rastignac. Le visage exténué , les jambes affoiblies par une longue maladie , tout son corps chancelant , mais l'ame encore dans toute sa vigueur, il parut au guichet devenu le théâtre des massacres, dans la rue Sainte - Marguerite. A cette porte de la prison , présidoit un municipe en écharpe , lisant , ou bien faisant semblant de lire , à l'apparition de chaque victime , une sentence appelée le jugement du peuple ; auprès du municipe , une cohorte de bourreaux , la hache ou la pique levée ; au dessus d'eux tous , monté sur un tonneau , le trône de sa férocité , un démon de Marseille tenoit son large cimeterre levé sur la victime. Au signal convenu , de toute la force du brigand cannibale , le coup fatal tomba sur la tête de M. de Rastignac. Le soufle seul des vents l'eût renversé. La fleur des champs , courbée sous les autans , dessóchée par l'automne , ne tombe pas plus aisément sous une faulx tranchante , que l'abbé de Rastignac sous le premier coup de ce bras assassin. Son corps , traîné dans la boue des rues , fut jeté sur le tas des victimes amoncelées dans la cour de l'abbaye.

Un nom célebre en France , et l'honorable grade d'agent du clergé avoient semblé disposer à un grade plus élevé encore monsieur l'abbé de Boisgelin. L'histoire doit le dire comme la vérité :

des mœurs plus que suspectes ; une réputation , la suite de ses mœurs , des écarts scandaleux dans un laïque même , l'avoient fait écarter de l'épiscopat. A quel titre son nom se trouve-t-il parmi ces glorieuses victimes ! Il étoit le neveu d'un prélat , dont les écrits avoient démontré les erreurs de cette constitution qui faisoit tant de martyrs. Il avoit au moins reçu l'indélébile caractere de la prêtrise. Au moins n'avoit - il pas prêté le serment consommateur de la défection. Pareil à ces ouvriers que l'évangile représente appelés à la derniere heure du jour , il expia au moins dans ses derniers momens les désordres et les égaremens , que le monde lui reprochoit ; il noya ses scandales dans son sang ; son dêrnier soupir les expia ; et bien qu'arrivé tard au repentir, il reçut , avec le même martyre que ses confreres , la même récompense. Nous aimons à le croire , car s'il eût été lâche en ce moment , les jacobins auroit fait trophée de son apotasie ; ils l'auroient laissé vivre avec Brienne.

Un prêtre plus long-temps dans les voies du Seigneur étoit M. Royer , curé de Paris , à Saint-Jean en Greve. Toutes les vertus de son état l'avoient rendu cher et respectable à sa paroisse. Elle lui devoit nombre de fondations , toutes destinées au soulagement perpétuel des pauvres , toutes le fruit de son économie et de sa charité. Nous le vîmes dans sa premiere prison , à l'hôtel de la mairie ; il étoit là , tranquille comme jadis dans sa paroisse , attendant qu'il plût au comité de sur-

veillance de prononcer sur son destin, mais prêt à le subir, à sceller de son sang cette foi qu'il honoroit depuis long-temps par son assiduité au saint ministere, et par le désintéressement de son zele. Nous vîmes avec lui le jeune abbé Pey, comme nous l'avions toujours vu, attendant aussi avec l'innocence de ses mœurs, avec la gaité de son innocence, l'heure des juges ou des bourreaux. Nous admirions cette tranquillité, et il rioit de notre admiration. Oubliés quelques jours par leurs prétendus juges dans le vaste galetas qui leur servoit de prison, ils n'en sortirent au moment du massacre que pour être envoyés à l'abbaye, pour y être immolés encore avec divers autres prêtres, tels que messieurs Saint-Clair, vicaire-général du diocese de Die; M. Gervais, secrétaire de l'archevêque de Paris; les deux freres Benoît, Capeau, Despomerai, Neveu, Simon, Tareau, occupés du ministere dans diverses paroisses; et M. Rareau, docteur de Sorbonne.

Le seul prêtre connu pour avoir échappé à cette boucherie fut un religieux de Cluni; il étoit des seize arrêtés aux barrieres. En arrivant à l'abbaye, il remarqua parmi les commissaires un homme avec qui il s'étoit trouvé diverses fois chez un ami commun. Cet ami, croyant le religieux assuré de l'exportation, lui avoit confié une somme de quarante mille livres. Le religieux vouloit assurer ce dépôt: il remet son porte-feuille au commissaire, et lui en confie la restitution. Le commissaire alors reconnoissant ce religieux, imagine

pour lui sauver la vie de le conduire dans le bureau même où des écrivains étoient occupés à dresser le procès-verbal du jour. Sans avoir trop le temps de lui expliquer ce qu'il doit faire, il le place à une des tables du bureau, et lui dit : *Ecrivez*. Le religieux attend qu'on lui dicte ce qu'il doit écrire. Le commissaire s'apperçoit de son embarras; affectant un ton brusque, il ajoute : *Ecrivez donc ce que je vous ai dit, et que tout soit prêt à mon retour*. Le religieux entend ce langage, et se met à écrire, ou à faire semblant.

Les brigands alloient, venoient et revenoient dans ce bureau, racontant leurs massacres, demandant des listes, et se livrant à toute leur féroce joie sur les victimes qu'ils avoient égorgées. Il leur en manquoit une sur les seize prêtres; c'étoit ce religieux même qu'ils voyoient dans le bureau, et qu'ils prenoient pour un commis. C'étoit devant lui qu'ils demandoient le prêtre qu'on leur avoit ravi. Il les voyoit frémir de rage et de désespoir de l'avoir laissé échapper. Connoissant toute l'importance du rôle qu'il avoit à jouer, il continuoit à écrire sans se détourner, et comme un homme fort occupé des ordres qu'il avoit à remplir. Le commissaire, au moment favorable, reparut, examina ce que ce religieux avoit écrit, lui fit prendre ses papiers sous le bras, et l'emmena chez lui comme son secrétaire.

Pour ce prêtre arraché aux bourreaux de l'Abbaye, on en compte environ quarante, qui, réunis à ceux des Carmes, faisoient cent quatre-vingts prêtres

égorgés dans l'espace de deux ou trois heures.

Il falloit donner à ces massacres une espece de prétexte, pour diminuer l'horreur qu'ils inspiroient. Tandis que les bourreaux assassinoient, les jacobins eurent soin de répandre dans toute la ville, que les prêtres enfermés aux Carmes, et sur-tout que l'archevêque d'Arles avoient été les premiers à faire feu sur la garde. Malgré les précautions si bien connues, et si bien prises pour ne pas laisser la moindre arme aux prisonniers, cette étrange absurdité trouva des défenseurs.

Elle fut même répandue par ceux qui devoient être plus spécialement convaincus du contraire. Un des gardes, qui avoit assisté au massacre, et qui conduisoit M. Bardet à la section, disoit à cet ecclésiastique ces paroles mêmes : *Et ce scélérat d'archevêque d'Arles, qui avoit un dard au bout de sa canne pour se défendre !* M. Bardet, qui, dans la rue alors, sentit un sabre appuyé sur son cou, ne savoit de quel objet il devoit plus frémir, ou du brigand tenté de le tuer dans le moment où on le conduisoit dans son asile, ou du garde qui, un instant après la mort de l'archevêque, le calomnioit si évidemment auprès de ceux-là même qui l'avoient vu mourir.

On ajouta au peuple qu'à la même heure, les prêtres et tous les prisonniers devoient se répandre dans la ville pour égorger les citoyens. On en donna pour preuve, de petites images du cœur de Jesus et de Marie, que l'on avoit trouvées sur chacun de ces prêtres. Ces images étoient le sym-

bole de l'amour d'un Dieu fait homme pour le salut du genre humain, de celui de la mere de Dieu pour son fils, et pour ceux qu'il a rachetés de son sang. Le glaive dont ces cœurs étoient percés, exprimoit l'excès de cet amour dans un Dieu mourant en croix, montrant au genre humain ce cœur ouvert pour nous servir d'asile. Il exprimoit encore l'excès de douleur dont le cœur de Marie fut pénétré à la vue de son fils immolé sur le calvaire. Depuis plusieurs années, et depuis la révolution sur-tout, les fervens catholiques, animés par les réflexions qu'inspire ce symbole, cherchoient à réveiller leur amour pour un Dieu qui en manifesta lui-même un si grand pour nos ames. Ils honoroient spécialement dans Jesus-Christ ce mystere d'une charité ineffable. Par cet amour, principe de notre rédemption, ils le conjuroient d'écarter de la France le fléau de l'impiété, les désastres dont la haine de Dieu devoit être suivie dans ce malheureux empire. Ils savoient que la France avoient été solemnellement mise par ses rois sous la protection de la sainte Vierge; ils unissoient le symbole de son amour au symbole de l'amour de son fils, comme un motif pressant pour leur médiatrice auprès du Souverain des souverains.

Ils ne s'attendoient pas que ces gages de leurs vœux pour la patrie, deviendroient, dans l'explication des jacobins, le signal d'une atroce conjuration contre la patrie. Le peuple, qui croit tout, crut aussi à cette calomnie. Il crut encore que l'on avoit trouvé sur les prêtres immolés aux Car-

mes, une quantité prodigieuse de numéraire; il crut à des trésors trouvés sur l'archevêque d'Arles, et nous savons de témoins oculaires que M. l'archevêque d'Arles, dans les trois semaines que dura sa captivité, avoit presque épuisé sa bourse, qu'il lui restoit à peine six à sept louis; qu'il avoit employé tout le reste en faveur des pauvres prêtres prisonniers avec lui, et même en faveur de quelques personnes du dehors, auxquelles il avoit envoyé une partie de ses aumônes ordinaires.

Les faux bruits répandus avec affectation produisoient cependant l'effet que les municipes se proposoient, en les faisant semer dans tout Paris. Ils réprimoient au moins une partie de l'horreur que devoient exciter les massacres du jour; ils disposoient la populace à supporter et à seconder même ceux du lendemain.

La journée du trois en effet ne devoit pas être moins atroce que la veille. Ici au moins, la narration commence par quelques actes d'humanité, par des précautions prises pour sauver quelques-unes des victimes.

Tandis qu'on massacroit déjà leurs freres aux Carmes, les quatre-vingt-dix prêtres, enfermés au séminaire de Saint-Firmin, s'attendoient à voir les portes de leur prison s'ouvrir en conséquence du décret d'exportation qui leur avoit été communiqué. Le sieur Henriot, commandant de la section, les avoit bien traités de scélérats; il leur avoit bien dit qu'ils périroient tous; mais la publicité de ces menaces leur avoit fait penser qu'on

vouloit simplement les effrayer. Ils étoient dans toute cette sécurité, quand un garçon boucher s'introduisit à Saint-Firmin, cherchant à découvrir M. Boulangier. Celui-ci, procureur de la maison, avoit au moins la liberté nécessaire pour les détails intérieurs. Le boucher l'apperçoit, lui dit secrétement, et d'un ton très-pressant : Sauvez-vous, monsieur; ce soir vous allez tous être égorgés. M. Boulangier ne peut croire à cette atrocité. Soupçonnant quelque piége, il court en avertir M. François, le supérieur de la maison. Ils conviennent d'envoyer un domestique prendre des informations à la section; ils attendent vainement la réponse.

Cependant le boucher, impatient que M. Boulangier reparoisse, le retrouve heureusement, le presse de nouveau; tous les prêtres, lui dit-il, sont déjà massacrés aux Carmes; et un quart-d'heure encore, il ne sera plus temps de fuir. M. Boulangier se hâte d'avertir ses autres confreres; le boucher de nouveau le presse de s'échapper lui-même. D'ailleurs pour s'échapper, il falloit traverser un nombreux corps de garde. En ce moment arrivent deux autres jeunes gens, que le même dessein conduisoit. Sans donner à M. Boulangier le temps qu'il demandoit, ils le pressent; et leurs armes trompant les sentinelles, ils viennent à bout de l'emmener. Le boucher le conduit par le bras comme son camarade; dans cette attitude, ils traversent une horde de bandits arrivant déjà à Saint-Firmin, pour s'assurer des postes.

Désormais en sûreté, M. Boulangier offre de reconnoître par quelque argent le service de son libérateur. *Non, monsieur, lui répond le jeune homme, je suis trop bien payé d'avoir pu vous délivrer.* M. Boulangier lui demande s'il ne pourroit pas essayer d'en délivrer quelques autres, ou du moins les avertir de ce qui s'étoit passé aux Carmes. *J'y cours dès cet instant, puisque vous voilà en sûreté. Oh mon Dieu, si je pouvois en sauver quelques-autres!* Telle fut la réponse de ce garçon boucher changé en protecteur zélé. Il ne put pas remplir son second vœu. Les postes désormais étoient gardés trop soigneusement. Le nouveau carnage devoit commencer le lendemain avec l'aurore.

A cinq heures du matin, les bourreaux étoient tous arrivés. La populace étoit déjà accourue. Elle commença par demander la vie de quelques-uns de ceux qu'elle connoissoit plus spécialement. Conservez notre saint, cria-t-elle, en parlant de M. de l'Homond, professeur émérite du collége Cardinal-le-Moine. Ce saint prêtre et trois autres furent mis sous la sauve-garde de la loi. Les administrateurs de la section auroient aussi voulu conserver la vie à M. François, supérieur du séminaire. Assurément ses bienfaits et son zele pour le peuple, son caractere d'une douceur extrême, et une vie remplie de bonnes œuvres, lui avoient mérité cette distinction de la part des hommes témoins de ses vertus, et si souvent l'objet de ces bienfaits; mais, outre plusieurs ouvrages remarquables par la clarté, la précision avec laquelle il

y mettoit l'histoire et les vérités saintes à la portée des hommes les moins éclairés, il avoit, sous le titre de *mon serment*, développé toutes les raisons qui devoient éloigner les prêtres du parjure constitutionnel. Il étoit signalé aux brigands comme une victime que nulle considération ne devoit mettre à l'abri de leurs haches. Fidelles à cet ordre, ils se roidirent contre la section même, et le lui arracherent pour l'égorger avec les autres.

Ces assassins d'abord parcoururent le séminaire, et en firent descendre les prêtres dans la rue. Le peuple, frémissant d'un si grand nombre de victimes, ne voulut pas souffrir qu'elles fussent immolées sous ses yeux. Les bourreaux rentrerent avec elles dans la maison. Là, ils les égorgerent les unes aprés les autres, ou les précipiterent par les fenêtres.

Au milieu de ce peuple, qui avoit eu horreur d'un pareil spectacle, se trouvoit une troupe de femmes-tigres, plus altérées de sang que les bourreaux eux-mêmes, et armées de massues qui servent à écraser le plâtre. Lorsqu'un des prêtres étoit jeté par les fenêtres, elles couroient sur lui et achevoient de l'assommer. Ainsi périt entre autres M. l'abbé Copeine. Du lit où il étoit mourant, les bourreaux ne firent que le prendre, et le précipiter du haut de l'étage où il l'avoient trouvé.

Ainsi périt sur-tout M. l'abbé Gros, ce curé si bienfaisant de la paroisse même sur laquelle se passoient ces horreurs. On lui coupa la tête; les

uns la promenerent en triomphe, tandis que les autres suivoient, en traînant le reste du cadavre dans la boue. Il n'avoit pourtant tenu qu'à M. l'abbé Gros, de se dérober à ses assassins. Sur la proposition qu'on lui en faisoit la veille, il avoit répondu : « Le peuple sait que j'ait été conduit ici. Malgré tout ce que j'ai fait pour lui, je suis le principal objet de sa fureur. S'il ne me trouve pas, il bouleversera toute la maison ; ceux qui pourront s'être cachés, seront découverts, je serai la cause qu'on les cherchera avec plus de soin ; qu'on les découvrira, en ne cherchant que moi. Il vaut mieux que je sois sacrifié, et que les autres soient épargnés. »

Au moment où les bourreaux parurent, il vit parmi eux un de ses paroissiens. *Mon ami*, lui dit-il, *je vous connois.... et moi aussi*, répondit l'assassin, *je vous connois ; et je sais les services que vous m'avez rendus. Mais ce n'est pas ma faute. La nation veut que vous périssiez ; et je suis payé pour vous tuer.* Un signe de ce même scélérat fit approcher les autres bourreaux ; et il s'unit à eux pour précipiter son bienfaiteur.

On portoit encore dans les rues la tête de ce digne pasteur, lorsque son testament fut ouvert. On y lut qu'il léguoit tout son bien aux pauvres de sa paroisse.

On met aussi au nombre des morts, mais avec quelques doutes, monsieur le Ber, autre curé de Paris, paroisse de la Magdelaine. C'étoit un de ces hommes qu'il est impossible de haïr ; simple dans

ses manieres, pacifique, uniquement occupé de sa paroisse, et sur-tout de ses pauvres, à qui il donnoit tout. Ses paroissiens disoient de lui : *C'est un brave et bon prêtre, mais il n'a pas juré.* On leur donna à sa place un jureur. Celui-ci, hypocrite apostat, prêchoit avec un extérieur imposant. Il prêchoit l'hérésie ; il flattoit la révolution. Il jouissoit des revenus de l'intrusion ; le peuple, pour le suivre, cessa de regretter un homme à l'extérieur modeste, peut-être un peu agreste, mais ayant assez d'ame pour vivre pauvre, pour mourir ferme et inébranlable dans la foi. C'étoit là le peuple de la révolution.

Ce même peuple avoit applaudi à monsieur Moufle, vicaire de Saint-Merry, au moment où, prêtant le serment de l'apostasie, il donnoit une preuve de lâcheté. La religion reprit le dessus dans M. Moufle. La persécution paroissoit à son comble, dans le mois de juillet, il eut la force de rétracter son serment, et de rendre publique sa rétractation. Il fut abandonné, poursuivi par ce peuple qui lui avoit donné tant de louanges. Le vœu le plus ardent de M. Moufle, étoit de répandre son sang en réparation de son apostasie. Les brigands l'exaucerent.

M. Pottier, ancien supérieur des Eudistes à Rouen, avoit donné un scandale plus marquant encore. Il s'étoit fait illusion dans les premiers jours où le serment des prêtres fut prescrit. Sa réputation séduisit et le peuple et bien des ecclésiastiques. Dieu, qui l'humilioit, ne permit pas

que l'illusion fût longue. Dès le troisieme jour de sa chute, M. Pottier se releva. En homme courageux, il mit toute la solemnité possible à sa rétractation. Les ouvrages coulerent de sa plume, pour fortifier les foibles qu'il avoit ébranlés, pour ramener les ignorans qu'il avoit égarés. La persécution le chassa vers Paris; il y fut un apôtre. Les prêtres accouroient à ses discours, sur-tout à ces retraites spirituelles qu'il donnoit, pour les préparer tous, et pour se diposer lui-même au martyre. Il le subit en prêchant la foi à ses bourreaux, jusqu'au dernier moment, et en leur pardonnant.

A Saint-Firmin étoit, ainsi qu'aux Carmes, un de ces hommes qui, au milieu du monde et même dans la carriere militaire, savent conserver leur ame intacte des opinions et des vices du siecle. Après avoir été pendant quarante-quatre ans l'admiration de ses freres d'armes, M. Jean-Antoine-Joseph Villette, capitaine commandant au régiment de Barrois, s'étoit retiré dans ce séminaire, pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie la plus religieuse. Il y étoit depuis six ans; il y vivoit dans toute la ferveur d'un homme qui ne pense qu'à se sanctifier. La priere, les œuvres de charité, les lectures pieuses, les méditations saintes avoient mûri son ame pour le ciel. Lors de l'invasion du séminaire, on lui dit qu'il pouvoit demander sa liberté avec un sur espoir de l'obtenir. Ce vénérable militaire répondit à cette proposition comme M. de Valfons l'avoit fait aux Carmes : *Je*

*m'en garderai bien : je suis trop heureux d'être ici.* Il se prépara plus spécialement au martyre, en recevant chaque jour la communion pendant les trois semaines de sa captivité. Modele de piété pendant sa vie, il fut celui de la fermeté et de la constance sous le glaive des Marseillais.

Au nombre de ces martyrs se distinguent encore deux chanoines de Sainte-Genevieve, MM. d'Aval et Claude Pons. Comme il n'y avoit aucun prétexte, pour exiger d'eux le serment des fonctionnaires publics, la section du Panthéon, sur laquelle ils avoient été arrêtés, voulut les renvoyer, à condition qu'ils feroient le serment de la liberté et de l'égalité. Ils en jugerent comme messieurs Nativelle, et préférerent de même le sort des martyrs.

Deux ou trois des prêtres enfermés dans ce séminaire avoient réussi à se cacher; ils reparurent exténués de faim trois jours après le massacre. Les brigands n'y étoient plus alors. Ces prêtres furent sauvés.

M. l'abbé Huy, connu par ses travaux sur la minéralogie, avoit aussi été enfermé à Saint-Firmin. L'honneur de partager le sort des confesseurs lui étoit plus précieux que son titre d'académicien. Il s'étoit bien gardé de le faire valoir comme un privilége qui dût l'exempter du martyre. Le peu d'empressement qu'il mit à profiter de sa liberté prouva qu'il s'avoit apprécier la gloire dont on le privoit. Les bourreaux cependant ne le trouverent plus à Saint-Firmin. Les sollicitations de

l'académie des sciences avoient réussi à l'en arracher.

M. de Turménie, grand-maître du collége de Navarre, avoit été encore plus près du martyre. On sait qu'il fut jeté par les fenêtres; son nom se lit dans toutes les listes des morts; on parle aujourd'hui d'une lettre dont je n'ai pu constater l'existence, et dans laquelle on lui fait raconter à lui-même comment il fut laissé pour mort, et guéri ensuite, après avoir donné quelque signe de vie. Cette circonstance peut être vraie absolument; mais elle s'accorde mal avec l'acharnement des bourreaux et celui des méduses Parisiennes. C'étoit trop peu pour ces mégeres d'ôter avec leurs assommoirs ce qui pouvoit rester de vie aux victimes jetées par les fenêtres; on les voyoit monter et trépigner sur les cadavres palpitans; on les voyoit arracher avec des ciseaux les yeux des prêtres morts; elles sembloient vouloir démontrer que ce sexe, supérieur aux hommes en sensibilité, quand il suit la nature, sait aussi vaincre les bourreaux même en cruauté, quand il s'égare et s'irrite dans sa haine.

Lorsque les corps des prêtres furent entassés dans des tombereaux, moins pour leur donner la sépulture que pour continuer à les outrager, on vit ses monstres-femmes ajouter à l'horreur du convoi. On les vit montées sur ces tombereaux, à côté d'hommes-monstres, presser, fouler aux pieds, comme eux, les cadavres des morts, et les hâcher encore, et leur couper les jambes et la tête,

et montrer aux passans ces horribles trophées, et hurler *vive la nation !*

Quand les cendres impies de Mirabeau furent triomphalement déposées au panthéon, les législateurs de la révolution présidoient à la pompe funebre ; quand la nature entiere frémissoit des horreurs commises sur le corps des plus saintes victimes, les législateurs de la révolution s'applaudissoient tranquillement d'avoir poussé à l'incroyable la rage des bourreanx contre les serviteurs de Dieu et les amis du roi. Leurs séances n'offrent pas le moindre vestige de la moindre démarche faite pour arrêter les massacres de Saint-Firmin et des Carmes. Ces législateurs voulurent au moins, ou firent semblant de vouloir sauver à l'Abbaye quelques victimes. Leur député Chabot, cet apostat si fort, quand il falloit soulever la populace, crut voir dix mille glaives levés sur lui, et n'osa pas souffler le mot, quand il fut envoyé pour l'appaiser. Quelques autres, des girondins sur-tout, crurent voir leur révolution du dix août déshonorées par les atrocités du deux septembre ; ils allerent trouver Danton, et le prierent de ne pas confondre les innocens et les coupables. *Il n'y a point d'inuocens*, leur répondit Danton ; *je me suis fait donner les listes.* Il dit ; et ces fiers girondins si hardis contre Louis XVI conçurent ce que c'est qu'un tyran ; ils tremblerent sous Danton, et laisserent ses bourreaux, ses agens, Robespierre, Marat, Manuel, Sergent, Panis, continuer le massacre.

Les théâtres de sang s'étoient mutipliés. On égorgeoit à la Conciergerie, on égorgeoit aux Bernardins, au Pont-au-Change, à Bicêtre, on égorgeoit à la Force ; on rôtissoit à la place Dauphine.

Sur ces derniers théâtres les martyrs de la religion se trouvoient encore mêlés aux martyrs de la constitution, de l'aristocratie, ou de l'amour plus fidelle, plus pur de la vraie monarchie.

Celui dont nous tenons nos détails sur la Force est monsieur Jacques Flaust, curé des Maisons, près Paris, échappé au massacre, et réfugié à Londres. Il étoit à la Force avec M. l'abbé Bertrand, frere de l'ex-ministre ; avec M. Lagerdette, chapelain au Marais ; avec un vicaire de province dont il a oublié le nom, avec M. Etard, curé de Charonne ; et sur-tout avec M. Bottex, curé du diocese de Lyon. J'avois l'honneur de connoître bien spécialement le dernier. Un novice dans toute sa ferveur n'a pas la conscience plus délicate que cet excellent prêtre. Les maîtres les plus versés dans l'art d'approfondir une question n'apportent pas à la discussion une logique plus exacte, un jugement plus droit, une métaphysique plus profonde, et sur-tout un désir plus sincere de tout sacrifier à la vérité, et sur-tout encore plus de cette modestie qui sembloit prendre tout des lumieres des autres, quand ils prenoient eux-mêmes tout des siennes. Il étoit député à la premiere assemblée nationale. Je l'ai vu bien des fois combattu entre le désir d'aller rejoindre ses chers paroissiens et l'obligation où il se

croyoit de rester à cette assemblée ; pour ne pas ôter un suffrage à la bonne cause. Son zele trop connu rendit impossible son retour vers ses ouailles ; il n'épargna rien au moins pour les instruire de loin, soit par ses ouvrages, soit par ceux qu'il avoit soin de choisir, et qu'il faisoit gratuitement répandre. C'étoit entre cette bonne œuvre et ses aumônes qu'il partageoit le salaire qu'il disoit avoir si mal mérité comme législateur.

La seule chose qui l'inquiétoit dans sa prison, étoit de n'avoir pas été arrêté, comme les prêtres des Carmes, précisément à cause de la religion, mais pour une lettre de M. l'abbé Maury, trouvée dans ses papiers. « Je sais bien, disoit-il, que cette lettre est loin de rien contenir contre l'état ; je mourrai innocent de ce crime, mais je n'aurai pas le bonheur de mourir pour la foi. » Son Dieu lui ménageoit cependant la consolation de mourir martyr de sa conscience.

Le serment décrété par l'assemblée, précisément le jour où elle mettoit son roi aux fers, consistoit spécialement en ces mots : *Je jure de maintenir la liberté, l'égalité ; et de mourir pour les défendre.*

Dans un temps où l'on auroit eu des idées plus exactes de la liberté et de l'égalité, ce serment auroit moins embarrassé les consciences pieuses et timorées. Dans la situation où se trouvoit la France, et sur-tout avec les intentions connues des législateurs, la question étoit épineuse. Les

prêtres enfermés aux Carmes l'avoient agitée, pour savoir ce que la conscience permettoit, supposé que la vie fût offerte au prix de ce serment. Les avis n'avoient pas été uniformes; on a vu que MM. Nativelle, mis à cette épreuve, pendant le massacre, choisirent la mort. La vérité nous oblige de dire qu'il n'en fut pas de même de ceux qui, échappés aux massacres, furent conduits à la section. Le serment de la liberté et de l'égalité fut exigé d'eux; on leur dit que l'on n'entendoit pas les engager à rien changer à leur doctrine religieuse. Dans ces momens de trouble, de tumulte, ils prononcerent le serment, à condition seulement qu'il ne seroit nullement pris pour une adhésion au schisme, à l'hérésie.

A la Force, comme aux Carmes, les prêtres prisonniers agiterent la même question; M. Bottex sur-tout et M. Flaust eurent sur cet objet de longues conversations. Ce dernier penchoit à regarder le serment de la liberté et de l'égalité comme licite. « D'abord, disoit-il, vous ne blessez aucun dogme par ce serment; il n'y est pas mention de la nouvelle religion constitutionnelle. Nous pouvons donc le faire sans être hérétiques ou schismatiques. Ce serment n'est pas clair, il est vrai; mais il a un double sens, l'un bon, l'autre mauvais, nous sommes toujours censés le faire dans le sens qui est bon. On nous dit que faire ce serment, c'est reconnoître l'autorité de ceux qui l'exigent; mais l'assemblée a beau être une puissance usurpatrice, elle est en cela comme

l'injuste conquérant, auquel on fait serment de fidélité, quand il s'est emparé d'une ville ou d'une couronne. Enfin ce serment n'a pas été condamné; des hommes très-vertueux l'ont fait ; nous pouvons donc le faire aussi. »

Malgré ces argumens, il restoit bien des doutes à M. Bottex. Pour régler sa conduite, en attendant que la question fût décidée, il partit de ce principe certain, qu'il vaut mieux s'exposer à la mort, que prononcer un serment douteux ; parce que la crainte de prendre Dieu à témoin d'un mensonge, doit l'emporter sur celle de la mort.

Ainsi, jusque dans leurs contestations, ces prêtres prisonniers ajoutent à l'histoire de la probité humaine. Il est rare de voir des hommes dans les fers agiter entr'eux si les moyens qu'on leur offre pour éviter la mort sont légitimes, et jusques à quel point la conscience permet de condescendre aux faveurs des tyrans. Dans une discussion de ce genre, sous le fer des bourreaux, le scrupule est sublime.

Parmi les théologiens qui ont discuté, dans la suite, ce serment de la liberté et de l'égalité, quelques-uns en ont jugé comme M. Flaust ; les autres ont semblé plus exacts et plus pressans.

Plusieurs de ceux-ci avouent qu'en faisant le serment de la liberté et de l'égalité, on ne blesse pas, au moins directement, les dogmes religieux, parce qu'il est constant que l'on admettoit toutes les restrictions sur cet article, et que l'assemblée, mettant à part toute opinion religieuse, ne pensoit

alors qu'à sa liberté et à son égalité politiques. Mais la politique elle-même n'est pas exempte des lois de la morale. Pour être défendu, il n'est pas nécessaire qu'un serment blesse le dogme; il suffit qu'il soit opposé à quelques devoirs moraux.

En second lieu, il est de principe que tout serment se fait à l'avantage de celui qui le commande. En faisant celui de la liberté et de l'égalité, vous promettez donc quelque chose de favorable à cette assemblée, qui certainement ne l'exigeoit que pour vous mettre dans son parti, pour s'assurer que vous maintiendriez ses forfaits contre le roi et le gouvernement.

En troisieme lieu, lorsque la formule d'un serment ne représente qu'un sens vague, il faut absolument fixer le sens dans lequel on le prononce; car on ne doit pas prendre Dieu à témoin d'une promesse vague, incertaine, captieuse, équivoque.

Quatriemement, lorsque le vrai sens d'un serment est douteux, vous êtes toujours censé l'avoir fait dans l'intention connue de celui qui l'exige. Cette intention se manifeste par les circonstances, les actions, le caractere, l'intérêt, les principes de ceux qui le prescrivent. La liberté, l'égalité, que l'assemblée vous fait jurer de maintenir, ne sont donc pas cette honnête liberté, et cette égalité de justice, que les lois doivent maintenir dans tout état. Elles sont ce qu'elle a exprimé dans ses décrets, sur les droits de l'homme. La *liberté* qu'elle vous fait jurer est cette prétendue

liberté nationale, d'après laquelle vos législateurs se sont crus en droit de tout bouleverser dans le gouvernement, de traiter le roi le plus légitime, comme le plus indigne et le plus criminel des sujets. La liberté, dans ce serment, est celle d'une nation qui brise tous les liens de la société, qui oublie aujourd'hui ses sermens de la veille, et qui demain encore, détruira tout ce qu'elle fait aujourd'hui. C'est la liberté de l'anarchie, la liberté révolutionnaire, la source, le principe de toutes les horreurs du jour.

Quant à l'*égalité*, dans votre serment, elle est ce principe d'après lequel l'assemblée a détruit le clergé, la noblesse, tous les droits féodaux ou seigneuriaux. Cela est évident par toute la conduite et tous les raisonnemens de la révolution. De quel droit jurez-vous de maintenir les principes et l'ouvrage de tant d'erreurs et de tant d'injustices?

Vous prétendez avoir simplement juré la liberté et l'égalité *suivant les lois!* Oui, mais suivant quelles lois? Evidemment suivant celles de l'assemblée et du peuple qui vous font jurer; c'est-à-dire, suivant les lois qui détrônent le monarque, et maintiennent et consomment tous les forfaits de la révolution.

Vous parlez d'un serment fait à un usurpateur: oui; mais feriez-vous à cet usurpateur le serment de maintenir les principes même de son usurpation et de tous ses crimes? Or, c'est précisément ce que vous faites en jurant de

maintenir la liberté et l'égalité révolutionnaire. Vous n'obéissez pas simplement ici pour une action sans crime ; vous jurez de maintenir une liberté et une égalité, principes doctrinaux de tous les crimes de la révolution.

Votre intention n'est pas de maintenir la liberté et l'égalité dans le sens de la révolution? Vous trompez donc ceux qui vous demandent ce serment pour le maintien même de la révolution. Votre serment n'est donc qu'une restriction mentale, une vraie dissimulation, une supercherie. Est-il permis de prendre Dieu à témoin d'un acte trompeur et dérisoire, s'il n'est pas dans le sens de la révolution ; ou d'un acte confirmant maintenant tous les forfaits du jour, s'il est fait dans le sens de la révolution?

Les prêtres qui avoient saisi le serment de la *liberté et de l'égalité* sous ce point de vue, étoient sans contredit le parti le plus nombreux. Ils convenoient que la tentation étoit délicate, que la formule du serment étoit captieuse ; mais Dieu, ajoutoient-ils, ne permet ces embûches, que pour éprouver davantage les siens. Ce serment leur sembloit, en quelque sorte, le dernier coup de crible de la révolution, pour séparer le bon grain de l'ivraie. Mais la question n'étant décidée par aucune autorité supérieure, chacun suivit son opinion. Des hommes très-vertueux firent le serment de la *liberté et de l'égalité*. On vit des saints mourir plutôt que de le faire : le doute même eut ses martyrs.

La

La prison de la Force fut celle où cette diversité d'opinions eut le plus d'influence. Aux Carmes, à S.t-Firmin, on renvoya aux sections le petit nombre de prêtres arrachés au massacre. A la Force, les bourreaux ne les perdoient de vue qu'après les avoir entendus prononcer ce serment.

Lorsque M. Bottex parut devant les municipes Hébert et l'Huillier érigés en juges du redoutable tribunal, il ne lui fut pas difficile de prouver que l'objet de sa correspondance, avec l'abbé Maury, n'étoit pas un complot contre la nation. Il fut absous ; mais cette absolution ne fut pour lui que la plus difficile des épreuves.

A la Force, le prisonnier que les juges n'avoient pas condamné, étoit d'abord saisi par quatre brigands. Celui qui présidoit aux massacres, le conduisoit, criant et ordonnant au prisonnier de crier comme lui, *vive la nation !* Ils arrivoient ainsi jusqu'au guichet. Là, étoient les bourreaux. Au nombre d'environ soixante cannibales, ils formoient une haie prolongée jusqu'à l'extrémité de la rue, fermée par un trophée de cadavres, entassés les uns sur les autres.

Si le prisonnier étoit condamné à mort, le mot du guet étoit *à l'abbaye ;* dès qu'il avoit franchi le seuil de la porte, les bourreaux à massue l'étourdissoient, les sabres ou les piques l'achevoient. S'il n'étoit pas tombé sous les premiers coups, il ne pouvoit fuir qu'en suivant cette route fatale, tracée par le double rang des bourreaux, et fermée par des cadavres.

Quand le chef des bandits devoit annoncer la grace de quelqu'un, il paroissoit le premier au guichet, tenant un sabre levé, et son chapeau sur la pointe du sabre. Il répétoit le cri de *vive la nation ;* il ajoutoit *grace au bon citoyen.* La double haie, la populace qui abondoit à ce spectacle, dans la rue, aux croisées et jusques sur les toits, faisoient retentir le même cri, jusqu'au moment où, toujours précédé du chef Marseillais, et tenu par ses quatre gardes, le prisonnier arrivoit près des morts entassés en trophée. Là, il étoit lâché par ses gardes ; le Marseillais se postoit devant lui, la main étendue sur les cadavres, il prononçoit le serment de *la liberté et de l'égalité.* Il se faisoit un grand silence. Si le prisonnier répétoit le serment, les derniers bourreaux lui ouvroient le passage, et il étoit libre. S'il se taisoit ou refusoit de répéter, ceux même qui l'avoient conduit l'immoloient à l'instant, et son corps couronnoit le trophée.

C'est ainsi que fut conduit M. Bottex ; c'est ainsi qu'il alla recevoir dans les cieux la récompense d'une conscience pure, timorée jusqu'à la fin, et préférant la mort au doute même de s'être souillé par un serment illicite. C'est ainsi que moururent encore M. Etard, curé de Charonne, et l'abbé de la Gardette. Ce dernier, loin de s'abandonner à la tristesse, célébroit son bonheur dans sa prison ; avec des talens pour la poésie, il y composa un poëme ayant pour titre : *Le pasteur dans les fers.* C'étoit la confiance du cigne que la mort trouve encore chantant et glorieux de ter-

miner sa course sans avoir terni l'éclat de sa blancheur.

Au pied de ces cadavres entassés , une épreuve d'un autre genre attendoit une illustre victime. Madame de Lambale , cette princesse si justement célebre pour son attachement à la famille royale , préférant à l'asile , aux hommages de Londres , les dangers à partager auprès du roi et de la reine , avoit d'abord été conduite à la prison du Temple , et delà à celle de la Force. Les jacobins avoient à la punir de sa fidélité.

Cette victime étoit précieuse à leur rage. Elle eût été sacrifiée la premiere ; mais le massacre avoit commencé à la Force trop avant dans la nuit ; et c'étoit au grand jour qu'ils vouloient l'immoler. Dès les trois heures du matin, elle vit les premieres dispositions de son supplice. Un de ces assassins duumvirs , qui s'appeloient juges du peuple , se transporta à la prison des femmes, en criant aux bourreaux , aux gardes qui étoient dans les cours : « Citoyens , le peuple m'envoie vers la princesse de Lambale pour lui faire prêter un premier interrogatoire ; je reviens dans l'instant vous faire part du résultat. » Il revint , et garda le silence sur ce résultat. Le courage de la princesse l'avoit couvert de confusion , sans rien diminuer de ses fureurs. Sur les sept heures , le duumvir revient suivi de vingt piques ou baïonnettes , et criant : « Citoyens , nous allons chercher la princesse de Lambale. » Bientôt en effet la princesse traînée par les cheveux , parut dans la

cour où les victimes attendoient leur jugement. Elle en vit successivement défiler et disparoître un grand nombre jusqu'à neuf heures, conservant une noble fierté, attendant debout une mort certaine, et refusant jusqu'au soulagement d'un siége qui lui fut offert.

A neuf heures, elle fut appelée au tribunal des féroces duumvirs. Ils lui reprocherent d'avoir été complice des crimes de la reine contre la nation. Elle répondit : « Je ne connois point de crimes de la reine contre la nation. — Vous étiez instruite de la conspiration du 10 août contre le peuple. — Je proteste ignorer encore cette conspiration contre le peuple. — Vous avez eu des correspondances avec les émigrés, et vous avez reçu du prince de Condé la lettre qu'on vous met sous les yeux. — Recevoir des lettres d'un parent n'est point un crime. Celle-là ne contient rien contre la nation. — Jurez avec nous la haine au roi, à la reine et à la royauté. — Ce serment n'est pas dans mon cœur ; je ne saurois le faire. » Sur cette réponse, les duumvirs prononcent le mot fatal : *Élargissez*. La princesse est entraînée vers le guichet.

A son aspect, les cris d'une barbare joie retentissent dans la double haie des bourreaux. Sa mort est résolue, mais elle assouvira trop mal leur rage, s'ils ne peuvent y joindre le plaisir de l'avoir humiliée.

Pendant qu'elle traverse cette haie prolongée jusqu'au tas de cadavres, des bourreaux se détachent de leur ligne, se placent sur son passage ;

et le rire féroce sur leurs levres, les atroces sarcasmes dans la bouche, leur monstrueux orgueil se plaît à battre de leurs mains ensanglantées les joues de l'auguste victime. Le jouet de ces bandits atroces, elle conserve toute sa fermeté. Elle ne la perd pas à l'aspect même de l'horrible trophée. A cette même place où le chef des brigands commandoit le serment de la liberté et de l'égalité, il ordonne à la princesse de Lambale de fléchir le genou, de demander pardon à la nation. — « Je n'ai point péché contre la nation; je n'ai point de pardon à lui demander. — Votre grace est au prix de votre obéissance. — Je n'attends point de grace de brigands tels que vous, qui osez vous dire la nation. — Encore une fois, si vous aimez la vie, obéissez, fléchissez le genou, et demandez pardon. — Non, je ne fléchirai pas le genou; non, je n'ai point de grace, point de pardon à demander. »

Ainsi se montroit ferme, inébranlable, cette ame généreuse. Mille voix d'un peuple forcené lui crioient vainement: *A genoux et demandez pardon;* elle restoit debout. Deux bourreaux effrénés la saisissent par les mains, les tiraillent en croix chacun de leur côté, prêts à les disloquer. Elle ramasse encore tout ce qui lui reste de force, pour leur dire: *Tirez, bourreaux; non, non, point de pardon.* Avec tout le dépit de la rage, d'autres bourreaux alors fondent sur elle et les coups redoublés de leurs sabres lui ouvrent le sein et les entrailles. Sa tête remarquable par une longue chevelure parut

bientôt sur le haut d'une pique; son cœur mordu par un brigand fut mis dans un bassin.

Cette tête, ce cœur portés en triomphe dans les rues de Paris, arriverent jusqu'au Temple, et jusque sous les yeux du roi, qu'on força à les voir; une heureuse défaillance d'horreur préserva la reine de cet affreux spectacle.

Le moindre des outrages, faits au corps de la princesse, fut de la dépouiller, et de le placer sur le tas des cadavres. Il y resta jusqu'à la fin de l'horrible massacre, les pieds, et les reins tournés vers la prison. Il y étoit encore bien avant dans la nuit du trois au quatre septembre, lorsque monsieur Flaust, curé des Maisons, y fut conduit par les bourreaux.

Il faut avoir connu l'histoire de cet ecclésiastique, pour savoir à quelle espece d'hommes les révolutions abandonnent le sort des citoyens, et de quels êtres dépendoit alors leur vie dans Paris même.

Après une suite de vexations inconcevables, M. Flaust fut livré à deux municipes, l'un nommé le Clerc, et l'autre Duchesne, issus l'un et l'autre d'une condition si basse, qu'à peine savoient-ils lire; l'un et l'autre si ignorans dans la fonction qu'on leur confioit pour l'examen de M. Flaust, qu'il se vit obligé de leur apprendre par quels mots commence tout procès-verbal; l'un et l'autre si étrangement bêtes, qu'ils lisoient et relisoient les ouvrages les plus opposés à la révolution sans pouvoir deviner s'ils étoient pour ou contre. Ils

ne savoient pas même ce qu'ils devoient penser de la *révolution en vaudeville*, trouvée dans les poches de M. Flaust. Cependant l'un et l'autre étoient si empressés, si ardens à trouver un coupable et un conspirateur, que M. Flaust, ayant répondu à leurs questions, qu'il résidoit à Conflans chez les dames Bénédictines, et qu'il professoit le culte catholique romain dans leur église, l'un des deux municipes, le sieur le Clerc, dit, tout joyeux, à l'autre commissaire: « Bon, bon, mon cher confrere, nous le tenons; voilà un bon aveu. Ce n'est pas nous qui déclarons qu'il professe le culte romain; c'est lui, c'est lui-même qui déclare qu'il professe le culte catholique, romain, dans l'église des religieuses de Conflans. » Puis s'adressant aux bandits, qui avoient saisi monsieur Flaust, le vandale commissaire ajouta: « Messieurs, ou plutôt, nos chers camarades, voilà une bonne prise que vous nous avez amenée; nous tenons le fil. »

Sur un fragment en vers pour inviter le prince de Condé à rétablir la paix en France, ces mêmes commissaires assuroient un municipe, à l'air plus important, qu'ils tenoient le fil de la conspiration du prince de Condé, de tout Coblentz. Sur cent absurdités de cette espece, pendant le procès-verbal de l'arrestation, M. Flaust fut conduit à la Force, comme un des grands agens du prince de Condé. Heureusement, dans cette confusion révolutionnaire, la cause de son arrestation ne fut pas mentionnée sur le livre des écroux. Les

juges du massacre, ignorant sa qualité de prêtre, prononcerent une premiere fois sa grace, dans la nuit du deux au trois.

L'ordre du lendemain n'étoit pas encore établi. M. Flaust, connu par les guichetiers, espéra qu'il pourroit sortir sans être apperçu par le peuple. Son erreur, et sur-tout le désir d'éviter le serment de la liberté et de l'égalité, sur lequel il étoit mal décidé, le rendirent témoin de nouvelles horreurs, et faillirent à lui coûter la vie. Malgré la faveur des guichetiers, malgré le témoignage d'un des brigands même, qui l'avoient vu absoudre la veille, il fallut comparoître devant les nouveaux juges du massacre, et apprendre encore à connoître ces hommes qui dominent dans les révolutions.

Pour la seconde fois, devant ce tribunal de sang, il attendoit son tour. Le chef des Marseillais l'apperçut, et lui dit : « Que faites-vous donc ici, camarade ? On dit que vous avez déjà été jugé. — Oui, je le fus hier, et je fus absous ; on m'avoit mis dans un lieu de sureté. — Belle sureté que celle-là ! Il n'en est point ici. Vous avez très-mal fait de ne pas sortir hier. Voilà le peuple altéré de sang, qui attend ses victimes. *Voilà les juges que vous voyez, qui ne savent ce qu'ils font, ni ce qu'ils doivent faire. Ils vont vous juger blanc ou noir, croix ou pile, comme ça leur viendra dans la tête.* » Ce brigand parloit ainsi, tout près des juges mêmes, et comme un homme qui les connoît sans les craindre. Il conseilla,

à M. Flaust de s'en tenir très-strictement à dire qu'il avoit été jugé, qu'il ne devoit plus l'être, et de ne répondre à aucune question. M. Flaust suivit ce conseil, et fut encore absous. Il restoit la terrible cérémonie du serment de la liberté et de l'égalité; c'est de lui-même que j'en ai appris les circonstances. C'est de son mémoire que je vais recueillir l'impression qu'elles firent sur lui.

« Au moment où, suivant pas à pas l'ordonnateur de l'effroyable tragédie, j'arrivai sur le seuil de ce fatal guichet, quelle horreur me saisit! J'avois bien entendu parler de deux armées de massacreurs; leurs imprécations, leurs blasphêmes, leurs crimes barbares perçoient bien dans ma prison depuis vingt-six heures; mais alors ce fut sous mes yeux mêmes que j'eus ces deux armées d'assassins.

» Dans l'horreur de la nuit, leurs larges cimeterres étinceloient à la lueur des reverberes, des flambeaux et des torches agitées par deux cents euménides. C'étoit à mes oreilles que tous ces cannibales prolongeoient leurs sinistres accens de *vive la nation*. Je marchois sur un pavé recouvert d'une fange pétrie et fumante du sang de plus de quatre cents prisonniers, que j'avois, ou vus, ou entendus traîner au supplice. J'arrivois au milieu de cette arene, lorsqu'un des assassins, quittant sa ligne, m'aborde pour me dire: *Vive la nation! Mon frere, vous êtes mon camarade, et un bon citoyen.* Quelle fraternité que celle-là et quel baiser sur-tout que celui qu'il me

donne en colant sur mes joues son visage, que teignent des gouttes toutes fraîches encore du sang qui a jailli du cœur de ses victimes.

» J'étois comme stupide et hébété d'horreur. Tout-à-coup mes conducteurs s'arrêtent : je me trouve devant ce tas de victimes que recouvre le tronc sans tête de madame de Lambale, la poitrine couchée, et les bras étendus sur ce monceau de morts ; tout le bas de ce cadavre penché de mon côté, la plante de ses pieds touchant presque mes pieds. Vingt-six heures de trouble, de frayeur, d'angoisses, d'horreur, et ce spectacle sous mes yeux, pour couronner mon agonie ! Que pouvoit-il encore me rester de l'homme, si ce n'est cet instinct qui le porte à sauver comme il pourra les restes de sa vie !

» *Le serment de la liberté et de l'égalité* avoit fui de ma pensée. C'est alors que me faisant lever la main sur ces cadavres, le bourreau conducteur prononce et m'ordonne de prononcer avec lui ce serment. Je veux me recueillir ; avec toute la vîtesse de l'éclair, je rappelle ces raisons que j'avois alléguées, pour me persuader que je pouvois jurer. Je l'avoue, pas une de celles qui pouvoient me dissuader, ne se présente à moi. Je crains, en refusant, d'être martyr, non de la foi, mais d'une simple opinion. J'hésite cependant ; je sais qu'alors les glaives s'avancerent, je ne m'en apperçus pas ; je jurai ; je ne sais si ce fut machinalement, ou comment. La foule s'ouvre ; on me permet de me retirer. Ma raison et la réflexion

arrivent. Qu'ai-je fait ! O mon Dieu ! si ce serment est contre votre loi, je m'en repens ; je cours le rétracter. — Mais le dois-je ? et serai-je prudent ? et cette rétractation suffit-elle pour faire de ma cause celle d'un martyr ! O Dieu ! que n'ai-je été conduit, et que ne suis-je mort aux Carmes avec mes freres ! Ma cause n'auroit pas été suivie de ces doutes. »

En se livrant à ces réflexions, et presque à ces remords, M. Flaust s'appercevoit à peine que quatre des brigands l'avoient suivi, et l'invitoient à boire pour se réjouir avec lui de sa délivrance.

Ne jugeons pas d'un homme qui s'accuse ainsi lui-même, ou plutôt qui ne sait s'il fut coupable, ou même s'il lui restoit assez de liberté pour l'être. Mais plaignons-le d'avoir été si vivement frappé de cette fausse idée : *Je ne serai martyr que d'une opinion*. C'étoit précisément parce que la légitimité de son serment n'étoit qu'une opinion, qu'il eût été martyr de son devoir, en le refusant. Plus cette opinion étoit incertaine, plus il devoit préférer la mort au serment, suivant les lois de cette vraie morale qui dit : Abstenez-vous ; mourez plutôt que de vous exposer à jurer contre la vérité, à prendre le Dieu même de toute vérité à témoin du mensonge.

Au reste, si M. Flaust a pu se tromper, dans l'agitation du doute, il n'a pas hésité par-tout où son devoir lui a été connu. Depuis sa sortie de la Force, on lui a offert la cure de Dampierre ; sur le point de s'embarquer pour son exil, on lui offrit à Calais des cures à choisir ; elles étoient

au prix du serment sur la constitution prétendue civile du clergé; ce serment est condamné par l'église; il sut le refuser et préférer l'exil, comme certainement il auroit préféré la mort à tout autre serment qu'il eût cru illicite.

Cinq à six autres prêtres s'étoient trouvés, en même-temps que M. Flaust, à attendre leur jugement. Ils furent massacrés, à l'exception d'un vicaire qui n'avoit semblé long-temps oublié dans la cour que pour donner l'absolution à tous ceux qu'il voyoit près d'être conduits au supplice. C'étoit un jeune prêtre dont M. Flaust a oublié le nom. Poursuivi, arrêté bien des fois, ce jeune vicaire retraça à ses juges la partie la plus touchante de son histoire. « Je suis, leur dit-il, fils d'un simple paysan. Vous pouvez m'ôter la vie; vous ne me rendrez pas celle de mon pere. J'étois entouré d'une foule de gens qui vouloient me tuer, parce que j'ai refusé un serment contraire à ma conscience; mon pere accourut pour me sauver la vie; les assassins le massacrerent à mes pieds. J'aurois donné ma vie pour lui; j'allois la perdre aussi, quand les cavaliers accourus, m'enleverent. Les juges de mon pays n'ont pas voulu me condamner. Vous pouvez le faire, si vous voulez. Que me seroit la vie! vous ne me rendrez pas celle de mon pere. » Les bourreaux eux-mêmes ne résisterent pas à la pathétique simplicité de ce récit. Sa qualité de fils d'un paysan, et la mort de son pere, lui concilierent leur protection, ils le revêtirent d'un habit de soldat, et le sauverent.

Quand les premiers brigands arriverent à la Force, il y avoit dans cette prison huit cent cinquante prisonniers. On épargna les femmes ; les bandits, c'est-à-dire, presque tous ceux qui avoient été enfermés pour des raisons légitimes, furent traités comme freres, à condition qu'ils s'enrôleroient au service de la révolution. Tout le reste, au nombre de six cents au moins, fut égorgé. M. Flaust, de qui nous tenons ces détails, en étoit spécialement instruit, soit comme témoin, soit comme connu et protégé des guichetiers, ses anciens paroissiens. Cela prouve combien sont défectueuses toutes les listes imprimées des personnes massacrées dans cette prison et aux autres. Dans ces listes on ne trouve, par exemple, que cent soixante-quatre victimes à la Force, et quatre-vingt cinq pour la Conciergerie. Nous savons cependant d'un témoin oculaire que, dans cette derniere prison sur-tout, les massacres se succédoient avec une prodigieuse rapidité, et qu'ils durerent, sans discontinuer plus de vingt-six heures. La durée en fut triple à la Force, où ils avoient commencé le 2 au soir ; ils ne furent interrompus que par de courts intervalles, et ils durerent bien avant dans la journée du 5 septembre. Aussi ne doit-on pas être surpris que bien des personnes aient porté l'ensemble de ces victimes à douze mille. C'étoit à Paris l'opinion la plus générale, lorsque je quittai cette ville. Le 29 octobre, le législateur Louvet, ne crut pas exagérer, en portant ce nombre à vingt-huit mille, et ce

conspirateur du 10 août connoissoit mieux que personne ceux du 2 septembre.

L'objet spécial de cette histoire ne nous permet que les détails relatifs aux prêtres; et il en reste encore quelques-uns à suivre sur le plus horrible des théâtres. A Paris, j'avois bien entendu raconter les horreurs de la place Dauphine. Mais quelque idée que j'eusse d'une populace jacobinisée, je ne croyois pas les tigres assez tigres, les démons assez démons, et la rage assez rage, pour croire à ces horreurs. Mais déjà d'autres plumes les ont racontées aux nations. Je ne sais si j'aurois eu la force de les prévenir; l'histoire me fait au moins un devoir rigoureux de les transcrire. Car c'est ici sur-tout qu'elle dit à l'écrivain : Sois vrai, et sois-le tout entier. Il faut que l'univers apprenne ce que c'est que la révolution d'un peuple que l'orgueil, la rebellion, et l'impiété férocisent. J'obéis à cette voix; je copie un auteur instruit sur les lieux mêmes, et qui nous a donné *des faits avérés, pour servir de matériaux à l'histoire de ce siecle*, sous le titre : *Idée des horreurs commises à Paris, etc.*

« Sur la place Dauphine le peuple avoit allumé un grand feu devant lequel furent rôtis plusieurs, tant hommes que femmes. La comtesse de Pérignan y fut traînée avec ses filles; toutes trois furent mises nues, frottées d'huile par tout le corps, brûlées à petit feu. Les cris perçans de ces victimes étoient étouffés par les chants et les cris de joie de ces cannibales dansant autour du feu.

L'aînée des demoiselles, qui n'avoit pas encore quinze ans, supplioit en grâce qu'on lui arrachât la vie, pour la délivrer de cet horrible supplice. Un jeune homme courut à elle, et lui tira un coup de pistolet dans le cœur. La populace en fut si irritée qu'elle se saisit du jeune homme, et le jeta dans le feu, en lui criant qu'il falloit qu'il souffrît à sa place.

» Quand la comtesse fut rôtie, on amena six prêtres. Les brigands couperent un morceau de la chair de madame de Chevres, et la présenterent à manger à ces prêtres ; ceux-ci fermerent les yeux, et ne répondirent rien. Alors le plus âgé de ces prêtres, homme de soixante ans, fut déshabillé et rôti. Le peuple dit aux autres qu'ils trouveroient peut-être plus de goût à la chair d'un prêtre qu'à celle d'une comtesse. — Les cinq prêtres s'embrassent les uns les autres, et se précipitent ensemble au milieu des flammes. Les barbares s'efforcerent de les retirer, afin de prolonger leur tourmens ; ils étoient déjà étouffés par la fumée et par les flammes. »

Le même auteur fournit à l'histoire une anecdote que j'avois aussi entendu raconter ; j'en connoissois tous les rapports avec la doctrine et les résolutions des profonds jacobins ; mais j'aurois craint encore de l'écrire, si je ne la trouvois ici avec des circonstances et des détails qui semblent en garantir la vérité.

« Lundi soir, 3 septembre, à dix heures, un nommé Philip, dans la rue du Temple, vint au

club des jacobins, dont il étoit membre ; il portoit une grande cassette. Il monte à la tribune, fait un long discours sur le patriotisme, et conclut, que tout patriote qui préfére les liens du sang et de la nature aux liens du patriotisme, doit être regardé comme un aristocrate ; et que tout jacobin doit se défaire de ses amis, de ses proches parens, s'ils ne pensent pas en patriotes. A ces mots il ouvre sa cassette ; il en tire la tête de son pere et celle de sa mere qu'il avoit coupées, dit-il, parce qu'il *n'avoit jamais pu leur persuader d'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel.* De longs, et de bruyans applaudissemens s'élevent de toute la salle, et il est décidé que les deux têtes seront enterrées dans la salle même, sous les bustes élevés à Brutus et à Ankerstrom ( l'assassin de Gustave, ) derriere le fauteuil du président. »

S'il est quelque lecteur qui se croie sage, en révoquant en doute ces excès, il peut les détester comme épouvantables ; mais il cessera de les regarder comme invraisemblables, quand il les verra découler du caractere même, et de toutes les causes de la révolution. Elle avoit commencé comme la plus impie, elle devoit, et se développer et triompher comme la plus atroce.

Lorsque le cœur de l'homme est dépravé, souvent il est cruel contre les principes même que sa raison approuve ; mais quand sa raison même, sa doctrine et ses principes viennent à l'appui de ses crimes ; quand l'erreur de l'esprit est terrible, et que le zele de l'établir est frénésie ; quand il

croit sacrifier au bonheur du genre humain, alors même qu'il brise tous les liens des sociétés humaines; quand il se croit le philosophe et le Dieu de la terre, parce qu'il n'est pour lui plus de frein, ni dans les cieux ni aux enfers; quand il a érigé la férocité en héroïsme, parce que son école a écrasé le sentiment; quand il a pu se dire : que l'univers soit jacobin, ou bien que l'univers périsse; quand avec son farouche enthousiasme pour guide, il a su se donner pour appui tous les brigands de l'univers, et choisi pour moyens les piques, les poignards et les haches, quel est en cet état le forfait accessible à l'imaginatiron, qui puisse répugner à son cœur, que sa main ne soit prête à commettre, qu'il ne soit orgueilleux et fier d'avoir commis ?

Ce qui doit étonner dans la révolution du deux septembre, ce n'est donc pas un Philip apportant la tête de son pere, la tête de sa mere pour gages de son patriotisme; c'est qu'en ce jour il soit resté un pere, une mere encore vivans sans être jacobins, avec un enfant qui l'étoit. Avec leurs droits de l'homme sauvage, avec leur haine et de Dieu et des rois, des riches et des grands, des nobles et des prêtres, ces monstrueux sophistes en étoient à ce point d'exaltation, à ce degré de rage, qui ne distingue plus ni parens, ni amis, ni bienfaiteurs. Le Romain infanticide étoit leur héros; le Ravaillac de Suede étoit leur Dieu. Un pere royaliste étoit pour eux un ennemi; un frere religieux ou prêtre, étoit pour eux un monstre; et pas un seul

d'entre eux qui n'eût pris en ce jour la pique de Carra, la baïonette de Santerre, ou bien le poignard de Marat.

Si parmi leurs adeptes, il en restoit quelqu'un, auquel le parricide répugnât, il n'en étoit pas un qui ne l'eût excusé au moins par la nécessité de consommer leur révolution. Ils faisoient secte, et ils étoient par-tout; et par-tout, et dans Paris sur-tout, ils s'étoient constitués en dignité; la populace des faubourgs, les six cents Marseillais, et les deux cents bourreaux n'obéissoient qu'à eux. Trois ou quatre cent mille Parisiens trembloient, hébétés de frayeur, sans accord, sans lien, et sans chef, et trop lâches pour suivre ceux qui auroient voulu les tirer de l'abîme où leur rebellion constitutionnelle les avoit entraînés. On les voyoit, ces hommes naguere triomphans d'avoir abattu la bastille, humilié le roi, les ministres, les nobles, la cour, les parlemens, à présent consternés, dans un morne silence, redoutant la rencontre des bandits; pâlissant devant les jacobins, osant souffler à peine, dans la crainte d'appeler le soupçon, les délations, et les bourreaux.

De ces bourgeois rebelles constitutionnels, les uns se tapissoient dans des réduits obscurs, pour échapper au jour consommateur de la rebellion; les autres, bien plus lâches encore, se joignoient aux brigands, et cherchoient avec eux de nouvelles victimes, crainte d'être cherchés eux-mêmes. Ceux-là couroient offrir aux tyrans municipes, leurs trésors, leurs armes, leurs chevaux,

pour éloigner l'armée de Brunswik, que leurs vœux appeloient contre les municipes. Ceux-ci ; à leurs sections, dans le cœur, la haine des jacobins, qu'ils redoutoient, alloient jurer *la liberté*, *l'égalité*, *et la haine des rois* qu'ils regrettoient. Des légions entieres voloient se faire inscrire sous les drapeaux de Dumourier, pour délivrer Paris ; et leur fureur, et leur zele affecté pour délivrer Paris, n'étoient que le moyen et le vœu de quitter cette ville qui dévoroit ses habitans. Quant à ceux qui auroient pu, ou qui auroient voulu dissiper la cohorte des bourreaux, ils attendoient que la loi ordonnât d'opposer la force aux assassins ; et la loi fut muette, tant qu'il resta encore des victimes à égorger.

Tel fut, pendant la premiere semaine de septembre, le spectacle de cette métropole de la révolution. Le temps devoit venir où les auteurs de tant d'assassinats rougiroient de se voir l'exécration du genre humain, la honte d'avoir pu les méditer, les combiner, les préparer, devoit un jour diviser les jacobins même. Brissot et ses jacobins de la Gironde, se réservant les horribles succès du dix août, devoient rejeter sur Danton, Robespierre, Marat, et leurs jacobins municipes, la honte du deux septembre. De leurs divisions même naquit la démonstration, qu'une même conspiration avoient enfanté les horreurs du dix, et les atrocités du deux, toutes celles au moins qui, à cette derniere époque, immolerent tant de prêtres à la haine des jacobins.

Tous ces conspirateurs étoient unis le 10 août; l'histoire de leurs efforts, de leurs complots, de leurs conseils communs pour ce jour-là, est dans la lettre même de Brissot aux jacobins, dans celle de Louvet à Robespierre.

Le 10 août éclatent ces forfaits dont Brissot et Louvet se réservent la gloire, en rejetant tous ceux du deux septembre. Cependant ce sont les municipes que leur conspiration avoit créés, ceux-là même, qui dirigerent avec eux les brigands du dix août; ce sont ces mêmes municipes, qui ouvrent, le même jour, la liste des prêtres à égorger. Cette liste se voit le même jour, sur leurs bureaux; il ne m'est pas possible d'en douter, à moi qui le soir même vois arriver un homme qui me tient ce langage: « J'ai su qu'il existoit, à l'hôtel de ville, une liste de proscription contre les prêtres. L'intérêt que je prends à vous, malgré la différence de nos opinions, m'a inspiré le désir de la voir; j'y ai cherché votre nom, et je n'ai pas été long-temps à le trouver. »

Ce fut le lendemain du dix août, que, cette liste à la main, les brigands commencerent la recherche et l'incarcération des prêtres. Ce fut le douze, et le treize août, que les sections, leurs présidens, leurs assesseurs, et leurs secrétaires, suivis de leurs piques, vinrent chez nous et chez d'autres ecclésiastiques, pour s'emparer de ceux qui étoient plus spécialement désignés, et pour dresser leurs procès-verbaux.

Cette arrestation des prêtres n'avoit pas pour

objet de les envoyer hors du royaume. Il étoit si facile alors de s'en débarrasser par ce moyen, sans incarcération ! Le *veto* n'existoit plus ; on ne pouvoit pas douter de leur empressement à obéir à un décret d'exportation, qu'ils étoient désormais réduits à désirer, bien plus qu'à redouter. Bien loin de vouloir les exporter alors, on refusoit à tous des passe-ports et la permission de sortir du royaume. Il étoit donc alors un projet plus terrible que celui de se débarrasser des prêtres par la déportation ou la prison ; il étoit un projet d'hécatombe, coïncidant avec le dix août, éclos le même jour. Il est donc faux aussi, que le massacre des prêtres dans Paris, n'ait été que l'effet de ces insurrections subites, que nulle autorité ne pouvoit prévenir. D'ailleurs, dans une ville où soixante mille hommes sont armés, où quarante-huit sections sont permanentes, où le sénat national et le conseil municipal ne désemparent pas, qu'est-ce que le mouvement subit de trente assassins, qui égorgent aux Carmes pendant trois heures, qui le lendemain recommencent à Saint-Firmin, sans qu'il ait été pris la moindre précaution pour arrêter ces meurtres ?

Qu'est-ce encore qu'un mouvement subit et imprévu pour les autorités constituées, lorsque les acteurs, lorsque les assassins reçoivent légalement le prix de leurs atrocités. Car l'histoire n'en est plus réduite aujourd'hui à la preuve de ce bourreau, qui vient à la section du Luxembourg se plaindre de la modicité de son salaire ; elle n'a

pas même à citer seulement cette femme qui vient à la section du faubourg Saint-Victor demander un surcroît de paiement pour son mari, en fondant sa demande sur ce que ce cannibale, pour sa part seulement, avoit tué dix prêtres à Saint-Firmin. C'est un législateur, c'est Louvet qui nous cite un paiement légal fait à quatre bourreaux par le commis Frépoul sur un mandat municipal, et conçu en ces termes : *Il est ordonné à M. Vallé de Villeneuve* ( trésorier de la ville, ) *de payer* ( aux quatre porteurs, dont le nom étoit mal écrit, ) *la somme de douze livres chacun, pour l'expédition des prêtres à Saint-Firmin.*

Il est donc bien constant que ces philosophiques assassinats de tant de prêtres avoient été statués dans cette conspiration du dix août, combinée avec tant de noirceur entre les bourreaux philosophes et les bourreaux municipes.

Sans doute il est affreux pour l'histoire d'avoir à conserver ces monumens de l'atroce sang froid du philosophisme ordonnant, et soldant légalement l'*expédition*, le massacre des prêtres ; mais quand il faut apprendre à la postérité à se préserver de la peste, c'est un crime que d'en pallier les ravages. Le maire Péthion fournit une bien autre preuve de ce sang froid dans le compte qu'il rend de sa visite aux prisons de la Force, où il avoit eu soin de n'arriver que le troisieme jour du carnage. « Là, nous dit-il, je vis deux officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, trois hommes tranquillement assis devant une table,

les registres des écroux ouverts, et sous leurs yeux, faisant l'appel des prisonniers ; d'autres hommes les interrogeant, d'autres hommes faisant les fonctions de jurés et de juges ; une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas, qui en dégoûtoient, exécutant à l'instant les jugemens ; et les hommes qui jugeoient, et les hommes qui exécutoient, avec la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions ; et les assassins demandant à être payés du temps qu'ils avoient passés à les remplir. »

Ce que Péthion ne dit pas, mais ce que l'histoire doit observer, c'est que tout ce sang froid n'étoit que l'effet des remords étouffés et de tous les germes de l'humanité anéantis dans les juges et les bourreaux par les principes même du philosophisme révolutionnaire. Ces principes, écartant toute idée d'un Dieu de l'autorité publique, la mirent toute entiere dans les conceptions et les arrêtés de la multitude appelée peuple. Alors les brigands attroupés se firent peuple ; les jacobins soufflerent leurs lois au groupes, les bandits exécuteurs suivirent la loi du peuple. Ce que vouloit ce peuple bourreau fut la justice et la sainteté même. La nature, la religion, n'eurent plus d'accès par les remords ; et le sang froid au milieu des massacres et des horreurs naquit de la théorie de Condorcet, de Péthion, de Barnave, de Brissot,

de tous les impies du jour, et de celle de Rousseau de Geneve, leur maître.

Pour les municipes ainsi férocisés par le philosophisme, ce n'étoit pas assez d'avoir fait de la capitale un peuple de bourreaux qui égorgent, un peuple de victimes égorgées, et un peuple de citoyens tremblans d'être égorgés ; dans le temps même que, se livrant à ses massacres, ils prétendoient n'en faire que l'erreur d'un tumulte populaire, sortoit de leur conseil un monument qui devoit perpétuer le souvenir de leur effroyable projet, d'étendre sur toute la surface de l'empire la glaciere d'Avignon, de septembriser et de jourdaniser toute la France. Dans ces jours même il partoit de Paris, sous le sceau de Danton, une adresse envoyée à tous les citoyens *pour diriger les mouvemens*. Cette adresse du 3 septembre étoit signée par les municipes se disant *les administrateurs adjoints réunis*. On y voyoit les noms de *Pierre Duplan*, *Panis*, *Sergent*, *Lenfant*, *Jourdeuil*, *Marat*, *de Forges*, *le Clerc*, *Celli*, *constitués par la commune*, *et séant à la mairie*. — Cette adresse portoit :

« La commune de Paris, fiere de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs, que lorsqu'elle aura obtenu votre *approbation*, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine *que*

*lorsque*

*lorsque tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.*

» La commune de Paris se hâte d'informer ses freres de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, *a été mise à mort* par le peuple; *actes de justice* qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur ces traîtres cachés dans ses murs, au moment où il alloit marcher à l'ennemi. Et sans doute *la nation entiere*, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public; et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derriere nous ses brigands, pour égorger nos enfans et nos femmes.* »

Ainsi les conspirateurs même qui dans tous leurs écrits, dans toutes leurs proclamations, se faisoient gloire de la conspiration du 10 août; ainsi les traîtres qui avoient précipité la France dans cet abîme, cherchoient à le couvrir d'un océan de sang, et à faire égorger dans les provinces tous ces milliers de prêtres entassés encore dans les prisons du Mans, de Dôle, d'Angers, de Laval, et de tant d'autres villes. Ainsi parmi les laïques même, tout ce qui n'étoit pas jacobin devoit être égorgé par les jacobins dans toute l'étendue de la France. Ces monstres appeloient *conspirateurs féroces* tout ce qu'ils égorgeoient; et ils n'ont pas produit la plus légere preuve de la plus légere conspiration. Ils étoient tombés comme

des vautours sur les maisons des prêtres ; ils avoient subitement apposé le scellé sur tous leurs papiers, sur toutes leurs lettres ; et l'univers est encore à connoître une seule ligne adressée à ces prêtres conspirateurs, ou écrite par eux, qui offre l'idée d'une conspiration.

Ce n'étoit pas assez pour les jacobins municipes, que ces invitations à un massacre général. Leurs bourreaux, fatigués dans Paris, devoient se délasser dans les autres départemens par de nouveaux massacres. Parmi les victimes désignées à leur rage, étoient sur-tout cinquante-sept personnages, que les décrets d'accusation lancés par l'assemblée avoient envoyés au tribunal de la haute cour nationale, érigée à Orléans. Ce tribunal avoit paru trop lent et trop peu sanguinaire. Des cohortes de prétendus patriotes enfoncerent les prisons, se chargerent d'ramener à Paris les prétendus conspirateurs. A la tête de tous ces prisonniers, étoit le duc de Brissac, reste de ces antiques chevaliers dont le nom, le courage et la fidélité faisoient la gloire et la force de la monarchie Française. Avec lui, vingt-sept officiers du régiment de Cambresis, dignes de souffrir pour la même cause, et dont plusieurs comptoient plus de cinquante ans passés dans la carriere militaire. Avec lui encore, l'ex-ministre Delessart, triste victime de son honnêteté, ou de son ineptie constitutionnelle. Son zele pour les loix de Camus et Target ne le défendit pas des fureurs de Fauchet et de Brissot.

Au nombre de ces prisonniers, étoit sur-tout M. de Castellane, évêque de Mendes. Avec des succès dignes de son zele, ce prélat conservoit presque tout son diocese à l'abri des horreurs et du schisme du jour, la comparaison de ses vertus et des vices de l'usurpateur de son siége, faisoit un contraste trop frappant pour être pardonné. Aussi depuis long-temps, l'intrus, les jacobins, méditoient de l'éloigner de ses ouailles. L'inutilité de leurs persécutions fit imaginer la plus inconcevable des calomnies. La garde nationale de Mendes s'étoit établie comme celle des autres villes; il fut dit qu'on feroit une collecte pour fournir à son entretien. Les quêteurs se présenterent à M. de Mendes, comme aux autres citoyens; il donna une somme de cinquante livres. Ce don fut dénoncé à l'assemblée dite nationale, comme la solde d'une troupe contre-révolutionnaire, parce que ces soldats, quoique gardes nationaux, n'alloient pas à la messe de l'évêque constitutionnel; et ce fut pour ce don que l'assemblée lança contre M. de Mendes un décret d'accusation. Ses amis le presserent alors de sortir du royaume; il y avoit consenti; il fut arrêté dans sa route comme suspect, faute de passeport. Il pouvoit en prendre un sous un autre nom; interrogé sur sa qualité, il répondit : Je suis Castellane, évêque de Mendes; et il fut conduit aux prisons d'Orléans.

Toutes ces victimes entassées sur dix chariots, entourées d'une garde nombreuse, arriverent le

neuf septembre à Versailles. C'étoit là que les attendoient les bourreaux envoyés de Paris. On entendit les gardes même, traversant les rues de Versailles, dire à ces bourreaux : *Quand commencerez-vous !* Le lieu du massacre étoit marqué. C'étoit en face même du château de son roi, que Brissac devoit mourir ; c'est là qu'il fut immolé avec le reste des prisonniers, dont trois ou quatre vinrent à bout de s'échapper. Quant à monseigneur l'évêque de Mendes, il attendit ses bourreaux, comme l'avoit fait aux Carmes l'archevêque d'Arles. Il vit la mort debout et la reçut sans avoir proféré une seule parole.

Les municipes de Versailles avoient aussi leurs prisons pour les prêtres non-assermentés. Ceux de la paroisse Saint-Louis, M. Gallois, prêtre de la mission, des curés, des vicaires du voisinage, que divers journaux portent au nombre de sept, étoient enfermés aux écuries de la reine. Les brigands allerent se délasser sur eux du massacre des prisonniers d'Orléans ; ils les égorgerent de même ; et ce fut là l'octave des martyrs de l'église des Carmes.

A dix lieues de Paris, d'autres agens avoient déjà suivi les instructions et les exhortations des municipes. Il paroît même que le maire de Meaux avoit connu le temps où ces victimes devroient être prêtes. Sur la fin d'août, il laissoit la canaille se répandre dans les environs pour la recherche des prêtres non-assermentés. Elle les amenoit les uns après les autres devant son tribunal ; digne

émule de Péthion ; il feignoit de n'avoir aucune part à leur arrestation ; mais pour connoître s'il devoit les élargir, il leur présentoit le serment de la constitution civile du clergé à souscrire. Les prêtres refusoient , et il les envoyoient en prison.

Il avoit ainsi renfermé son propre curé, un prêtre de la cathédrale, et cinq autres curés ou vicaires nés dans la même ville dont il étoit maire. Le 4 septembre, arriverent à Meaux des gendarmes Parisiens ; les lâches avoient vu le massacre des Carmes. Ils rassemblerent quatre à cinq porte-faix ou autres de cette classe d'hommes , et se firent ouvrir la prison. M. le curé de Saint-Nicolas fut appelé le premier; le gendarme, faisant à la fois les fonctions de chef, de juge et de bourreau, se mit à vomir contre lui des injures et des blasphêmes. Il continuoit encore ; le curé se taisoit, lorsqu'un coup de massue , assené sur sa tête, le renversa ; les piques et les sabres des autres assassins l'acheverent. Quelques-uns des officiers municipaux accoururent pour sauver les autres victimes ; il n'en étoit plus temps ; leurs efforts ne firent qu'ajouter à la rage avec laquelle les six autres prêtres furent immolés. Cette rage fut telle , que le fossoyeur chargé de les ensevelir disoit avoir eu beaucoup de peine à rassembler leurs têtes , leurs entrailles et leurs membres épars. Les brigands avoient massacré sept prêtres ; ils tuerent un même nombre de laïques détenus dans la même prison ; et, comme à Paris, ils délivrerent ceux qu'ils jugerent dignes de s'unir à leur cause.

A quarante lieues de Paris, les honnêtes habitans de Reims avoient protesté contre les infamans éloges de l'assemblée nationale. Ce fut précisément le premier septembre que cinq cents brigands, sous le nom de Marseillais, arriverent dans cette ville, pour y exercer les mêmes horreurs, et le même jour que leurs freres brigands à Paris. La premiere victime fut un honnête facteur de la poste, odieux aux jacobins, parce qu'il ne vouloit pas changer sa religion pour celle des faux pasteurs. La seconde fut le maître de poste, M. Guerin, trop integre pour avoir jamais voulu se prêter au brigandage des jacobins, par la violation du secret des lettres ; et même assez ferme pour s'être souvent opposé aux émeutes excitées par leurs clubs. La troisieme fut le vénérable Montrozier, ancien lieutenant du roi à Lille, alors septuagénaire. Uniquement occupé de son salut, vivant dans la retraite avec son épouse ; sans avoir daigné s'expliquer sur les révolutions de ce monde, il s'étoit contenté de n'y prendre aucune part. Sommé de prêter le serment de la liberté et de l'égalité révolutionnaires, les brigands voulurent triompher de sa conscience ; ils le conduisirent à l'hôtel de ville, ils lui présenterent encore le serment prescrit aux militaires, ou la mort. Il avoit trop bien appris dans les combats à braver cette mort pour lui sacrifier l'honneur et la conscience ; il répondit en héros chrétien. Ses cheveux blancs ne l'empêcherent pas d'être immolé, sa tête fut portée sur le haut

d'une pique à la porte de cette même ville si chere aux rois Français ; de cette même ville où ils recevoient l'onction sainte. Ce fut là, que, signalant leur haine contre ces mêmes rois, des monstres déposerent cette tête sur le chemin de Paris ; puis la poussant, et la faisant rouler avec le pied, ils lui disoient : *Va-t-en trouver le roi.*

C'étoient sur-tout des prêtres qu'il falloit pour victimes à ces monstrueux patriotes. Les précautions étoient prises pour leur en fournir. La ville de Reims n'en tenoient point dans ses cachots : mais à une petite distance, à Montchenaux, vivoient deux ecclésiastiques, unis par les liens de l'amitié, et plus encore par la conformité de leur foi, et de leurs vertus, M. de Lescure, honoré, comme vicaire général, de la confiance de son évêque et de tout le diocese ; M. le Vacher, l'ancien des chanoines de la cathédrale. Les habitans de Montchenaux résistoient aux insinuations des clubs qui cherchoient à leur rendre suspects ces deux ecclésiastiques. Le trois septembre, l'insurrection contre eux se trouva prête. Des paysans d'un village voisin accoururent armés, entourerent ces vénérables prêtres. Il nous faut, leur dirent-ils, il nous faut à l'instant le serment, ou bien vous nous suivrez à Reims. *Nous vous suivrons à Reims*, répondent M. de Lescure et M. le Vacher, *quoique nous sachions bien ce qui nous attend.* Pendant une route de deux heures, ils marcherent avec la sérénité des confesseurs, s'animant, se fortifiant l'un l'autre pour le dernier combat ;

il ne fut pas bien long. A peine arrivés à l'hôtel de ville, M. le Vacher fut percé de baïonettes; M. de Lescure leva les mains au ciel; aussitôt poussé sur le corps de son ami, il y fut assommé à coups de crosses.

Ces deux victimes sont à peine tombées, les cris confus de *vive la nation* en annoncent une plus vénérable encore et plus auguste. C'est, par le nombre des années, le doyen de la chrétienté; c'est, par ses vertus, le prêtre par excellence, le prêtre appelé saint, et depuis long-temps révéré, désigné sous ce nom. C'est le prêtre Pacquot, curé de Saint-Jean; il demandoit à Dieu de terminer sa longue carriere par l'effusion de son sang pour la foi; son Dieu lui avoit dit sans doute qu'il alloit l'exaucer. Entrés subitement dans son oratoire, les brigands le trouverent à genoux, terminans les prieres des agonisans. Il se livra à eux, comme un disciple de J. C. à ses bourreaux; il traversa, sous leur escorte, les rues de la ville, entourés de leurs sanguinaires acclamations, et récitant paisiblement les pseaumes de David; arrivé sur le seuil de la maison commune, il alloit recevoir le coup de la mort; le maire croit avoir trouvé un moyen de l'y soustraire. Il s'avance en criant aux brigands: *Qu'allez-vous faire! Ce vieillard n'est pas digne de votre colere; c'est un bon homme qui est fou, qui a perdu la tête, à qui le fanatisme renverse les idées.* — A ces mots le doyen vénérable; *Non, monsieur, je ne suis ni fou ni fanatique; je vous prie de croire que jamais je n'ai eu la*

*tête plus libre et l'esprit plus présent. Ces messieurs me demandent un serment décrété par l'assemblée nationale : je connois ce serment ; il est impie, subversif de la religion. Ces messieurs me proposent, le choix entre ce serment et la mort ; je déteste ce serment et je choisis la mort. Il me semble, monsieur, que c'est là vous avoir assez démontré que j'ai l'esprit présent, et que je sais ce que je fais.* Le magistrat presque confus de sa fausse pitié l'abandonne aux assassins. M. Pacquot fait signe de la main ; et ils s'arrêtent. *Quel est celui de vous*, leur demanda-t-il à haute voix, *qui me donnera le coup de la mort.* — *C'est moi*, répond un de ces hommes que le nom de citoyen eût dû distinguer des brigands. — *Ah !* reprend M. Pacquot, *permettez que je vous embrasse, que je vous témoigne ma reconnoissance pour le bonheur que vous allez me procurer.* Il l'embrasse en effet comme le plus cher de ses bienfaiteurs, et il ajoute : *Permettez à présent que je me mette dans la posture convenable pour offrir à Dieu mon sacrifice.* Le citoyen suspend sa hache. M. Pacquot, à genoux, demande hautement pardon à Dieu pour lui, pour ses bourreaux ; le citoyen qu'il avoit embrassé porte le premier coup ; M. Pacquot tombe ; le reste des bourreaux à l'envi percent et hachent son cadavre avec leurs baïonnettes et leurs sabres.

Le même jour, fut découvert M. Suny, âgé de quatre-vingts ans, curé de Rilly-la-Montagne, et retiré à Reims, pour se dérober aux persécutions que les jacobins avoient suscitées contre lui dans

sa paroisse. Un malheureux étoit venu, le matin même, lui demander l'aumône. Il ne restoit à M. Suny qu'une somme de cent livres en billets ; il en donna dix au mendiant ; et le scélérat fut le dénoncer aux brigands. Il fut conduit à l'hôtel de ville. Les municipes lui dirent : *M. le curé, votre sort est entre vos mains. Prêtez le serment, si vous voulez conserver les jours qui vous restent à passer ici bas. — Ah ! messieurs*, répondit-il, *j'avois eu le malheur de prêter ce serment criminel. Le Seigneur m'a fait la grace de le rétracter. Je l'en ai mille fois remercié ; mais combien à présent je m'estime heureux de pouvoir donner ma vie pour réparer mon scandale ! Je lui en demande encore très-humblement pardon. Ah ! messieurs, Je sens qu'il me fortifie. Je me sens disposé à mourir plutôt qu'à retomber dans ce crime.* Il marcha en effet à la mort avec un air mêlé de componction, d'humilité, et d'une sainte joie d'aller expier sa faute par le martyre. Son sang coula dans le même ruisseau que celui du saint pasteur qui l'avoit précédé.

Le mardi, quatre septembre, M. Romain, curé du Chêne-le-Populeux, un des prêtres les plus édifians du même diocese, et M. Alexandre, chanoine de St.-Symphorien, cherchant à sortir de Reims, furent arrêtés par une patrouille, qui les amena à l'hôtel de ville, c'est-à-dire, sur le champ du carnage. Le premier assailli fut M. Romain ; il tomba mort sous les baïonnettes. M. Alexandre n'étoit encore que blessé ; ses forces lui restoient : à Rheims comme à Paris, les bri-

gands trouverent ce genre de supplice trop doux pour leurs victimes ; il se répandirent dans les maisons des catholiques les plus connus pour leur attachement aux vrais pasteurs ; ils en prirent par force une quantité de bois suffisante pour un large bûcher ; ils le dresserent, l'allumerent sous les yeux de M. Alexandre ; et quand ils virent les flammes s'élever, le feu assez ardent, ils le jeterent au milieu du bûcher. Trois fois, brûlant, chassé par la vivacité de ce brasier ardent, à demi dévoré par les flammes ; il en étoit sorti ; trois fois, le pressant avec leurs baïonnettes et leurs piques, les monstres l'y repousserent ; et pendant cet horrible spectable, les tambours battoient, les fifres, les violons, les trompettes jouoient ; des hommes et des femmes chantoient ; leur horrible musique se mêloit aux cris perçans de la victime ; ils dansoient autour d'elle ; ils chantoient *ça ira* ; ils chantoient *vive la nation !*

Pendant tous ces massacres, ils s'étoient étourdis de ces accens et de de ces hurlemens féroces. Il fallut enfin entendre aussi les cris de la nature. Les assassinats et la rage avoient duré jusqu'au quatre septembre. Le cinq, la populace même sentit le remords ; on la vit quelques heures dans la consternation de la honte. Elle sembla revenir des rêves et du délire de la rage. Qu'est-ce donc que la honte et le remords de cette populace ? Elle ne s'apperçut de son délire que pour se plonger dans un autre. Elle chercha le scélérat dénonciateur de ce curé de Rilly, qu'il n'avoit reconnu qu'à la lar-

gesse de ses aumônes. Elle amena le bandit sur le champ des massacres , l'accusa d'en être le principal auteur , le jugea , et le brûla tout vif.

A cent lieues de Paris , Lyon devoit aussi , dans l'atroce projet , devenir le théâtre des mêmes horreurs que la capitale ; heureusement les jacobins n'y dominoient pas avec le même empire. Quoique la persécution , à certains intervalles , y eût été violente , les Lyonnois en général se montroient plus actifs et moins patiemment esclaves du grand club. Les jacobins étoient instruits de ces dispositions ; dans la journée que je passai au comité de surveillance de la mairie , en attendant qu'il plût à ces messieurs de prononcer sur moi , un de ces prétendus juges avoit dit très - clairement que , pour châtier Lyon et Rouen, il faudroit envoyer à chacune de ces villes une armée parisienne. Pour le deux septembre , ils s'étoient contentés d'envoyer à Lyon des cohortes de leurs brigands. Le succés , quoiqu'affreux , ne fut pas , à beaucoup près , ce que Danton et Manuel s'étoient promis. Plusieurs des municipes Lyonnois , se jeterent entre les bourreaux et les prisonniers pour empêcher le carnage. Ils ne réussirent pas à sauver toutes les victimes ; mais on les vit au moins leur faire une barriere de leurs corps , les serrer dans leurs bras , se présenter eux-mêmes au poignard des assassins , recevoir leurs coups plutôt que de les laisser tomber sur l'innocence ; et , grace à ce zele , au lieu des milliers de victimes ; sur - tout d'ecclésiastiques , désignés aux bourreaux , on compte peu de

prêtres massacrés dans cette ville. Les deux principales victimes furent messieurs Regny et Guillermet. Le premier, élevé comme enfant de chœur dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Paul, avoit successivement rempli les places d'humanité, de vicaire, d'aumônier, et enfin de professeur de théologie au séminaire de Saint-Charles. Dans tous ces différens postes, des mœurs toujours pures, une piété toujours exemplaire, une doctrine toujours conforme à celle de l'église, lui avoient mérité l'estime et la vénération publique. Il avoit perdu, et son dernier emploi, et sa fortune, en refusant le serment de la constitution prétendue civile du clergé; son zele lui restoit. L'ardeur avec laquelle il l'exerçoit, en ramenant les brebis égarées, en relevant le courage des foibles, l'exposoit à des dangers dont ses amis crurent plus d'une fois devoir l'avertir; il répondit à ces représentations : « Que le salut des ames devoit lui être bien plus cher que la conservation de ses jours; qu'il seroit trop heureux qu'une si belle cause lui valût les honneurs du martyre. » Son vœu fut exaucé. Dénoncé et conduit en prison, après avoir signalé sa patience, il ne lui restoit plus qu'à résister encore à la plus astucieuse des tentations. On lui offrit la vie au prix du serment de la liberté et de l'égalité révolutionnaires. Il préféra la mort, et les brigands lui trancherent la tête.

M. Guillermet, curé de la paroisse de Fareins en Dombes, avoit aussi perdu son bénéfice, par le

refus du premier parjure. Retiré à Lyon, il y suivoit les attraits de son zele, en se consacrant au salut des ames. Dénoncé et conduit en prison, comme M. Regny, et pour la même cause, il refusa de même le second serment, et la même mort couronna sa constance.

Nombre d'autres prêtres s'attendoient au même sort. Des citoyens, remplis d'horreur pour ces massacres, profiterent du temps où les brigands étoient occupés à immoler les premieres victimes, pour délivrer les autres. Pour se dédommager de celles qui leur étoient ravies, les brigands couperent les doigts des prêtres qu'ils avoient égorgés, en firent des guirlandes, et les suspendirent aux allées de Bellecour.

L'espoir des jacobins fut encore trompé dans bien d'autres villes, où ils s'étoient flattés d'une hécatombe semblable à celle de Paris. Ils espérerent y suppléer par la maniere dont le décret consommateur de la persécution seroit exécuté. Ce décret du vingt-six août chassoit hors du royaume tout ce qui y restoit encore de fonctionnaires ecclésiastiques non-assermentés. Chacun d'eux devoit être muni d'un passe-port exprimant sa qualité, et la cause de sa déportation. C'étoit sur ce passe-port même que les atroces jacobins comptoient, comme sur un moyen qui, faisant reconnoître ces prêtres non-assermentés, leur permettroit bien difficilement d'arriver aux frontieres, sans avoir rencontré quelques clubs massacreurs. Manuel s'en tenoit si assuré, qu'il appelloit ces passe-ports des *billets*

*de mort*; et ces *billets de mort*, on ne les donnoit pas même à ceux que l'on vouloit tenir de plus près sous le couteau. Je connois au moins un ecclésiastique déclaré par sa section sujet au décret; son passe-port expédié par la section, devoit être visé par les municipes; au lieu de *visa*, ils écrivent *néant*. Coupable contre les décrets s'il ne sortoit pas; coupable et arrêté s'il vouloit sortir sans passe-port, et cependant refusé lorsqu'il demande un passe-port. Parmi les prêtres qui se sont vus dans cette situation, j'en connois un sur-tout que je ne cite ici qu'en preuve de l'étrange gouvernement du jour. Cet ecclésiastique, c'est moi. Le maire Péthion trouva le cas difficile à juger. Il demanda pour cela un mémoire; il falloit même paroître à son audience. J'avois assez vu tous ces messieurs-là; il plut à la Providence de m'en délivrer par d'autres voies.

Cependant en ces jours, c'est-à-dire, pendant le courant de septembre, les passe-ports en général furent expédiés pour l'exportation des prêtres non-assermentés. En ces jours, quel spectacle encore pour l'univers! Dans une étendue de deux cents lieues carrées, un royaume naguere très-chrétien, naguere encore ne connoissant, ne protégeant, et ne suivant d'autres pasteurs que ceux de la religion de Jesus-Christ; et ce même royaume, en ces jours rejetant, repoussant, chassant de toutes ses villes, de toutes ses campagnes, les pasteurs de Jesus-Christ! Toutes les routes de cet empire couvertes de

cinquante mille pasteurs, cardinaux, archevêques, évêques, curés, prêtres de tous les ordres, s'avançant vers les ports, les frontieres, sortant par tous les points de ses provinces; et jetant derriere eux de tristes regards sur leurs églises devenues le siége des apostats, sur leurs ouailles livrées désormais sans ressource à des loups dévorans! et loin de ces églises, et loin d'une patrie que malgré ses rigueurs ils chérissent encore, cinquante mille prêtres obligés de chercher, à travers les montagnes, à travers les tempêtes, quelque région hospitaliere qui leur offre un asile! et tous ses prêtres poursuivis dans leur fuite, par l'idée d'un roi, l'objet de leur serment, par l'idée d'une reine, de ses enfans, d'une famille, l'antique objet de leur amour, de leur fidélité, et qu'ils laissent dans les tours du Temple, sous le couteau des assassins! Poursuivis par l'idée d'un frere, d'une sœur, d'un pere, d'une mere, de tous leurs parens et de tous leurs amis, qu'ils laissent sous l'empire des clubs de l'affreuse et féroce anarchie! Poursuivis sur-tout par l'idée de leurs diocésains, de leurs paroissiens, les uns égarés et donnant de plein gré dans les voies de l'hérésie et de l'apostasie, les autres vainement rappelant leurs pasteurs, vainement attendant les secours de la foi, la bénédiction du ministere, les paroles de vie! et sur-tout poursuivis par l'idée qu'avec ses vrais ministres la véritable foi, peut-être pour toujours, se retire de cette malheureuse terre! par l'idée que c'est là peut-

être le moment de secouer la poussiere de leurs souliers sur cette terre insensible à la voix de l'évangile. Non; leur Dieu suspendit ce précepte pour eux. Quelque chose leur disoit que le temps d'une grande épreuve étoit arrivé, qu'une terre coupable alloit être livrée à de grands fléaux, et lavée dans des fleuves de sang; mais ce Dieu qui sauvoit les ministres de la pénitence et du pardon, leur disoit que le temps de cette pénitence arriveroit un jour; que la réprobation n'étoit pas prononcée; qu'ils reviendroient un jour sur cette terre pour être les ministres de l'expiation. Cet espoir consoloit leur fuite. Ils conjuroient leur Dieu d'abréger sur cette infortunée patrie les années de la justice, de hâter le retour de la miséricorde, de rappeler, avec le regne de la religion, des mœurs et de la piété, celui de la tranquillité, de la prospérité d'une patrie plus malheureuse dans ses égaremens, et dans le délire de ses erreurs, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes dans leur exil.

Les jacobins avoient d'autres idées sur cette exportation des prêtres. Les mesures qu'ils prirent, démontrerent que sans une protection spéciale de la Providence, la plus grande partie de ces ecclésiastiques auroient trouvé leur tombeau sur la route qui devoit les conduire aux frontieres.

Elle fut encore teinte du sang de bien des prêtres. En Normandie la sentinelle arrête M. de Pinerot, curé de Chalange, diocese de Séez; son neveu, vicaire dans le même diocese; M. l'Oiseau,

vicaire de S.t-Paterne, diocese du Mans; M. le Lievre, prêtre de Saint-Pierre de Montfort d'Alençon, tous les quatre se rendant tranquillement au Havre. Il leur fallut montrer leur passe-port. On y lut qu'ils étoient prêtres; on leur proposa le serment et des bénéfices. Ils répondirent : *C'est pour avoir refusé ce serment que nous obéissons à la loi d'exportation.* La populace abusée cria : *Ce sont des prêtres refractaires*, et commença par assommer les deux premiers. Messieurs l'Oiseau et le Lievre déjà meurtris de coups sont traînés sur le bord de la Rille. Là, on les somme encore de prêter le serment. Ils continuent à répondre : *Notre conscience nous le défend.* On les jette dans la riviere; ils reviennent sur l'eau. On leur crie : *Jurez donc, malheureux; on va vous retirer*, du milieu des flots et à demi-noyés : *Non, nous ne pouvons pas; nous ne jurerons pas.* On les replonge, on les retire encore : *Jurez donc, malheureux.* Mourant et respirant à peine : *Nous ne jurerons pas.* La rage, le dépit dans le cœur, des fourches appliquées sur le cou de ces confesseurs, les monstres les replongent, les retiennent dans l'eau jusqu'à ce qu'ils expirent. Trois autres prêtres, près du même village, furent arrêtés, et égorgés pour la même cause.

A peu près le même jour, c'est-à-dire, vers le quatre septembre, le curé de la Baroche près d'Alençon, se rendant aussi au décret d'exportation, fut arrêté par la populace auprès d'Orbec. Les municipes et les gardes nationaux voulurent

inutilement le sauver. Les brigands l'avoient déjà frappé de plusieurs coups de sabre ; avec la compassion du jour, un grenadier lui perça le cœur. Les spectateurs, en signe de joie, jeterent leurs chapeaux en l'air et porterent la tête du martyr le long de la route.

Le même jour, M. Nicolas Bené, curé de Lymais-les-Mantes, diocese de Chartres, y revient demander son passe-port pour l'exportation ; les brigands le massacrent. M. Quesnel, prêtre de la paroisse de Bolbec, est requis de montrer le sien près d'Aliquerville ; il le tire de son porte-feuille ; et, pour le recevoir, un coup de sabre lui coupe deux doigts.

Le neuf septembre, M. Bessin, curé de Sommaire à l'Aigle, s'étoit vu obligé de quitter sa paroisse pour refus de serment ; il reparoît pour obéir au décret d'exportation. Les brigands s'attroupent ; le district croit le mettre à l'abri dans ses prisons ; elles sont enfoncées, il est haché ; l'un de ses bras est jeté dans la riviere, ses autres membres de côté et d'autre, et le tronc déposé au pied de l'arbre de la liberté.

A Autun, le curé du petit séminaire de Clermont est aussi arrêté par la populace. Le maire croyoit avoir trouvé le moyen de le sauver. Il lui conseille, non pas de faire le serment, mais de permettre au moins qu'on dise au peuple qu'il l'a fait : « Je vous démentirois auprès de ce peuple, répondit le curé ; il ne m'est pas permis de racheter ma vie par un mensonge. Le Dieu qui me défend

de prêter ce serment ne me permet pas davantage de faire croire que je l'ai prêté. » Il falloit à la ville d'Autun cet exemple d'une conscience exacte et sublime pour réparer le scandale de son grand apostat, de ses monstrueuses décisions, de ses plus monstrueux exemples en fait de serment. Le curé fut martyr ; l'apostat traîne encore dans ce monde son parjure et son ignominie.

Ces passe-ports furent encore pour bien d'autres prêtres de vrais arrêts de mort. Mais ce n'étoit pas ces victimes éparses, c'étoit encore des hécatombes qu'il falloit aux jacobins. Du Midi au Septentrion, de l'Orient à l'Occident, ils n'avoient pas entassé tant de victimes, pour les laisser fuir dans des terres étrangeres. En ouvrant leurs prisons ils semerent leur route de pieges et d'embûches, d'émissaires chargés de soulever le peuple, de pousser ses fureurs au plus haut degré de la rage, par-tout où ces colonies d'exilés devoient paroître.

De celles qui s'embarquerent dans les ports du Midi, les unes, prêtes à faire voile, virent le canon braqué sur leurs vaisseaux, pour les couler à fond ; d'autres, que la tempête forçoit à rentrer dans Toulon, y trouverent des cœurs plus durs que les rochers. En permettant aux bâtimens d'entrer, on enferma les prêtres dans la cale ; on ne leur permit au bout de trois jours, de respirer et de partir, qu'après les avoir fouillés, volés, en laissant à chacun dix écus, pour toute ressource dans la terre vers laquelle ils fuyoient.

Le 19 septembre, cinquante six vicaires ou curés des dioceses d'Uzès et d'Avignon, parmi lesquels des hommes de quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, sortoient du canal d'Aigue-Morte, sur le bâtiment de l'armateur Pesqui. A onze heures du soir, il se laisse aborder par deux autres, que montent des brigands armés de fusils, de sabres, de tridens. Ces deux équipages de démons fondent les armes à la main sur les prêtres, les fouillent, les refouillent jusqu'à trois fois, ne leur laissent pas même un assignat, pas même les plus légeres hardes; ils ne les quittent qu'en les enfermant de maniere à ne pas laisser la moindre issue à l'air. Le lendemain, au lever du soleil, les prêtres entendent des coups de hache retentir contre les côtés du bâtiment. Les monstres de la veille travailloient à le couler à fond; et ce ne fut pas la pitié qui les en empêcha, mais la priere de l'armateur tremblant de ne pas trouver le dédommagement de son vaisseau.

Ceux qui fuyoient à travers les départemens trouvoient d'autres dangers. Il étoit de ces départemens, tel que celui de la Côte-d'Or, dont la réputation seule étoit effrayante; les prêtres dans leur fuite s'en écartoient comme le nautonnier évite et prend le large, crainte d'être poussé sur ces rochers fameux par les naufrages. Il étoit de ces villes et de ces cantons tellement exaltés par la nouvelle des massacres parisiens, par les adresses de Danton, que les traverser sans avoir été im-

molés, c'étoit pour des prêtres non-assermentés une espece de prodige.

Trente-sept ecclésiastiques partis de Chartres, et conduits la plupart, malgré eux, par des guides perfides, arriverent à Dreux. Des cris horribles s'élevent dans la ville; on eût dit les antiques peuplades de la Crimée dans la barbare joie de voir la mer pousser vers eux quelque victime. *Les voici*, crioit la populace, *nous les tenons; ils n'échapperont pas.* Heureusement tous les maires n'étoient pas des Péthion, et tous les municipes n'étoient pas des Manuel. Le maire de Dreux, le procureur de la commune accourent; leur zele est secondé par les électeurs rassemblés dans cette ville. Résolus d'empêcher que les scenes de Paris ne se reproduisent à Dreux, ils forment eux-mêmes une double haie pour protéger les prêtres et les remettre sur leur route. Malgré la quantité de pluie qui tombe en ce moment, long-temps ils les escortent; mais la populace les escortoit aussi; et frémissoit, et répétoit sans cesse le cri de mort. La pluie redouble encore; une partie des brigands se dissipe. Les citoyens protecteurs, croyant avoir sauvé ces prêtres, recommandent à leurs guides de hâter la marche des voitures. Les assassins reviennent poussant des cris affreux; le tocsin des villages voisins en fait accourir d'autres de toutes parts. Les cochers n'osent ni avancer ni reculer; ils crient à ces prêtres : *Sauvez-vous, ou bien nous périssons tous.* Les prêtres se réfugient derriere les buissons, dans les bois, dans les

vignes. Les uns n'échappent quelques heures que pour se voir repris et conduits de corps de garde en corps de garde. Leur constance, leur patience inaltérable appaisent les furieux, et on les laisse s'évader au milieu de la nuit. Les autres, entourés de baïonnettes, et au bruit des tambours, battus, frappés de soufflets, les cheveux arrachés ou coupés, sont ramenés à Dreux. Un Dieu veille sur eux, et arrête les glaives, les piques, les baionnettes prêtes à chaque instant à les percer. La puissance de leur Dieu explique seule comment ils échappent à cent glaives levés pendant dix heures entieres sur leurs têtes, et comment ils obtiennent enfin de continuer tranquillement leur route.

Au milieu de cette populace soulevée, il étoit facile d'observer des hommes qui appartenoient à une autre classe de citoyens, qui sans cesse irritoient, nourrissoient ses fureurs, en répétant les mêmes bruits, et souvent de plus calomnieux encore que ceux répandus dans Paris pour justifier les massacres du deux septembre. Il étoit sur-tout facile de voir combien ces fureurs étoient fomentées par les prêtres apostats. Si quelques-uns d'entr'eux montrerent moins de rage, essayerent même d'appaiser celle des brigands, un trop grand nombre aussi jalousoient la gloire de ces confesseurs dont la constance dans la spoliation et l'exil condamnoit si hautement l'avarice, la lâcheté et le parjure des faux pasteurs. Pendant tout le temps de la persécution, on avoit vu, ces lâches, oubliant

jusqu'à la décence de leur état, se mêler à une soldatesque effrénée contre le véritable sacerdoce ; on avoit vu jusqu'à leurs évêques usurpateurs, sur-tout celui de Nismes, se mêler aux bandes calvinistes dans leurs exercices militaires ; on avoit vu, jusqu'aux portes de Saint-Firmin, des prêtres jureurs s'établir en habit militaire, partager les fonctions des sentinelles, avec les brigands même, pour retenir dans leur prison les prêtres non-assermentés. Le moment de l'exportation démontra mieux encore quelle espece d'hommes c'étoit que ces prêtres de la nouvelle église.

Quatre-vingts ecclésiastiques non-assermentés, partis de Bayeux pour se réfugier en Angleterre, attendoient à Port-en-Bessin le moment de s'embarquer. Ils se croyoient en sureté sous la sauvegarde des lois, quand un certain de Launes, jureur, curé intrus de Vaucelles, paroît au milieu d'eux en costume militaire, et ayant à ses ordres six fusiliers. Avec le ton d'un commandant brutal, affectant l'inquiétude pour la sureté de la patrie, il demande à quel dessein on se rassemble en si grand nombre dans un si petit bourg. Les prêtres lui exposent l'objet de leur voyage, qu'il sait aussi bien qu'eux. Il se fait exhiber leurs passe-ports, en supprime plusieurs, sous prétexte qu'ils ont été donnés sans raison valide. Tandis qu'il gourmande ces prêtres en tyran, le tocsin sonne et se propage dans les campagnes ; le scélérat y avoit fait répandre que trois cents Anglais arrivoient et mettoient Port en cendres. Les paysans de vingt villages accourent

accourent armés de faux, de haches, de fusils. L'intrus soldat consigne les prêtres, dispose ses sentinelles à leur porte, et convoque une espece de conseil militaire. Son premier résultat est un ordre donné aux canoniers de couler bas le vaisseau que ces prêtres attendent pour leur déportation. L'ordre alloit être exécuté; le capitaine du bâtiment apperçut des mouvemens sur le rivage; le tocsin et le bruit des tambours l'avertirent de se tenir hors de la portée du canon. Cependant les compagnies des villages arrivent successivement; l'intrus a soin de leur montrer à toutes ces prétendus Anglais. Toutes suivent l'impulsion de l'intrus; toutes mêlent à la grossiéreté des injures les menaces atroces, et se disposent aux dernieres fureurs. Déjà sous les yeux des prisonniers, les sabres et les haches s'aiguisent à la meule, et les fusils se chargent; il est dit que chaque compagnie emportera pour trophée une tête. On n'attend plus que la derniere résolution d'un nouveau conseil de guerre. La troupe impatiente se disposoit à faire violence aux sentinelles pour hâter le carnage; en ce moment arrivent enfin des commissaires envoyés par les municipes de Bayeux, qu'un jeune homme a couru avertir de l'extrême danger où se trouvent les prêtres. Les harangues et toutes les invocations de la loi ne font qu'irriter l'impatience de la multitude. *Il faut en finir*, crioit-elle, et déjà elle fondoit sur les prisonniers. Un des municipes de Bayeux conjure à haute voix qu'on écoute un conseil plus sage et plus utile. Il connoît

ces rustres forcenés; il sait que l'intérêt peut l'emporter encore sur l'affreuse illusion de leur patriotisme. « En égorgeant ces prêtres, leur dit-il, en les exterminant, vous allez perdre tout le fruit de votre zele. Le massacre entraînera d'affreux désordres qui seront bientôt suivis du pillage. Les plus honnêtes auront le moins de part aux dépouilles. Laissez vivre ces prêtres, mais forcez-les à vous donner tout l'argent qu'ils emportoient ; et que cet argent soit également partagé entre vous. Il est un moyen prompt de décider ces fugitifs à vous livrer de bonne foi tout leur numéraire, c'est de mettre l'exactitude de leur déclaration au prix de leur tête, en les avertissant que la visite de leurs bagages sera faite, que celui qui aura caché de l'or ou de l'argent sera immolé sans miséricorde. »

La proposition est acceptée. Les prêtres déclarent et déposent l'argent, ou les billets qu'ils emportoient pour subsister au moins quelque temps dans leur exil. La déclaration faite, et leur argent livré, on procede à la visite de leurs bagages et de leurs porte-feuilles. On en vient à celle de leurs vêtemens même ; un à un, on les fouille. C'étoit le prêtre soldat même, qui présidoit à ces perquisitions dont la scélérate avidité ne respectoit pas même la pudeur. On visite, on déchire jusqu'aux bandages et aux ligatures des vieillards. L'un de ceux qui subirent cette indignité, étoit le curé même du prêtre soldat que ses fureurs avoient dès long-temps fait désigner sous le nom de prêtre Gorsas.

Tout l'ensemble des trésors découverts montoit à vingt mille livres ; et les spoliateurs étoient au nombre de mille. Le moment où ils se partagerent le butin, fut celui de la liberté de ces prêtres : liberté cependant qui n'alla pas jusqu'à leur permettre de s'embarquer à Port. Après bien des obstacles encore, il est doux de les voir arrivés à Berniere.

Dans ce village au moins l'humanité, la piété, régnoient encore. Les prêtres y trouverent un avant-goût de cet empressement, de cette générosité, qu'ils devoient trouver si noble et si compatissante au-delà des mers. A quelques lieues de Bayeux, c'étoit une petite Angleterre que ce port de Berniere. Là, tous les habitans s'empressoient d'accueillir les prêtres malheureux. Là, si les riches s'estimoient plus heureux, c'est parce qu'ils pouvoient donner davantage ; là, les pauvres donnoient ce qu'ils avoient ; les bourgeois ouvroient leurs maisons ; les marins offroient leurs barques ; les paysans dressoient des lits dans leurs chaumieres, pour recevoir ces légions de prêtres qui arrivoient chez eux, pour les refaire de leurs fatigues, et pour les préparer à celles de leur déportation. Là, ceux qui arrivoient de leurs longues prisons, ou volés et pillés dans leur route, recevoient de l'argent, des habits et du linge. Les femmes se plaisoient à ouvrer des chemises, à tricoter des bas pour ceux qu'elles savoient avoir été dépouillés de ces hardes, même de premiere nécessité. Les citoyens faisoient de leurs riches,

ses une bourse commune ; ce que leur soucription ne suffisoit pas à fournir, ils alloient le chercher dans les villages voisins. Ils faisoient et ils renouveloient les quêtes, ils réveilloient dans tous les cœurs la commisération, la bienfaisance qui étoient dans le leur. Quand la nécessité les forçoit enfin de laisser ces prêtres s'embarquer, il les accompagnoient sur le rivage, ils portoient sur les bâtimens les provisions nécessaires pour le trajet. Quand la voile étoit prête à s'enfler, ils pleuroient sur ces bons prêtres ; ils leur demandoient pour toute récompense leur bénédiction, et qu'arrivés en Angleterre, ils ne manquassent pas de leur faire part du succès de leur voyage. Dans ce petit village, plus de douze cents ecclésiastiques reçurent pour leur embarquement tous les secours ou du moins tous les soins empressés qui, au milieu d'une révolution d'atrocités, montroient encore des cœurs Français, des ames sensibles ; des vrais émules de la plus humaine, de la plus généreuse des nations.

D'autres Français encore conservoient ces vertus secourables à Dieppe, à Rouen, au Havre, et dans diverses villes, à travers lesquelles la loi de l'exportation poussoit vers l'Océan un si grand nombre de prêtres. A Grandville, une autre colonie arrivant des prisons de Domfront, en basse Normandie, trouva aussi et tout l'empressement et tout les secours que l'humanité et la charité pouvoient leur offrir. Ils en avoient besoin ; les jacobins n'avoient rien oublié pour que leur pri.

son même fût leur tombeau. Mille fois menacés de l'horrible lanterne, ils en avoient vu tous les préludes. On avoit coupé les cordes des cloches; on se plaisoit à les passer à leur cou pour en faire l'essai. Le jour d'une exécution générale étoit arrêté. La populace, ameutée par les jacobins, n'attendoit que le moment. Un homme plus humain, M. le Tourneur-la-Vanniere sut le prévenir, en faisant partir les prisonniers au milieu de la nuit, et leur donnant une brigade pour les escorter. La route leur offrit les scenes les plus opposées. Dans quelques villages les paysans s'assemblerent pour délivrer les prêtres; et ceux-ci furent obligés de haranguer ces protecteurs, d'employer tout l'ascendant de la religion pour empêcher de massacrer leurs gardes. Dans d'autres, au contraire, comme à Ville-Dieu-les-Poëles, il fallut toute l'activité des gardes et du maire, pour empêcher le peuple de massacrer les prisonniers. Il devoit en coûter des efforts bien plus grands pour empêcher la colonie de Rouen, d'être victime d'un horrible complot. Ce n'étoit pas dans cette ville qu'on s'étoit flatté de les immoler. Elle avoit toujours montré trop de zele pour les lois, et sur-tout pour l'humanité. Mais les machinations des clubs devoient avoir ailleurs plus d'influence.

Trois armateurs affichent, à Rouen, qu'ils sont disposés à transporter les prêtres à Ostende. Le capitaine Duchesne sur-tout annonce qu'en huit jours, au plus tard, il sera dans ce port; qu'il ne

s'arrêtera nulle part ; qu'il a des provisions pour quinze jours ; qu'il en a pour tous ceux qui voudront profiter de son bâtiment ; et qu'il se charge de les nourrir pendant leur route, pour la somme de cent cinquante livres. Près de deux cent trente ecclésiastiques s'embarquent dans cette confiance. Cinquante-six, entre autres, acceptent les propositions du capitaine Duchesne ; et dès le trois septembre, jour auquel étoient déjà arrivées de Paris, les nouvelles du deux, ils font voile pour Ostende. A peine ont-ils fait quelques lieues, qu'ils s'apperçoivent d'une affectation marquée de ralentir leur marche. Le capitaine quitte son bord ; il ne revient bien tard le lendemain, que pour faire tous les reproches qu'il méritoit lui-même ; sur-tout pour annoncer qu'il n'a point de provisions, et qu'il faut s'arrêter dans divers endroits pour s'en procurer. Ces provisions arrivent avec tant de lenteur ; tant de prétextes retiennent le vaisseau, que, le sept, ils se trouvent à peine à la vue de Quillebeuf, à sept lieues encore de l'embouchure ; et là, il faut attendre l'heure de la marée. Trois ou quatre mille paysans paroissent snr la côte. Ils étoient instruits du passage de ces prêtres ; ils se disoient certains que tous ces réfractaires alloient se réunir aux ennemis de la France. Ils savoient le massacre des Carmes, et toutes les prétendues conspirations qui l'avoient occasionné ; ceux qui leur avoient donné toutes ces idées, avoient eu soin de leur cacher le décret de déportation.

Bientôt les cris et les menaces annoncent aux prêtres la consommation de la journée des Carmes. C'est une armée de furieux qui demandent à visiter le bâtiment, à s'emparer des armes qu'on leur a dit être dans le vaisseau. Les magistrats et quelques officiers nationaux, essayant de les calmer, font les recherches les plus exactes. Ils ont beau annoncer que ces voyageurs n'ont d'autres armes que leurs bréviaires, et que leurs passeports sont en regle, les furieux s'emparent des chaloupes. Les prêtres, en priere dans la cale, n'attendent que l'instant de la mort. Il est un de ces prêtres, vénérable vieillard, que ses confreres voient exposé aux premiers coups, à l'entrée de la eale; ils voudroient lui donner une place moins dangereuse : « Non, leur répond-il, je suis très-bien ici. Je sais bien pourquoi j'ai choisi cette place. S'il faut la mort de quelqu'un de nous pour appaiser ces furieux; il vaut mieux que ce soit la mienne. Je suis trop vieux, moi, et trop infirme pour travailler au salut des ames; et vous pouvez, vous autres, vous rendre encore utiles. »

Ainsi parloit ce vénérable curé, et déjà ces furieux étoient sur le navire; ils s'y précipitoient avec leurs sabres; ils menaçoient de massacrer tous ces prétendus réfractaires. Un des prêtres essaie de leur parler; ils le saisissent; ils le jetoient dans l'eau, il y étoit presque, lorsqu'un des officiers le retint suspendu en saisissant le devant de son habit. Un second prêtre avoit la tête fendue, s'il n'eût esquivé le coup de sabre.

La fureur de ces monstres à se presser en foule sur le tillac étoit au point que le vaisseau alloit couler à fond. Enfin les municipes et les officiers nationaux obtiennent que tous ces furieux quittent le bâtiment. Ils y consentent, à condition que ce sera pour conduire tous ces prêtres en prison. Eux-mêmes ils poussent les uns dans des chaloupes; ils font marcher les autres dans la vase; ils les pressent, les relevent à coups de bâtons ou de bourrades. Arrivés sur le bord, ils les entassent, et par vingt et par trente, dans des cachots étroits et empestés. Le reste de ce jour et la nuit se passent de la part des brigands, à délibérer comment ils s'y prendront pour assurer leur proie, malgré tous les efforts des municipes. Ceux-ci font enfin accepter l'avis de retenir ces prisonniers jusqu'à ce qu'on ait appris les décisions de l'assemblée nationale. Ce parti tenoit sous le couteau, pour bien des jours encore, les prêtres prisonniers; leur nombre doubla le lendemain, par l'arrivée d'un second convoi arrêté de même, à la vue de Quillebeuf. En retournant à ses travaux, la populace eut la précaution de laisser une garde choisie parmi les plus furieux, de peur que les nationaux et les municipes ne profitassent de leur absence, pour remettre ces prêtres en liberté. Vingt fois la résolution se manifesta de leur faire subir le même sort qu'aux prêtres de Paris. Quand on parloit de la loi à ses paysans, ils répondoient que la loi avoit été faite à Paris, et qu'il falloit l'exécuter de même. Le jour du massacre

étoit définitivement arrêté pour le dimanche suivant, jour où les paysans de tous les environs pouvoient arriver plus aisément au rendez-vous de sang.

Cependant les Rouennais avoient été intruits du danger de ces prêtres ; la garde nationale vouloit voler à leur secours ; mais il falloit des ordres ; et à Rouen, avec une pleine puissance, étoient alors deux commissaires législateurs ; et le comité des jacobins. Ceux-ci, en voyant arriver des députés de Quillebeuf, leur avoient dit : *Ne saviez-vous pas ce qu'on avoit fait à Paris !* Albite, avec toute la fureur des démons, prêchoit publiquement : *Point de Dieu, point de roi, point de religion, point de prêtres.* Il refusoit la permission que demandoit la garde nationale, pour marcher à Quillebeuf. Enfin l'indignation publique l'emporta ; Albite fut contraint de laiser partir, avec du canon, la généreuse garde de Rouen. A son aspect les assassins effrayés disparurent. Sous l'escorte de leurs libérateurs, les prêtres repartirent de Quillebeuf, la veille même du jour définitivement arrêté pour leur massacre. Ils furent conduits à Rouen, où de nouveaux passe-ports leur furent expédiés. Mais on ne put leur rendre, ni l'argent, ni leurs effets pillés, ni même la somme qu'ils avoient tous payée pour leur embarquement.

Cent quatorze ecclésiastiques, partis sur un troisieme bâtiment, et avertis du sort de leurs confreres, s'arrêterent à la Milleraye. Là, ils eurent aussi leurs dangers à essuyer, leur prison

à supporter, et les mêmes fureurs à craindre. La même Providence veilla sur eux, et les délivra.

A quelque point que la secte des clubs eût dépravé le sentiment de peuple, elle avoit en quelque sorte présumé de la méchanceté humaine, de l'atrocité même. Cent fois et dans cent villes différentes, ce peuple, ou plutôt cette lie du peuple, levoit déjà ses haches, ou préparoit ses piques; au moment de se porter au massacre, on eût dit qu'une main invisible l'arrêtoit. Les démoniaques orateurs la poussoient, l'électrisoient, et lui communiquoient toute leur rage : elle se croyoit résolue à frapper le dernier coup; la voix de quelques citoyens honnêtes, quelques tempéramens, quelques délais imaginés à propos, suspendoient et faisoient avorter ces fureurs. C'est qu'elles n'étoient pas réellement dans le cœur de ce peuple; c'est qui lui restoit toujours un fond de respect et d'admiration même pour les vrais ministres de sa religion; c'est que toute sa rage n'étoit qu'un souffle animé par les jacobins, et qu'un autre souffle éteignoit ou réprimoit. Ces monstres, chefs des clubs, auroient bien voulu suppléer eux-mêmes à cette répugnance ultérieure de la populace; mais il leur en coûtoit de jouer eux-mêmes le rôle des bourreaux. Ils craignoient que ce peuple, difficile à porter au dernier excès contre ses prêtres, ne se tournât contre les assassins. Souvent même, avec tous les efforts, avec toutes les ruses possibles, les clubs ne purent pas réussir à éveiller la colere du peuple.

Nulle part la résolution du massacre n'avoit été plus évidemment concertée qu'à Laval. Quelques jours avant l'exportation, les six cents prêtres distribués dans deux couvens furent réunis dans un seul ; les vingt-quatre gardes furent successivement réduits à cinq.

Ce fut alors, ce fut même le jour où les cinq gardes sembloient choisis parmi les hommes les moins robustes, que cent cinquante brigands arriverent avec leurs sabres et leurs piques pour égorger les prêtres. Alors aussi on vit ce que pouvoient, contre la canaille suscitée par les jacobins, la résolution et le vrai courage. Le premier des cinq gardes étoit un citoyen bossu et contrefait ; d'une complexion très-foible ; mais dans ce corps disgracié par la nature étoit une ame ferme et vigoureuse. En voyant approcher les brigands, il se met devant la porte ; le fusil en joue contre ces furieux, il disposa à ses côtés ces quatre camarades, et défend aux brigands d'approcher. Long-temps ils cherchent à l'intimider eux-mêmes ; il prescrit une ligne au-delà de laquelle ils n'avanceront pas sans qu'il décharge son fusil sur eux, pour les attendre ensuite avec sa baïonnette. Ses quatre dignes camarades sont dans la même résolution, et leur contenance dissipe les brigands.

Les jacobins honteux raniment leurs assassins, les renvoient le soir même faire un nouvel essai. La garde étoit la même ; la même contenance et le même courage les arrêtent. Le même citoyen, au corps difforme, à l'ame forte, leur crie : « Non,

vous n'approcherez pas de ces prêtres sans nous avoir d'abord assassinés, et plusieurs de votre bande mordront la poussiere avant nous. »

Les brigands de nouveau reculoient ; mais quelques-uns de leur cohorte escaladoient ailleurs les murs ; la résistance des cinq braves citoyens avoit heureusement donné aux autres le temps d'arriver, et les brigands furent encore chassés. Le lecteur comparera ces généreux citoyens à ceux qui laisserent si tranquillement égorger à Paris, et tant de leurs freres, et tant de prêtres.

Les Lavallois, ne doutant plus du projet de leur club, prirent des précautions que le cœur leur dicta pour l'empêcher. Sans s'établir d'eux-mêmes en corps de garde, pour ne pas violer la discipline militaire, plusieurs se distribuerent, un à un, certains postes auprès de la prison des prêtres, pour y veiller aux heures de la nuit, et appeler ceux de leurs concitoyens qui étoient convenus d'accourir, si les brigands reparoissoient encore. Les prêtres furent même avertis sécretement de sonner la cloche, s'ils étoient attaqués, afin qu'on pût voler à leur secours.

Les jacobins imaginerent alors un autre moyen, pour que leurs brigands pussent agir plus librement. Le décret de déportation fut lu aux prêtres un jour de foire, et on ouvrit les portes de la prison, comme pour leur donner le temps de se préparer à leur départ. Bientôt les tambours battent la générale et par-tout on publie l'ordre d'arrêter les prêtres et de les ramener en prison.

Presque en même temps on affiche l'ordre de prendre pour l'armée les chevaux de tous les citoyens. L'intention étoit d'exciter une émeute dans la ville, de profiter de ce moment pour égorger les prêtres revenus dans leur prison. L'intention du club fut encore trompée ; les Lavallois donnerent dans leurs maisons asile à ces prêtres ; il n'y eut point d'émeute ; les paysans à qui on enlevoit leurs chevaux dirent tranquillement : « Vous pouvez les prendre. Nous savons ce que vous voudriez ; nous ne résisterons pas, et vous n'aurez point de sédition. »

Ainsi les diverses villes de la France offroient les contrastes les plus frappans ; les jacobins seuls étoient par-tout les mêmes, et par-tout furieux contre ces prêtres à déporter. Ils avoient préparé au Mans d'autres victimes ; ici le prétexte pour les faire égorger fut la plus atroce des calomnies ; on supposa une lettre adressée à M. Perdigeon, curé de Courcelles, et l'un des prêtres enfermés au séminaire. Cette lettre annonçoit des intelligences secretes avec plusieurs femmes de sa paroisse. Ces femmes étoient supposées s'excuser auprès de lui de n'avoir pas encore suivi le conseil qu'il leur avoit donné, en les exhortant à empoisonner leurs maris démocrates ; la lettre fut lue à l'assemblée des électeurs. L'atrocité même de la calomnie en empêcha l'effet ; le peuple tranquille ne courut pas assassiner les prêtres ; les sections conclurent à les faire au plutôt déporter. M. Perdigeon fut retenu dans les prisons du Mans ; on lui fit

dans la suite son procès sur cette prétendue lettre; il fut absous. Les jacobins voulurent se dédommager de ce défaut de succès par la maniere dont la déportation seroit exécutée.

Toutes les mesures prises, à six heures du soir, les prisonniers reçoivent permission de se répandre dans la ville pour se disposer à sortir du royaume; mais il leur est enjoint de se retrouver, dès le lendemain même, et à quatre heures du matin, aux portes de la prison; cent quarante-six prêtres sont à l'heure marquée sur le lieu du départ. Deux cohortes de nationaux armés de toutes pieces se forment, à leur droite, à leur gauche, sur une double ligne. Un canon ouvre la marche, et un canon la ferme, l'un et l'autre chargés devant eux à mitraille, et la mêche allumée. Trois jours entiers les prêtres ont marché sous cette escorte vers la Fleche et Angers; trois jours entiers, les huées, les menaces, les injures grossieres ont retenti autour de leurs oreilles, rien ne s'est trouvé prêt dans les auberges pour les nourrir ou pour les reposer; la charité des fidelles, celle sur-tout des religieuses de la Visitation et de l'*Ave* a essayé d'y suppléer. La plus grande partie des mets envoyés pour les prêtres a été dévorées par leurs gardes; ce n'est là qu'un prélude de tout ce qui leur reste à essuyer sous l'escorte qui releve celle du Mans.

Arrivés à Angers, on eût dit que tous les bandits du canton avoient été convoqués pour insulter et menacer les prêtres prisonniers. Afin de

prolonger l'humiliation et la terreur, on leur fait traverser les rues les plus longues ; ils ne parviennent au château que pour y être tous enfermés dans la chapelle. L'autel dépouillé, les statues des saints renversées, les images religieuses déchirées ; et à leur place, des têtes, des ossemens de mort, des épées en sautoir, des inscriptions, les unes infamantes et atroces contre le clergé, les autres menaçantes, et annonçant aux prisonniers leur derniere heure ; tel est le spectacle qui doit les délasser de leurs fatigues. Un geolier leur apporte de l'eau, du pain noir, et referme sur eux la porte de la chapelle. Deux heures après leur arrivée, elle se rouvre ; c'est une troupe de bandits qui viennent les compter, les contempler, et signaler ceux qu'ils se réservent comme des victimes plus marquantes. Plus tard, c'est une troupe de jacobins qui viennent leur tendre des embûches, essayer de leur arracher des plaintes, quelques propos au moins dont la méchanceté puisse abuser. Un silence modeste et profond est toute la réponse des prêtres.

Le lendemain, ils voient arriver ceux de leurs freres, ou vieillards ou infirmes, dont la nécessité avoit forcé de retarder la marche, et qu'on enferme dans la même prison. Il faut encore ici, comme à Paris, que les médecins menacent de la contagion, pour qu'on permette aux prisonniers de respirer pendant quelque heures dans la cour du château. Il faut que de pieuses dames sollicitent la permission de ne pas les laisser mourir de faim,

elle leur est au moins accordée, et ces ames compatissantes n'oublient rien pour adoucir le sort des confesseurs. Ils ont passé huit jours entiers dans ce château, lorsque le neuf septembre, ils apprennent le massacre de leurs freres dans Paris; le sieur Bachelier, qui leur apprend cette nouvelle, ajoute que la crainte d'un même sort, pour eux, le détermine à hâter leur déportation. Dans le club d'Angers, la question avoit été en effet débattue pendant six heures, et décidée enfin pour le massacre. Il devoit avoir lieu la nuit du samedi au dimanche. Dieu permit que, dans cet intervalle, on apprît avec quelle distinction le duc de Brunswick avoit traité le bataillon d'Angers, à la prise de Verdun. La sensation de cette nouvelle sur les Angevins ne permit pas au club d'exécuter son arrêté. La mort seule manqua au calice de la déportation; encore M. de Couveceille, chanoine de Sillé, succomba-t-il aux rigueurs de sa prison; il expira la veille du départ, dont le jour fut marqué au douze septembre. Pour les y préparer, on commença par leur enlever tout ce qu'ils avoient de numéraire; on ôta même les boucles à ceux qui en avoient d'argent. Il ne fut laissé à chacun que la somme de quarante-huit livres; celle qu'on avoit prise montoit à quarante mille.

Le douze, au matin, ces prêtres liés avec des cordes, attachés deux à deux, sont conduits dans la cour du château; un nouveau bataillon les y reçoit, se forme encore sur deux lignes, au milieu desquelles il les enferme. Ce premier mou-

vement exécuté, le commandant fait charger les fusils à balle; les canons sont en tête et en queue de la colonne; défense aux prêtres de parler, et ordre aux soldats de tirer sur tous ceux qu'ils verroient s'écarter de la ligne. C'est ainsi qu'ils traversent toute la ville. Des voitures les attendoient aux portes; on les y entassa liés et garottés, comme ils étoient sortis de leurs prisons. Ils ne savoient pourquoi on les faisoit attendre dans cette situation, lorsqu'au bout de deux heures, ils voient arriver, liés et garottés, et escortés comme eux, trois cents de leurs confreres, amenés de leur prison du séminaire. Les deux colonnes et les deux escortes partent ensemble, et s'avancent vers Nantes.

Sur la route ils rencontrent, d'heure à autre, des compagnies de fédérés marchant vers les frontieres. Malgré le respect pour les gardes, ces zélés patriotes essaient plus d'une fois d'atteindre avec leurs sabres quelques-uns de ces prêtres. Les lieux de repos pour la nuit sont des hangars, des greniers, des temples délabrés. Les repas sont le pain qu'ils ont une peine extrême à se procurer; ce que des ames charitables leur envoient, pour les soutenir, est encore la proie de leurs gardes.

A Ancenis, l'église des cordeliers, d'abord transformée en club, devient la prison des prêtres à leur passage. Au milieu de la nuit, un jacobin monte avec quarante hommes à la tribune, fait charger les fusils. Un clubiste s'empare de la chaire. Entre ce scélérat prédicateur, et le chef

des bandits, commence une espece de conférence, où les blasphêmes, les imprécations, les menaces et les propos les plus infames se succedent. Les prisonniers attendent en silence que l'ordre de décharger sur eux les fusils des bandits termine cette exécrable conversation. Elle dura jusqu'à quatre heures du matin.

A Nantes enfin, où l'on arrive le quatorze, une milice plus humaine se hâte de délier les prêtres, essaie de les dédommager de tant d'horreurs ; il n'est cependant encore pour eux d'autre logement que le fort, mais au moins tous les secours leur sont donnés avec empressement ; les personnes pieuses suppléent autant qu'il est en elles à leurs besoins les plus pressans ; et facilitent leur déportation.

Ceux des prêtres qui n'avoient pas été enfermés dans les prisons, et qui fuyoient la France en voyageurs ordinaires, les évêques sur-tout, ne furent pas exempts de ces dangers. Plusieurs, ne pouvant même se procurer de passe-ports, errerent long-temps sur les frontieres, cachés pendant le jour dans les forêts ou les creux des montagnes, la nuit suivant des routes mal tracées à travers les collines, quelquefois seuls et quelquefois livrés à des guides dont la fidélité pouvoit être tentée. S'ils étoient apperçus de loin sur les limites, des gardes accouroient, et une mort certaine étoit réservée à ceux qu'ils atteignoient. C'est ainsi que M. de Barral, évêque de Troyes, eût été immolé, si la route à travers laquelle un paysan

le conduisoit avoit été plus accessible. Il prenoit encore son premier repas sur les terres de la Savoie, quand des dames arrivent. « Quoi ! monseigneur, c'est vous ! Il n'y a pas deux heures que des gardes nous ont arrêtées, et nous ont demandé si nous n'avions pas apperçu, comme eux, sur le penchant de la montagne, deux hommes qu'ils cherchoient; et ces deux hommes, nous les reconnoissons à toutes les marques qu'ils nous en ont données, c'est vous et votre guide. »

M. de Balore, évêque de Nismes, étoit échappé à des dangers si grands qu'il ne fut pas possible de persuader aux administrateurs Parisiens qu'il vivoit encore. Un citoyen se présente à ces administrateurs avec les preuves que M. de Balore a suivi le décret de la déportation dans tous ses points; ce même homme requiert en conséquence une somme de trente mille livres, dont le dépôt avoit été saisi, mais dont aucun décret encore ne privoit les prêtres déportés. Les municipes objectent que si M. de Balore est sorti du royaume, c'est avant le 10 août; qu'il doit conséquemment être traité en émigré et non en prêtre déporté. Des certificats en regle démontrent l'existence de M. de Balore dans la ville de Troyes, même après le 26 août. *Cela n'est pas possible*, répliquent les municipes. *Ou bien cet évêque est sorti avant le dix, ou bien il est mort, car il est sur la liste.*

Au lieu de la somme à restituer, le citoyen qui agissoit pour M. de Balore ne put que lui trans-

mettre cette réponse des municipes. Elle devoit remplir la mesure des preuves déjà si évidentes du complot froidement médité, dont le massacre de tant de prêtres avoit été la suite.

Le nom de bien d'autres évêques se trouvoit aussi sur cette liste. Sur cent trente-huit sieges, quatre de leurs confreres avoit prononcé le serment de l'apostasie ; la Providence sembloit avoir voulu rendre à l'épiscopat toute sa gloire en choisissant le même nombre de victimes dans cet auguste corps. Elle arracha les autres aux complots et aux embûches des jacobins. Dans un exil commun ils étoient destinés à diriger par leurs conseils, à fortifier par leurs exemples, ses nombreuses colonies de leurs prêtres que la déportation dispersoit en Europe.

La plupart de ces prêtres arriverent au terme de leur exil, réduits au dénuement le plus absolu, et à peine couverts de haillons que les décrets de l'assemblée les avoit forcés de substituer à la décence, à la sainteté du costume ecclésiastique. Les décrets de cette assemblée ne leur ôtoient pas l'espoir des secours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, soit à raison des propriétés qu'ils y laissoient, soit au moins à raison du modique traitement que les législateurs leur avoient assigné, en s'emparant des biens de leurs églises. Cet espoir même ne devoit pas durer long-temps ; l'impiété et la dureté des impies les priverent de cette ressource. Le Dieu pour lequel ils souffroient leur en ménagea d'autres.

Les premieres victimes de la persécution avoient fui vers Rome. Avant même l'ouverture de la seconde assemblée appelée nationale, bien des pasteurs de tous les ordres s'étoient vus obligés de chercher un asile dans cette capitale du monde chrétien. La charité de Pie VI se dilata à l'aspect de ces prêtres forcés de quitter leur patrie pour avoir confessé la foi. Après le Dieu dont il étoit lui-même le premier pontife, leur constance étoit son ouvrage. Il les avoit instruits par ses leçons, il leur avoit développé la doctrine évangélique, les traditions saintes; sa profonde sagesse les avoit dirigés, en traçant la conduite qu'ils avoient à tenir au milieu des piéges dont l'hérésie, le philosophisme et l'hypocrisie les environnoient. Il avoit été leur oracle; il sut être leur pere. Il les accueillit comme des enfans malheureux, mais dont le dénuement et l'infortune étoient leur gloire, la sienne, et celle de leur Dieu. Il bénit leur constance, il les honora des larmes de son admiration, de sa tendresse; et ses trésors s'ouvrirent sur eux comme son cœur.

Même avant le décret de déportation, plus de deux cents ecclésiastiques Français subsistoient à Rome, sous la protection, et des libéralités du saint Pere; lors de l'exportation, plus de deux mille accoururent dans ses états; d'autres encore, après l'invasion de Nice et de la Savoie, se virent dans la nécessité d'y refluer. Alors le pape ne mit plus d'autres bornes à sa charité, que celle de sa puissance même. Alors, pere commun de tous

les fidelles, il partagea son héritage avec cette immense famille de pasteurs. Au lieu de redouter la multitude, il eût voulu, lui seul, pourvoir aux besoins de tous; il invita spécialement les évêques à se réunir tous autour de cette chaire apostolique, auprès de cette église fondamentale dont ils avoient si bien défendu les droits. Vingt-quatre de ces premiers pasteurs étoient déjà à Rome; c'étoit le collége des apôtres autour de Pierre, et formant sa couronne. Le nombre des autres ecclésiastiques Français s'accroissoit chaque jour, une seule et même ville ne pouvoit suffire à tous. Sa Sainteté voulut au moins que tous, sans exception, fussent accueillis dans le reste de ses états; et des sommes immenses furent assignées sur son patrimoine, pour fournir à leur entretien. A lui seul, émule de la plus généreuse des nations, quel que fût le nombre des prêtres déportés, il voulut que, tous les mois, il fût fourni à chacun d'eux la somme de quarante-huit livres.

A ces exemples de générosité, le saint Pere ajouta celui de la piété la plus édifiante. Il fit fermer tous les spectacles; il ordonna des prieres, des retraites, des exhortations publiques à la pénitence pour fléchir le Seigneur, pour détourner les fléaux que sa colere versoit sur la France, pour obtenir sur-tout la restauration de la religion et des lois dans ce malheureux empire, pour écarter le destin déplorable qui menaçoit Louis XVI, et son auguste épouse, et la famille royale. L'assiduité du saint Pere à ces saints exercices, fut la

plus puissante des exhortations ; Rome par ses soins fut la ville des saints ; elle fit ce que Paris auroit dû faire pour mettre fin à ses malheurs ; elle se couvrit comme Ninive de la cendre et du cilice de la pénitence ; mais le calice du Seigneur devoit s'épuiser jusqu'à la lie.

Pour se livrer aux soins d'une charité sans limite, le saint Pere, du haut de sa chaire apostolique, porta ses regards sur ces régions diverses où la déportation jetoit tant d'autres victimes. Il adressa à divers évêques des lettres, dont l'objet étoit d'animer leur zele secourable envers ceux des prêtres Français que la persécution auroit chassés vers leurs dieceses. A la gloire de toutes les églises voisines de la France, les exhortations du pape avoient été prévenues sans exception, par ces évêques d'Italie, de Savoie, des frontieres du Rhin, des Pays-Bas autrichiens. Les chapitres, les maisons religieuses, les pasteurs de ces contrées faisoient aussi par-tout des prodiges de générosité pour leurs confreres exilés. Leurs détails ne seront pas toujours perdus pour l'histoire. Ils seront un jour réunis par ceux même qui en ont été l'objet ; et alors on apprendra avec étonnement tout ce qu'ont fait les évêques de Nice, de Chamberi, de Malines, et tant d'autres dont la liste égaleroit celle des évêques même qui entourent la France. On y verra sur-tout le cardinal de Guéméné consacrant toutes les richesses qui lui restoient encore au-delà du Rhin, pour appeler autour de lui les curés et vicaires de son diocese, faisant de sa maison un vaste

séminaire, n'ayant avec un nombre prodigieux de ses prêtres qu'une même table, se condamnant à la plus stricte frugalité pour suffire à l'entretien d'un plus grand nombre, et vendant, consacrant tout ce qui annonçoit autrefois le prince du siecle, pour n'être plus que le prêtre de Jesus-Christ entouré de ses membres, et pour eux se faisant pauvre comme eux. On y verra encore ces prodiges de générosité dont les évêques d'Espagne ont donné l'exemple, et qui surpasseroient toute croyance, si les prêtres Français ne nous en avoient donné eux-mêmes l'idée, dans les lettres que nous avons sous les yeux, et dont nous n'extrairons que les faits suivans.

« Nous devons, est-il dit dans ces lettres, une éternelle reconnoissance aux Espagnols, et sur-tout aux évêques. Il faut être témoin de leur charité pour croire à quel point elle s'est portée à l'égard des ecclésiastiques Français. M. l'évêque de Valence en a dans son palais, près de deux cents, qu'il entretient de tout à ses dépens. Frappés de ces bienfaits, nos prêtres ont voulu lui exprimer les sentimens qu'ils inspirent. Pour toute réponse, il a fait écrire, sur les portes de toutes les salles, ces paroles de S. Paul : *Oportet episcopum esse hospitalem.* (Il faut qu'un évêque soit hospitalier.) Celui de Siguenza en a chez lui plus de cent, indépendamment d'un très-grand nombre qu'il a distribués dans son diocese ; et il pourvoit également aux besoins de tous. A Osma, il en est encore un très-grand nombre, dont l'évêque s'est

chargé.

chargé. Plusieurs prélats, et entre autres celui de Cordoue, ont demandé qu'on leur envoyât des prêtres déportés. M. l'évêque d'Orense en veut deux cents pour sa part. Le chapitre de Zamora s'est chargé de cinquante pendant tout le temps que la persécution durera. Le chapitre de Léon en a fait habiller cent, et les entretient de tout. M. de Calahora, dont dépend Bilbao, n'est pas des plus riches; il en a cependant fait habiller plusieurs qui manquoient de tout. Il a dit qu'il vendroit jusqu'à sa croix d'argent et à son anneau pastoral, pour le soulagement des plus nécessiteux. M. l'évêque de Pampelune n'eût jamais pu suffire à tout ce qu'il a fait, et continue de faire, s'il n'avoit été secondé par plusieurs évêques d'Espagne, qui lui envoient des sommes considérables. M. le cardinal de Tolede, le plus riche des évêques d'Espagne, est aussi un des plus généreux protecteurs de nos prêtres. Il en nourrit et entretient cinq cents.

Le clergé de ces diverses contrées ne fut pas seul à déployer sa charité envers les ecclésiastiques Français. Dans toutes les régions où ils arriverent, nombre de laïques leur donnerent tous les secours que l'humanité pouvoit suggérer, et ce ne fut pas même seulement auprès des catholiques, ce fut encore dans les villes mélangées de protestans, dans les régions même où le protestantisme dominoit, qu'ils trouverent de ces ames sensibles, généreuses, empressées à pourvoir à leur entretien.

Malgré les jacobins, l'humanité étoit encore sur la terre. Ils avoient bien fait tout leur possible pour l'éteindre, sur-tout à l'égard des prêtres qu'ils égorgeoient, ou qu'ils ne pouvoient empêcher de fuir; mais dans le Brabant même, dans tous les Pays-Bas Autrichiens, où ils s'étoient fait tant d'amis, on vit des souscriptions s'ouvrir pour l'entretien des prêtres déportés; on vit des ateliers se former pour les habiller et les pourvoir de linge; des dames charitables consacrerent à ces œuvres pieuses le travail de leurs mains; d'autres laïques reçurent chez eux les plus indigens, d'autres s'étudierent à leur procurer une occupation honnête. C'étoit la maniere de secourir ces prêtres la plus conforme à leurs vœux. C'étoit en quelque sorte doubler le bienfait, que fournir l'occasion de le mériter.

A l'orient de la France, une autre nation conservoit trop bien les mœurs antiques, pour que les prêtres déportés n'y trouvassent pas les vertus de l'hospitalité. En vain les jacobins avoient prévenu les Suisses, sur-tout les paysans, par les calomnies les plus odieuses; le bon sens naturel de ces peuples ne fut pas long-temps à leur persuader que les ambitieux ne sont pas ceux qui sacrifient leur fortune à leur conscience; que les vindicatifs ne sont pas ceux qui n'opposent aux outrages, aux rapines, aux massacres, que le silence et la patience. Les Suisses n'avoient pas à offrir les secours des nations opulentes; ils avoient le cœur des peuples bienfaisans; ils

avoient peu de riches, ils furent tous bons. A l'aspect de ces prêtres sans asile, ils les abriterent sous leurs rustiques toits; ils en firent les enfans de la famille. Ainsi que le chef des anciens patriarches, ces bons paysans alloient attendre sur les routes ces prêtres déportés, leur offrir un logement, et les inviter à venir laver leurs pieds, et reposer chez eux. Dans des cantons entiers, chacun de ces bons paysans voulut avoir chez lui quelqu'un de ces prêtres. Ils leur donnoient un lit simple comme le leur; ils les mettoient avec eux à leur table; ils partageoient avec eux leur beurre, leur fromage, leur pain noir; et ce pain leur sembloit plus délicieux, en le mangeant avec les malheureux.

Le canton de Fribourg seul est ainsi devenu l'asile de quatre mille prêtres déportés; et dans plusieurs autres, ils ont été aussi recueillis en très-grand nombre. Ils y sont de même logés et nourris par ces bons paysans.

Les mémoires que je reçois de ces contrées, montrent des bienfaiteurs du même genre dans toutes les classes des citoyens, et me font un devoir de distinguer ceux du bailliage de Romont, canton de Fribourg. Ici, portent entre autres ces mémoires, la générosité, le zele pour nos prêtres déportés ont été si loin qu'on y a vu nombre de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, pourvus du nécessaire auprès de leurs parens, quitter la maison paternelle, et se mettre en état de domesticité, uniquement pour laisser à leur pere et à

leur mere la faculté de recevoir et de nourrir chez eux quelques-uns de ces prêtres. Ici, près d'Estavayer-le-Lac, un de nos confesseurs, accueilli par un curé de village, étoit encore réduit pendant l'hiver à son habit d'été. Le curé n'étoit pas assez riche pour en fournir un plus propre à la saison. L'argent qui lui restoit, étoit dû pour les gages de sa cuisiniere. Il la paya, suivant l'usage, aux fêtes de Noël. Cette bonne femme attendoit ce moment avec impatience. Elle n'a pas plutôt reçu ses gages, qu'elle va les offrir à l'ecclésiastique, le prie et le conjure de les accepter pour acheter au plutôt un habit d'hiver.

Dans le même district, le petit village de Wisternen étoit d'abord peu disposé à recevoir les prêtres déportés. Le curé, mieux instruit de leur cause, la fait connoître à ses paroissiens, leur parle des devoirs de l'hospitalité et de la charité. Bientôt jaloux de partager la gloire de Romont, ces paroissiens y courent pour y trouver aussi des prêtres à emmener chez eux; et en peu de temps il en est jusqu'à quatre-vingts, tous logés et nourris gratuitement dans ce village. Une juste reconnoissance inspire à ces prêtres le désir de se rendre utiles à ces familles patriarchales. Ils donnent des leçons aux enfans; ils leur apprennent à lire et à écrire. Plusieurs même se joignent aux travaux domestiques. *J'ai vu*, écrit M. Dubois, professeur au collège d'Orléans, réfugié dans ces contrées, *j'ai vu plusieurs de ces prêtres faucher le foin avec*

*autant d'assiduité que les paysans même qui les avoient accueillis.*

A l'entrée du canton de Fribourg, porte la même lettre, le seigneur de Villinzo logeoit dans son château une douzaine de prêtres déportés. Le château fut vendu au fermier; les prêtres s'attendoient à se voir dans la nécessité de recourir à quelque autre ressource. A peine le contrat est-il signé, on leur en envoie l'acte, et ils y lisent que le fermier est obligé à continuer ses soins pour eux, et à les loger gratuitement, sous peine de nullité pour la vente qui lui est faite.

La révolution avoit d'abord chassé vers la Savoie, et ensuite plus loin, bien des familles Françaises, et des plus distinguées. Les prêtres Français eurent aussi à se louer infiniment de la générosité et des soins de plusieurs de ces émigrés. Un des seigneurs Français, que la prudence ne permet pas encore de nommer, crainte de l'exposer à la rage des brigands, s'étoit retiré auprès de Geneve dans une petite habitation. Là, M. le marquis ***, son épouse et ses filles vivoient dans une médiocrité qui jadis eût à peine suffi à leurs domestiques. Là, ils appelerent et reçurent tous les prêtres qu'il leur étoit possible de loger avec eux. Leur maison devenoit une espece de séminaire; la table étoit commune; la frugalité des hôtes leur donnoit le moyen de suffire aux besoins de tous.

L'armée révolutionnaire parut; il fallut se disperser subitement. M. le marquis vint à bout de découvrir la retraite de quelques-uns de ses com-

mensaux : ne pouvant plus se réunir à eux, il voulut encore partager avec eux les débris de sa fortune, et leur fit passer diverses sommes, soit pour eux, soit pour ceux de leurs confreres qui en auroient besoin.

Les mêmes lettres nous disent qu'à Lausanne rien n'égaloit l'empressement de diverses autres familles émigrées, pour accueillir les prêtres que la persécution et les armées de la révolution y chassoient en foule. Madame la comtesse d'Aguesseau, madame la présidente de Vesel, et sa mere, se distinguoient sur-tout par leur soin à envoyer, jusque sur les chemins, des domestiques attendre ces prêtres, et les conduire chez elles. Alors des appartemens, qui à peine eussent suffi à deux personnes dans les jours d'une meilleure fortune, se garnissoient de lits, de matelas; on se pressoit, on se resserroit pour faire place à ceux qui arrivoient encore. Ces hôtes généreux s'informoient encore assidument des moyens que les prêtres avoient pour continuer leur route. Ils ne les laissoient pas partir sans y avoir pourvu, autant que les circonstances pouvoient le permettre.

N'omettons pas ici la délicatesse avec laquelle la plupart des ecclésiastiques profitoient de ces secours. Ceux qui n'en avoient pas besoin les refusoient; ceux qui recevoient quelque argent de chez eux s'en servoient pour rendre les sommes qu'on leur avoit données; ils demandoient qu'elles fussent employées pour ceux qui restoient sans moyen. Un prêtre du diocese de Meaux, réfugié

à Fribourg, avoit encore quatre louis. On lui offre une place où il sera nourri gratuitement ; il refuse, en disant qu'il est trop d'autres prêtres dans un besoin urgent. On le presse, on lui représente que bientôt il se verra réduit à chercher ce qu'il refuse en ce moment. Il consulte son grand vicaire ; et sur sa décision, vous le voulez, dit-il, vous croyez que je dois accepter ; eh bien, prenez donc tout l'argent qui me reste, pour le distribuer à ceux qui n'ont rien ; car ce n'est qu'à cette condition que j'accepte une place que vous me dites ménagée par la Providence.

La même Providence poursuivoit et protégeoit par-tout ces confesseurs exilés pour leur foi. A Geneve, dans cette ville même qui fut si long-temps l'épouventail des prêtres catholiques ; à Geneve, l'humanité, la bienfaisance, la générosité, se montrerent dans toute leur étendue. On eût dit que les citoyens de cette ville avoient pris à tâche de réparer les torts de leurs freres de Nismes. L'exemple et la décision des ministres contribuerent sur-tout à cet accueil. Leur corps avoit été consulté par les Genevois pour savoir si les prêtres Français n'avoient pas dû faire le serment que la constitution leur prescrivoit. C'est d'un citoyen même de Geneve que nos prêtres écrivent avoir appris la décision des ministres. Elle portoit que non-seulement les ecclésiastiques Français n'avoient pas dû faire ce serment, mais qu'ils avoient dû au contraire le refuser. Aussi une souscription fut-elle publiquement ouverte pour

les prêtres déportés ; aussi la république les protégea-t-elle hautement ; et quand elle se vit pressée par les armées révolutionnaires, elle sembla plus occupée du danger de ses hôtes que des siens même. Elle vit que ces prêtres surpris alloient se trouver resserrés entre la France, où on les égorgeoit, et la Savoie, où leurs bourreaux se répandoient. Elle ne voulut pas que ses murailles, forcées par une armée de jacobins, fussent teintes du sang de ces prêtres. Elle en avoit reçu six cents ; elle porta l'attention, les précautions, jusqu'à équiper une flotte pour les transporter, et les faire escorter par ses galeres au-delà du lac, où ils n'auroient plus d'ennemis à craindre.

Dans les cercles d'Allemagne, nombre de paysans imiterent les Suisses dans l'hospitalité donnée aux prêtres déportés ; c'étoient les mêmes mœurs, ce fut la même bienfaisance. Lorsque l'écervelé triomphateur de Jemmape s'empara, pour un jour, d'Anvers, de Mons, de Louvain, de Bruxelles; lorsque les prêtres déportés en Brabant se virent obligés de refluer vers Maestricht, Berg-op-zoom et les autres villes de la Hollande, là aussi ils trouverent des ames généreuses, de la protection et des secours. Et quand, pareil au fleuve qui va, rapide, impétueux, se dissiper, se perdre et disparoître dans les sables de Nortwych, de Valkenbruck, quand le vainqueur, traître à tous les partis, après s'être embourbé, et avoir enterré ses triomphes dans les fanges de Villemstad, recula, tout couvert de sa honte et de ses perfidies ; quand tous les

Pays-Bas Autrichiens revinrent sous leur souverain légitime, la preuve des secours abondans que les prêtres Français avoient trouvés dans la générosité de ces provinces et dans la protection du gouvernement, fut dans l'empressement avec lequel ils s'y rendirent encore de toutes parts.

A l'ouest des Bretons et des Normands, et au-delà des mers, est une nation jadis l'émule, et en ces jours le plus parfait contraste des Français livrés au vertige et à l'atrocité de leur révolution. Là, chez un peuple laborieux, tranquille et réfléchi dans toute l'agitation de son commerce; chez un peuple sans faste, et modéré dans toute l'abondance de ses trésors; chez un peuple actif et empressé, industrieux dans tout le calme de son ame et dans tout le sang froid de son caractere; là, tandis que le sceptre de la politique, dans les conseils profonds d'un ministere et d'un sénat auguste, décide le destin des nations voisines et lointaines; là aussi regne l'humanité, là elle semble avoir choisi son trône, établi son empire dans tous les cœurs. Là, les prêtres Français, abordant d'une terre depuis quatre ans entiers agitée par les factions, déchirée par des tigres, par-tout teinte du sang des hommes religieux; là les prêtres Français respirerent en bénissant le Dieu qui leur ménageoit cet asile. Encore sur leurs vaisseaux, et du haut de leurs bords, ils regardoient ces hommes qui les attendoient sur le rivage. Depuis plus de trois ans, tous ceux qu'ils avoient vus portoient sur leurs visages la pâleur

de la crainte, le soupçon des embûches, les sombres symptômes de la peur et de la méfiance, ou bien tous les signes farouches de la haine, de la fureur et de la rage, ils virent ces Anglais, sur le bord de la mer, paisibles, au front calme, assurés sur tout ce qui les entoure; et ils se dirent dans l'admiration, et je disois en admirant comme eux: « Ils sont tranquilles; ils n'ont pas peur; ils ne sont ni effrayés ni effrayans; il est donc un lieu sur la terre où la paix et la sécurité habitent encore; où l'homme voit sans crainte et sans soupçon l'homme son frere. »

Il faut avoir été trois ans en France, au milieu des constitutionnels, des girondins, des maratistes, des jacobins de toute espece, pour sentir tout ce que ce premier aspect des Anglais avoit de reposant, de délicieux pour chacun de ces prêtres, arrivant sur les côtes de la grande Bretagne. Des régions de l'effroi, de la terreur, tout-à-coup transportés dans l'isle de la sérénité, de la confiance, il leur sembloit renaître. C'étoit le doux réveil de l'ame qui, long-temps tourmentée de l'image des monstres, des furies, sort de ce rêve affreux, et ne trouve autour d'elle que des objets rassurans et paisibles. Je le sais par mon expérience, par celle de mes freres déportés avec moi, on ne rend point les sensations, les charmes de ce premier repos de l'homme au sortir d'un empire sous toutes les horreurs des révolutions, se voyant dans ces régions heureuses sous l'influence pacifique des lois. L'habitude des trou-

bles, des alarmes avoit rendu pour nous ce spectacle nouveau. Nos yeux le contemploient, nos cœurs s'en nourrissoient. Nous aimions à le voir, à l'admirer encore à chaque ville et à chaque village que nous traversions sur la route. Nous nous disions les uns aux autres : « Que ce silence est doux ! Ici on n'entend plus ni le cannibal *ça ira*, ni l'horrible *carmagnole*, ni ces tambours sans cesse appellant, ou des sectionnaires en délire, ou des nationaux, des fédérés, des patriotes toujours prêts à tuer. Ici on ne voit plus ces milliers de baïonnettes levées, de piques toujours menaçantes, de sabres toujours nus et toujours errans d'un carrefour à l'autre. Ici à peine trouve-t-on quelques guerriers sans armes ; ils n'en ont pas besoin. L'Océan tient au loin l'ennemi du dehors ; au-dedans les mœurs gardent la loi, et la loi suffit aux citoyens. »

D'autres fois nous disions : « Oh ! comme ils nous regardent ! Avec quel intérêt nos yeux se reposent sur nous ? Comme il semblent nous dire : Que vous avez souffert ! venez et abordez ici vous n'avez plus rien à craindre ; ici on n'égorge pas, ici nous accueillons la vertu malheureuse, nous essuyons ses larmes, et nous la secourons. » Ils nous le disoient en effet ceux qui pouvoient se faire entendre à nous ; ceux qui ne pouvoient pas l'exprimer dans notre langage alloient chercher des interpretes. Ils nous le disoit au moins par leurs gestes ; ils nous le disoient souvent par leurs larmes, et les nôtres couloient sur ce peuple sensible, et nos cœurs bé-

nissoient le Dieu qui l'avoit préservé de nos maux.

Chaque fois qu'un bâtiment chargé de ces prêtres Français paroissoit sur la côte, on eût dit que l'instinct de la bienfaisance l'avoit annoncé aux Anglais; ils arrivoient au port pour nous accueillir, c'étoit à qui nous offriroit une retraite ou des rafraîchissemens. Nous débarquions par cinquante et par cent. Ces Anglais sembloient plus inquiets que nous-mêmes sur nos ressources. Dans des villes où les logemens n'auroient pas suffi, on avoit préparé un lieu vaste et commun pour tous ceux qui manquoient de moyens. Là, ils étoient nourris, visités, interrogés sur leurs divers besoins. On leur préparoit des voitures; on pourvoyoit à tout. Sur la route, souvent un seigneur, une dame, un bourgeois payoit leur dépense à l'auberge, et souvent même tous les frais du transport ou du voyage à Londres. On les retenoit dans les châteaux pour les reposer; on leur mettoit de l'argent dans la main, dans leur poche. On disoit à ceux qui n'en avoient pas besoin : Ce sera pour vos freres. Cent ecclésiastiques m'ont prié de nommer leurs bienfaiteurs dans cet histoire. C'est celle de la bienfaisance générale que j'écris ici, c'est celle de la nation même. Le détail des bienfaits égaleroit celui de nos malheurs.

La nation ne se contenta pas de ces secours momentanées; elle pourvut à leur durée et à leur abondance, par ses souscriptions que la bienfaisance a comme naturalisées en Angleterre.

A Londres, comme à Rome, plusieurs mois

avant la déportation générale, étoient déjà arrivés divers prêtres poussés par les premiers orages. D'abord ils n'y furent connus que par des catholiques, auxquels ils crurent pouvoir s'ouvrir avec plus de confiance. Leurs premiers bienfaiteurs, parce qu'ils étoient aussi les premiers à les connoître, furent un respectable prêtre, M. Meynel, et madame Silburn. La pieuse hôtesse de Sunam fut bénie par le prophete Elysée : au nom seul de madame Silburn, tous les prêtres Français levent les mains au ciel, et implorent ses bénédictions pour celle qui devint la mere et le premier refuge de leurs freres débarqués en Angleterre. Elle étoit aussi l'hôtesse du prophete que Dieu envoyoit devant eux, pour préparer les voies de sa providence à la plus nombreuse de leurs colonies, chez la plus généreuse des nations. Les amis de monsieur Meynel, et de madame Silburn, avoient déjà fourni quatre cents louis pour les premiers prêtres déportés en Angleterre. Les soins, la sollicitude et le zele de M. de Lamarche, évêque de S.t-Pol-de-Léon, montroient déjà celui que Dieu destinoit à être en quelque sorte l'évêque de la déportation. Le jour auquel M. de Lamarche en apprit le décret, il étoit au château de Wardour ; la famille royale, arrivoit à celui de Lulward, et M. de Léon devoit avoir l'honneur de lui être présenté. Ce prélat, oubliant les honneurs de la cour, ne pense plus qu'à ceux de ses freres que la persécution va jeter en Angleterre. Il se hâte de revenir à Londres pour

les y recevoir, et pour leur procurer des ressources. Ces prêtres en effet arrivent bientôt en foule. Sur leur route, et déjà en France, ils ont appris ce qu'est en Angleterre le nom de M. l'évêque de Léon, l'accueil que les Anglais ont fait à ses vertus, combien ils lui ont témoigné d'intérêt, de considération, et tout ce que chacun peut espérer de ses soins auprès d'eux. Sa maison, c'est-à-dire, celle de sa respectable hôtesse, la pieuse Sunamite d'Angleterre, devient le rendez-vous général. La générosité Anglaise les a dévancés. La trompette de la bienfaisance a déjà retenti dans Londres et dans les provinces; la voix de M. Burke est entendue; la souscription est déja ouverte. Le clergé Anglican, les milors, les commerçans, les citoyens de tous les ordres ont déjà envoyé les secours nécessaires pour recevoir, loger, nourrir, vêtir ces colonies de malheureux. M. Wilmot et ses soixante pairs de bienfaisance ont déjà formé leur comité. Déjà tout est prévu, tout se fait avec ordre. Pendant des mois entiers, les prêtres déportés se succedent sans interruption. L'infatigable charité de madame Silburn est sans cesse occupée à les accueillir. De ses fonds propres, elle offre à tous le premier repas de l'hospitalité, et sur-tout à ces vénérables vieillards qu'elle voit excédés de besoin, de fatigue. Déjà des vêtemens, du linge, envoyés par d'autres bienfaiteurs, sont en dépôt chez elle; tout son empresement est de les échanger avec les haillons qui couvrent un grand nombre de ces confesseurs.

Elle n'entend pas leur langage ; tous entendent le sien ; c'est celui de la charité même qui s'exprime par son activité et par le sentiment. Le prélat, en attendant, reçoit, embrasse ces confesseurs, fait pourvoir à leur logement, s'instruit de leurs besoins plus particuliers, ordonne et regle la distribution des secours. Son attention, et son temps et ses soins sont à tous. Ailleurs le comité s'assemble et se fait rendre compte, moins de ce qui est fait, que de ce qui reste encore à faire pour ne laisser pas un seul de ces prêtres dans le besoin. Il s'occupe de ceux qui sont à Londres, il s'occupe de ceux qui sont dans les comtés, de ceux qui sont dans les isles de Jersey et Grenesey, et l'Angleterre entiere semble s'en occuper comme eux. Les souscriptions s'épuisent, les souscriptions se renouvellent ; et le roi et le gouvernement y ajoutent, avec cette noblesse digne de la nation. Winchester se releve de ses ruines ; sur le trône de Georges, d'autres rois en ont fait le palais de leur magnificence ; il a vu plus de gloire à en faire la retraite de six cents malheureux. M. l'évêque de Cantorbery offre ses soins et sa fortune à tous les évêques Français ; presque tous les prélats de l'église Anglicane, presque tous ses ministres semblent oublier la diversité des dogmes pour ne voir que des freres dans la légion des prêtres déportés. Les chaires des pasteurs retentissent des exhortations les plus éloquentes et les plus pathétiques, pour communiquer à tous leurs auditeurs les sentimens de générosité, d'ad-

miration et de respect dont ils se disent eux-mêmes pénétrés. Ils prêchoient, ils cherchoient à émouvoir la commisération, à stimuler la bienfaisance sur ces prêtres comme sur leurs propres ouailles. L'ame de Fénélon étoit passée dans eux ; tout ce que ce modele de bienfaisance universelle avoit fait pour leurs héros Anglais, on eût dit qu'ils vouloient tous le rendre aux confesseurs Français.

Les universités, leurs sages, leurs docteurs, partagent toute la gloire des pasteurs. Celle d'Oxford envoie et double des bienfaits qui annoncent les ressources de Platon et le cœur de Socrate. Ceux dont l'art précieux releve la nature, dans ses infirmités, redoublent, auprès des malades, des soins en quelque sorte plus assidus parce qu'ils sont gratuits. Pas un grand, pas un riche qui croie l'être s'il ne partage ses richesses avec ces nouveaux hôtes. Par-tout le pauvre même apporte son obole. Là, c'est l'ouvriere généreuse qui offre le travail de ses mains, et en refuse le salaire ; ici, c'est la marchande de pommes de terre, qui se plaint amérement que ces prêtres ne reparoissent plus, parce qu'elle n'a pas voulu recevoir leur argent. Là encore, c'est le porteur de lait qui glisse, dans la main d'un de ces prêtres, le gain de sa journée, et se cache dans la foule, crainte d'être apperçu.

L'enfance veut prouver aussi qu'elle est Anglaise. Ce qu'elle avoit pour ses joyaux, pour ses menus plaisirs, elle le ramasse et le met en com-

mun. C'est la souscription de l'innocence ; elle ne sait pas ce que c'est que le malheur, mais on lui dit : Ce sont des hommes qui ont tout perdu ; et elle leur donne tout ce qu'elle a. L'artisan vigoureux n'a que ses bras ; il veut aussi donner ; il double ses journées et son activité. Dans cette classe même d'ouvriers à la journée, un homme au cœur sensible se trouve chez madame Silburn ; il voit quelques prêtres Français arriver avec tout l'extérieur de l'infortune, il s'attendrit sur eux, et il sanglotte ; il ne réprime l'excès de son attendrissement, que pour s'écrier : « Ah, madame ! je suis bien pauvre, mais je peux travailler pour deux. Donnez-moi un de ces prêtres, et je le nourrirai. » Heureuse la nation où se trouvent ces cœurs ! elle étoit digne de se voir appeler la seconde providence des prêtres déportés ; et c'est ce qu'indiquoit si bien cette lettre dictée par la reconnoissance à l'évêque de Saint-Pol, quand, remontant au Dieu de l'évangile, il disoit à ses ecclésiastiques : « Ce Dieu a partagé pour vous en quelque sorte le soin de justifier sa parole divine avec vos nombreux bienfaiteurs. Par eux il peut vous dire comme à ses apôtres : *Lorsque je vous ai envoyés sans bâton, sans chaussures, au milieu des nations, avez-vous manqué de quelque chose ?* Par eux il vous a dit : *Ne vous mettez en peine ni de la main chargée de vous vêtir, ni de celle qui doit vous nourrir.* Qui de vous pourra lui reprocher d'avoir manqué à ses promesses, auprès de la nation qui vous accueille ? »

On vit en effet en Angleterre jusqu'à huit mille prêtres déportés ; pas un seul n'y manqua des moyens nécessaires pour subsister. La somme destinée à chacun fut par mois de deux guinées. Depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au premier août 1793, la souscription fournit trente-deux mille livres sterling. Une quête, ordonnée par le gouvernement, en produisit trente-cinq mille. La dépense, à l'époque du premier août, montoit à quarante-sept mille huit cents livres. A cette même époque, quinze cents prêtres Français à Londres, environ cinq cents dispersés dans les provinces, deux mille deux cents à Jersey, et six cents au château royal de Winchester ; en tout, quatre mille huit cent huit, nourris habillés, logés, entretenus en maladie et en santé, vivoient uniquement sur ces fonds de la générosité Anglaise, et le nombre croissoit de jour en jour. On y en voyoit même qui d'abord avoient nourri plusieurs de leurs freres, et qui ne pouvant plus recevoir leurs revenus, se trouvoient réduits eux-mêmes à recourir à la souscription.

On peut ajouter à ces secours douze mille livres sterling de largesses particulieres qui ne sont point entrées dans les comptes du comité. Et dans ce calcul même n'est pas comprise cet autre espece de dépenses faites par les seigneurs, tels que milord Arundel et autres Anglais, qui ont pris, et nourrissent chez eux un certain nombre de ces ecclésiastiques.

Les émigrés Français laïques eurent aussi pour

eux, à Londres, une souscription spéciale. Elle fut moins abondante, soit parce qu'il étoit plus difficile de constater leurs besoins, soit peut-être aussi parce que leur cause étoit moins bien connue, et que trop malheureusement elle pouvoit paroître dans plusieurs équivoques. L'histoire se chargera sans doute un jour de justifier celle des vrais royalistes. En attendant nous croyons pouvoir dire que, leur reprocher de n'être point restés en France pour y servir la cause du trône, c'est n'avoir pas du tout l'idée de la révolution Française, ou de la maniere dont elle fut conduite dès le commencement.

Les révolutionnaires avoient fait sourdement tous leurs préparatifs. Au signal donné pour le quatorze juillet, par les grands conspirateurs de la capitale, tous les clubs sortirent à la fois de dessous terre. Plus de trois cent mille hommes se trouverent armés en un instant. Dès-lors la grande partie des soldats étoit gagnée, et l'armée désorganisée. Instruits d'avance de leur rôle, les clubs dispersés veillerent à l'instant sur tous les gentilshommes. Dès qu'ils en voyoient seulement trois à quatre réunis, ils fondoient sur eux avec des cohortes de brigands pour les disperser ou les massacrer.

Ces surveillans féroces, à l'instant qu'ils parurent, avoient l'œil par-tout, et dans les villes et dans les châteaux. Toutes les armes, tous les canons, les arsenaux, se trouverent entre leurs mains dans un clin d'œil. Le génie des Bayard, des

Duguesclin, auroit été inutile dès ce moment dans l'intérieur de la France. Tout ce que les gentilshommes pouvoient gagner en y restant, c'étoit la certitude d'y être massacrés, s'ils n'y jouoient le rôle infâme de Demenoux. Quelques-uns ont pu réussir à se cacher avec Gaston ; un plus grand nombre les eût rendus suspects.

La véritable place des royalistes fut à Coblentz, dès que les princes émigrés s'y trouverent, d'autres malheurs, d'autres obstacles les y attendoient. Quand on saura tout ce qu'ils ont souffert si constamment, si inutilement pendant la campagne de Brunswick, quand les ressorts de la politique seront dévoilés, quand on saura toutes les entraves mises à l'activité de la vraie noblesse Française, alors on cessera d'accuser son courage.

Sans doute il se trouva parmi ces chevaliers Français des hommes, sur-tout des jeunes gens, trop peu réfléchis, trop ignorans des preuves de leur religion, trop imbus de la fatuité et de la corruption du philosophisme, des hommes enfin trop peu changés encore pour avoir apporté dans l'émigration ces mœurs, cette réserve, cette édification qui valent mieux que le courage ; mais dans cette noblesse et parmi les autres citoyens émigrés avec elle, il en étoit aussi, et leur nombre s'accrut par la réflexion, il en étoit qu'une conduite pleine de sagesse et de modération, que leur constance ou leur retour à des sentimens religieux auroient pu faire distinguer. L'imprudence et les fautes des uns nuisirent aux autres ; c'est

le cours ordinaire des choses. La reconnoissance des prêtres déportés pour leurs bienfaiteurs ne les empêcha pas de voir avec douleur une partie considérable de ces émigrés, leurs freres et leurs concitoyens, qui pouvoient trouver plus de moyens, si leur cause eût été mieux connue, si leur personne avoit été mieux appréciée.

A ce sentiment près qu'excite dans les cœurs la vue d'un frere moins favorisé, les ecclésiastiques Français ne trouvoient chaque jour en Angleterre que des raisons nouvelles de bénir la Providence qui les y avoit portés. Comblés de tant de biens, il leur eût été dur de trouver tous les temples fermés à leur reconnoissance. L'amour de leur religion les avoit fait chasser de leur patrie, il leur eût été cruel de ne pouvoir en exercer le culte dans leur asile. La Providence et la nation Anglaise ne les servirent pas à demi.

Les révolutionnaires Français, en remplissant leur code des mots de *tolérance* et de *liberté*, avoient porté la tyrannie jusqu'au pied des autels. D'un empire où dominoit la religion catholique, ils avoient impitoyablement banni le culte catholique; ils égorgeoient, ou ils chassoient loin d'eux tout prêtre catholique. En Angleterre, où, deux années avant l'arrivée des prêtres déportés, leur religion seule, au milieu de tant d'autres, étoit sous le joug d'une absolue intolérance, en Angleterre ces prêtres déportés trouverent la tolérance la plus douce, et des temples en quantité ouverts à leur piété.

A travers les orages et les révolutions du culte national, une société nombreuse a conservé dans sa pureté, dans sa ferveur, cette religion catholique, apostolique et romaine, la même encore que celle qui régnoit avant les troubles d'Henri VIII. C'étoit la roche antique et isolée que l'œil du nautonnier contemple avec étonnement, au milieu des mers. Jadis elle fut le noyau d'une isle immense; les tempêtes l'ont battue, les flots ont entraîné le sol qui l'entouroit, les champs et les forêts sont dans l'abîme; elle subsiste, elle s'éleve encore sur les eaux; et son aspect rappelle au voyageur les guerres des autans, les convulsions et les volcans dont elle a triomphé.

En ce jour, les Anglais, malgré toute la diversité de leur culte, oublioient les haines les plus invétérées. Ils étoient tous freres; sous la protection de la loi, sans envie, sans contestations, ils se laissoient à chacun la liberté de suivre le Dieu de leur conscience; dans le culte national, les prêtres déportés virent dominer les prélats, les ministres de l'église Anglicane; parmi ces prélats, ces ministres, ils compterent des bienfaiteurs zélés, pas un seul persécuteur, pas un seul qui leur suscitât des obstacles.

Parmi les catholiques romains, ils avoient trouvé des hommes dont les bienfaits, comme la foi, leur montroient des fréres; en entrant dans leurs temples, ils virent des fideles dont la décence et le recueillement annonçoient des ames choisies, privilégiées dans l'église de Jesus-Christ,

et dont la piété rehaussoit la constance. Un clergé édifiant et zélé cultivoit cette portion chérie et précieuse à l'église. Sous le nom de vicaires apostoliques, quatre évêques distribués dans l'empire Britannique la gouvernoient par leurs vertus et leurs exemples, bien plus encore que par leur autorité.

Les évêques et leur clergé rendirent aux prêtres déportés tous les services de la fraternité; sur-tout ils s'empresserent de leur faciliter la célébration des saints mysteres, de les instruire des lois religieuses du royaume, de prévenir tous les inconvéniens que l'inexpérience pouvoit occasionner. Un prélat recommandable par sa piété, par sa modération et sa prudence, M. Douglas, évêque résidant à Londres, les accueilloit avec bonté, les dirigeoit par ses conseils, comme il les édifioit par ses vertus; il les aidoit de tous les secours que son zele et sa charité savoient leur procurer.

Ainsi la Providence ménageoit aux ecclésiastiques déportés en Angleterre, et tous les secours de l'humanité, et tous ceux de la religion; il étoit dans leur cœur de ne pas se montrer ingrats. M. l'évêque de Saint-Pol fut l'interprete de leur reconnoissance. La nation Anglaise accueillit avec sensibilité la lettre qu'il publia sur cet objet. Elle étoit digne du cœur de ce prélat et de sa piété. Si l'expression resta encore au-dessous de ses désirs, c'est qu'il est en effet des sentimens dont il n'appartient à aucune langue de rendre l'étendue et la

vivacité, comme il est des bienfaits que l'énumération ne peut atteindre. Telle étoit la situation où se trouvoient les prêtres Français en Angleterre.

Ils devoient à Dieu une autre preuve de leur reconnoissance. Afin de redoubler de ferveur dans leur exil, ils se livrerent aux exercices d'une retraite spirituelle. Ce fut alors un spectacle nouveau pour l'Angleterre, que de voir ces nombreuses légions de prêtres accourir le soir et le matin, pendant huit jours, à ces exercices de piété, à ces méditations saintes, à ces discours que M. Beauregard, un de leurs principaux prédicateurs, étoit chargé de prononcer. Dans ces retraites, trois fois renouvelées à Londres, leur cœur s'épuroit par tous les sentimens de la pénitence; il s'abandonnoit à tous ceux de la reconnoissance, envers Dieu et envers la nation Anglaise.

Dans les élans de ce sentiment si bien mérité, plus d'une fois, tous, d'un commun accord, entonnerent ces cantiques qui portoient vers le Ciel leurs vœux, et pour ce roi et pour ce peuple hospitaliers, bienfaisans, protecteurs. Chaque retraite se termina, dans Londres, par un spectacle d'édification qu'il seroit difficile de retrouver dans les annales de la religion. Ce fut jusqu'à douze cents prêtres ( tous ceux qui avoient pu se réunir en ce jour dans l'église ) qui approcherent de la table sainte, et sans interruption, reçurent la communion de la main du vicaire apostolique.

Ce n'étoit pas assez de ce contraste entre l'Angleterre protégeant si hautement huit mille prêtres catholiques romains, et les jacobins Français persécutant, égorgeant, ou chassant tous ces prêtres d'une religion qu'ils disoient encore laisser intacte, le dix-huit octobre débarquerent à Brighthemstone trente-neuf religieuses Françaises bénédictines, de Montargis. Fidelles à leur Dieu, à leurs sermens, elles avoient bravé les embûches des législateurs, les menaces des jacobins, les ruses des apostats, et les dangers d'un long voyage. Elles étoient conduites par leur supérieure, madame de Lévis de Mirepoix. Dans le cours ordinaire des choses, c'étoit peut-être sortir des bornes de la prudence, que se flatter de voir pour elles toutes les idées fléchir, et tous les préjugés céder, au point de leur permettre de vivre en Angleterre, comme elles le faisoient dans leur monastere, aux jours les plus heureux pour la religion.

L'Angleterre prouva que la vertu, la piété opprimées ne présument jamais de ses bienfaits. Le prince de Galles se trouvoit à Brighthemstone, lors de l'arrivée de ces vierges fugitives. Les bontés, la clémence de son altesse royale furent les prémices de la protection qu'elles alloient trouver dans leur asile. Les Anglais admirerent leur courage, leur constance. Elles furent partout reçues avec tous les égards qu'inspire le respect; elles trouverent les secours que commande la générosité. La voix des préjugés se tut pour ne laisser entendre que celle de la bienfaisance. Une

retraite paisible leur fut assurée. Elles y vivent aujourd'hui dans toute la sainteté de leur profession, dans toute la tranquillité que leur assurent la bonté, le caractere, bien plus encore que les lois de la nation.

Le dernier coup de hache étoit porté en France à la religion. Il ne restoit pas même à prouver que la ruine de l'autel entraîneroit celle du trône. Sans avoir à décrire la révolution Française, nous l'avons observé, et le lecteur réfléchi l'aura observé comme nous, une double conspiration s'étoit développée, et la même marche avec les mêmes gradations lui avoit assuré les mêmes succès contre la religion et contre la monarchie.

La réforme du clergé avoit servi de prétexte à la spoliation des prêtres; les abus et les déprédations du fisc en avoient ôté au roi la suprême inspection. Tous les biens du clergé, tout le trésor public, par cette premiere opération, étoient passés à la disposition d'une assemblée de conspirateurs et de rebelles.

Sous le voile du zele et du respect pour les dogmes de l'église, une constitution impie et astucieuse avoit dénaturé la religion, et la rendoit esclave des caprices de la multitude, en protestant, au nom de la Divinité, que l'empire Français étoit monarchique, une constitution monstrueuse laissoit au monarque son nom, et livroit la suprême puissance aux tribuns et aux agitateurs des communes, des clubs, des municipes et des groupes.

Le serment de l'apostasie avoit fait reculer d'horreur tous les vrais ministres de l'église, et livré leurs titres, leurs siéges, les autels, à des pasteurs parjures; le serment des rebelles et des lâches avoit chassé loin des légions Françaises les héros de l'honneur, et livré les armées royales à la bassesse et à la perfidie des parvenus de la démocratie.

Des calomnies sans cesse renouvelées avoient disposé le peuple à se passer de ses vrais pasteurs. Des conspirations, rejetées contre Louis XVI par ceux-là même qui les ourdissoient, avoient montré au peuple son plus grand ennemi dans un roi le plus sincérement dévoué au bonheur du peuple.

Avec la calomnie, la terreur avoit sans cesse environné de ses brigands les ministres de la religion; les émeutes, les armées des bandits, les torches et les piques sans cesse avoient assiégé le palais du monarque, les châteaux de sa noblesse, les possessions et la personne de ses sujets fidelles.

La puissance terrible des mots mystérieux montroit au peuple un monstre *réfractaire* dans tout prêtre fidelle à sa conscience; au seul mot d'*aristocrate*, la fureur et la rage ne laissoient au Français dévoué à son roi que la fuite ou la mort à choisir.

Un même jour avoit conduit ce roi aux tours du Temple, et haché les débris de son trône; un même jour avoit produit la liste des prêtres à enfermer au Carmes, et à livrer aux assassins.

Les défenseurs de la religion étoient, ou égorgés, ou chassés de l'empire; les héros du trône

étoient, ou immolés, ou proscrits comme fugitifs vers Coblentz.

L'autel étoit ensanglanté, le trône devoit l'être. Les impies devoient finir par être régicides ; le troisieme mois depuis le massacre des prêtres ne s'étoit pas encore écoulé, Louis XVI parut sur l'échafaud, et sa tête tomba sous les décrets d'une convention d'assassins, appelée nationale. Ainsi se vérifia cette prédiction si souvent répétée par les ministres du Seigneur : La même main qui menace l'autel renversera le trône.

Pour venger l'un et l'autre, un Dieu en ce moment verse tous ses fléaux. La France avoit été le scandale de l'Europe, elle en est devenue et l'opprobre et l'horreur. Les nations, au nord et au midi, la pressent et la foulent, moins pour la subjuguer, que pour la resserrer et la réduire à ne dévorer qu'elle-même. Sa secte monstrueuse est la bête féroce enveloppée dans ses forêts, de peur qu'elle ne porte ses ravages au loin. C'est la peste entourée de circonvallation par les peuples voisins, pour éviter d'en être eux-mêmes infectés. Les héros de Gaston font la guerre au dedans, tandis que ceux d'Yorck, de Cobourg, de Frédéric font la guerre aux frontieres.

Empire malheureux ! Il se suffiroit à lui-même pour consommer sa destruction. Il n'y a plus de grands, et tous les petits se dévorent ; ceux qui ont égorgé les prêtres du Seigneur s'entr'égorgent eux-mêmes ; tous les premiers rebelles ne sont plus ; Mirabeau est mort, le duc de la Rochefou-

cauld est assassiné, Robespierre a chassé Péthion, Danton a écrasé Condorcet, Marat a emprisonné Brissot, Danton est suspect à ses brigands, et Marat est pourri.

Les jacobins de la Gironde et de Marseille ont pris les armes contre les jacobins de la Seine. Ce sont ces monstres qui se mordent, se déchirent, s'assassinent les uns les autres. Robespierre reste seul au milieu de ses brigands, parce qu'il faut encore des bourreaux à la France. L'anarchie est partout, comme la corruption, le meurtre, la famine, la scélératesse, et le vertige de la rage. Par-tout le peuple souffre, par-tout il pille, il vole, il assassine, par-tout il crie *la liberté*; et par-tout il est esclave de ses bandits. Par-tout il crie *l'égalité*, et par-tout il est également dans la misere.

Si nous avions à continuer l'histoire de la révolution Française, voilà l'affreux chaos qu'elle offriroit à développer. Nous y verrions encore des prêtres entassés dans des prisons, des prêtres assassinés; nous y verrions la suite des outrages dont l'épouse et l'héritier de Louis XVI sont encore abreuvés. Nous verrions la série des forfaits contre l'autel, contre le trône, se prolonger, s'accroître de jour en jour, et la main du Seigneur s'aggravant aussi de jour en jour sur une ville qui tue ses prêtres et ses rois. Mais qui pourroit développer encore l'histoire de cet enfer! Elle n'est, et ne peut nous être connue que par quelques victimes qui lui échappent malgré lui. Les démons qui y regnent, ont encore l'orgueil de ne laisser approcher aucun de ceux qui pourroient dévoiler leurs désordres, leur confusion, leurs nouveaux forfaits, et sur-tout les montrer, tels

qu'ils sont, sous la main d'un Dieu vengeur. Les nations en ont assez appris ; et j'en ai assez dit pour montrer par quels crimes et par quelles horreurs la plus impie des sectes appela ces fléaux.

Puisse le Dieu qu'elle a forcé de les verser sur ma malheureuse patrie, se laisser fléchir enfin ! Si le sang de ses martyrs d'abord cria vengeance, qu'il crie enfin miséricorde. Ils sont nos freres, ces martyrs ; ils se joindront à ces légions de prêtres qu'ils ont laissés dispersés sur la terre. Ils nous verront les presser, les invoquer et les solliciter de faire à notre Dieu commun une sainte violence. Ils étoient nos amis, ils sont morts pour avoir refusé le parjure du schisme, de l'hérésie et de l'impiété : notre cause est la même ; le décret même de notre exil n'en expose point d'autre ; nous le rappelons avec confiance à nos martyrs. Qu'ils unissent leurs vœux aux nôtres ! que leurs prieres soient plus puissantes que les crimes des méchans ! Que l'impie se convertisse ! Que les beaux jours de la France renaissent ! que son trône, son roi, sa reine et ses autels soient rétablis. Assez long-temps les oreilles ont tinté aux nations des vengeances d'un Dieu sur cet empire infortuné. Les maîtres de la terre sont instruits ! l'Europe épouvantée a vu les fléaux qu'appeloient les blasphêmes d'une fausse sagesse. Si le nom des impies, si la mémoire de leur école se conservent encore, ce sera comme le souvenir d'une grande peste, et des armées d'insectes, de reptiles, dont la corruption l'avoit engendrée. Un souvenir plus cher à nos annales, plus doux aux prêtres du Seigneur, sera celui des nations qui les accueillirent, et des bienfaits dont elles les comblerent.

FIN.

# LISTE
## DES ÉVÊQUES ET PRÊTRES,

*Massacrés dans les diverses prisons de Paris, les 2 et 3 Septembre 1792.*

M.GR L'ARCHEVÊQUE D'ARLES.
M.gr L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.
M.gr L'ÉVÊQUE DE SAINTES.

Messieurs

*Hébert*, général des Eudistes, Confess. du Roi.
Dom *Ambroise Chevreux*, général des Bénéd. ci-devant député.
*Després*, vicaire-général de Paris.
*Langlade*, vicaire-général de Rouen.
*Bonnaud*, Jésuite, vicaire-général de Lyon.
*Foucault*, vicaire-général d'Arles.
*De Fargues*, vicaire-général de Toulon.
*Thorame* junior, vicaire-général de Toulon.
*Pazeri*, vicaire-général d'Arles.
*Bruce*, vicaire-général de Beauvais.
*De Lubersac*, aumônier de Mad. Victoire.
*François*, supérieur du séminaire de St-Firmin.
*Fauconnet*, sup. du séminaire des Trente-trois.
*Guérin du Rocher*, Jésuite, supérieur de la maison des Nouveaux-Convertis.
*Andrieux*, supérieur de la communauté des Religieuses de Sainte-Aure.
*Veron*, Jésuite, direct. de la même communauté.
*Félix*, supérieur des Doctrinaires.
*Grilliet*, supérieur du séminaire de Beauvais.
*Meuret*, supérieur de Saint-François de Sales.
*Gallais*, supérieur de la petite communauté de Saint-Sulpice.

Messieurs.

*Salmon*, supérieur de la commun. de Laon.
*Rousseau*, directeur de ladite communauté.
*Savines*, supérieur des clercs de Saint-Sulpice.
*Charton de Milou*, de Lyon, Jésuite, direct. des Religieuses du Saint-Sacrement.
*Cussac*, supérieur des philosophes à St-Sulpice.
*Le Franc*, supérieur des Eudistes de Caen.
*Eurte*, gardien des Cordeliers.
*Lasnier*, directeur de Saint-Nicolas.
*Rousseau*, Jésuite, directeur de la Visitation.
*De la Villecroin*, Jésuite, directeur des Relig. de Belle-Chasse.
*Girault*, direct. des Religieuses de Ste-Elisabeth.
*Thomas (Bonotte)*, Jésuite, direct. des Ursulin.
*Rouchon*, Jésuite, directeur des Religieuses de Port-Royal.
*Le Fevre*, direct. de l'hôpital de la Miséricorde.
*Delfaut*, archi-prêtre de Sarlat.
*Ermes*, docteur de Sorbonne.
*Bouchot*, procureur des Doctrinaires.
*Bernard*, bibliothécaire de Saint-Victor.
*De Turménies*, gr.-maître du coll. de Navarre.
*Briquet*, professeur de Navarre.
*Benard*, professeur au collége de Navarre.
*Philippeaux*, chapelain du coll. de Navarre.
*Keraurin*, proviseur de Navarre.
*Henoc*, professeur au coll. du card. Le Moine.
*Le Grand*, prof. de phil. au collége de Lizieux.
*De Launay*, anc. prof. au collége de Rennes.
*De Salins*, chanoine de Couserans.
*Saint-Sauveur*, chanoine de Sens.
*Longuet*, chanoine de Tours.
*De Saint-Remi*, chanoine de. . . .
*De Pradal*, chanoine de Sainte-Genevieve.
*Marembeau*, secrét. de l'Evêque de Limoges.
*Leclerc*, secrét. du gén. des écoles chrétiennes.
*Clairet*, aumônier d'hôpital.

Messieurs.

*Le Ber*, curé de la Magdeleine, à Paris.
*Gros*, de Lyon, curé de St-Nicolas du Chardonnet, à Paris.
*Estrade*, curé de Charonne.
*Candron*, curé au diocese de Paris.
*Schmitz*, curé au coll. du cardinal Le Moine.
*Bottex*, curé du diocese de Lyon.
*Colin*, curé au diocese de Langres.
*Fougere*, curé de Nevers.
*Maignien*, curé au diocese de Rouen.
*Aubert*, curé de Pontoise.
*Abraham*, curé au diocese de Reims.
*Saint-Martin*, curé au diocese de Séez.
*Poret*, curé au diocese de Séez.
*Le Jardinier*, curé au diocese de Coutances.
*Mauduit*, curé au diocese de Sens.
*Dubuisson*, curé de Barville, diocese de Sens.
*Pellier*, curé de Montigny.
*Boisset*, curé de Niort.
*Auzuret*, curé au diocese de Saintes.
*Roye*, curé en Normandie.
*Quesneau*, curé d'Alonne en Anjou.
*Texier*, vicaire à Saint-Sulpice.
*Ploquin*, vicaire en Touraine.
*Sanson*, vicaire de Saint-Gilles.
*Mouffle*, vicaire de Saint-Merry.
*Dufour*, vicaire de Maisons près Paris.
*Duval*, vicaire de St-Etienne-du-Mont.
*Copeine*, vicaire au diocese de Paris.
*Lezan*, vicaire de Dugny près de Paris.
*Lezan* junior, vicaire en Normandie.
*Le Meusnier*, vicaire de Mortagne.
*Nativelle*, vicaire à Argenteuil.
*Seguin*, vicaire de Saint-André-des-Arcs.
*Laport*, vicaire de Brest.
*Volondal*, vicaire au diocese de Limoges.
*Marmoton*, vicaire de Saint-Severin de Paris.

Messieurs.

*Marchand*, vicaire de Niort.
*Londry*, vicaire de Niort.
*Ossief*, prêtre de St-Nicoias-du-Chardonnet.
*Rousset*, idem.
*Veret*, idem.
*Bize*, idem.
*Balzac*, idem.
*Fautrel*, idem.
*Gillet*, idem.
*Le Clerc*, idem.
*Le Maître*, idem.
*Dubousquet*, prêtre aux Eudistes.
*Beaulieu*, idem.
*Lebif*, idem.
*Blamin*, idem.
*De Camp*, idem.
*Dardan*, idem.
*Durvé*, Jésuite, idem.
*Duperou*, idem.
*Grasset*, idem.
*Falcos*, prêtre de l'hôpital de la Pitié.
*Saint-James*, idem.
*Lacan*, idem.
*Second*, Jésuite, idem.
*Herque du Roule*, Jésuite, idem.
*Duval aîné*, idem.
*Ladevese*, prêtre de l'Hôtel-Dieu.
*Rabe*, prêtre des Enfans trouvés.
*Barre*, prêtre de Saint-Roch de Paris.
*Guilleminet*, idem.
*Dubray*, prêtre de Saint-Sulpice.
*Guerin*, idem.
*Massin*, idem.
*Le Mercier*, prêtre de Saint-Eustache.
*Chiron*, prêtre de St-Jacques-de-la-Boucherie.
*Chaudet*, prêtre de St-Nicolas-des-Champs.
*De Ruelle*, prêtre de Saint-Gervais.

Messieurs.

*Kervisie*, prêtre de St-Jacques-du-Haut-Pas.
*Berar*, prêtre de Saint-Sauveur.
*Carmus*, prêtre à Navarre.
*Guerin*, Jésuite, desservant la Salpêtriere.
*Formanton*, prêtre du sémin. des Trente-trois.
*Giroult*, prêtre de Saint-Firmin.
*Gosse*, prêtre du Saint-Esprit.
*Duteil*, prêtre de Saint-François-de-Salles.
*Thorame aîné*, chanoine de Blois.
*Dufour*, prêtre de Mâcon.
*Monge*, prêtre de Baune.
*Vialanchan*, prêtre d'Alby.
*Portier*, prêtre de Sens.
*Becavin*, prêtre de Nantes.
*Luzeau*, idem.
*Pangonet de Sartret.*
*Regnier.*
*Violard.*
*Vivoi.*
*Aderis.*
*Bouze.*
*Bonnet de Prede.*
*Colmée.*
*Costa.*
*De la Lande.*
*Furcy.*
*Foret.*
*Gandreau.*
*Garrigues.*
*Hedoin.*
*Urbain le Febvre.*
*Fournier.*
*Leroi.*
*Menot.*
*Millet.*
*Mouchet.*
*Mounier.*
*Loublier.*
*Baugue.*
*Boucharette.*
*Augeard.*
*Leaudeveau.*
*Le Gué*, Jésuite.
*Gauthier.*
*Tangier.*
*Collin.*
*Guillaumot.*
*Desgranges*, Jésuite.
*Dumas.*
*Nizel.*
*Teissier.*
*Poncegenor.*
*Grasset.*
*Nativelle.*
*Boubert*, diacre à Saint-Sulpice.
*Ravinet*, diacre de Nancy.

Messieurs.

*Robert*, diacre de Luçon.
*De Rostaing*, diacre de Lyon.
*De Ferriere*, diacre.
*Barreau*, religieux bénédictin.
*Massay*, idem.
*Morel*, capucin Allemand.
*Nogier*, chantre aux Ursulines.
*Lambertini*, clerc tonsuré.
*Thierry*, acolyte.
*Benoît*, de Lyon, (Vourlat) Jésuite.
L'abbé *de Boisgelin*, ancien agent du Clergé.
L'abbé *le Chapt* de Rastignac, vic. gén. d'Autun.
*Lenfant*, de Lyon, Jésuite, prédicateur de l'Impératrice et de Louis XVI.
*Royer*, curé de Saint-Jean en Grêve, à Paris.
*Saint-Clair*, vicaire-général de Di[illegible]
*Taveau*, vicaire de la paroisse de S. Leu.

*Capeau.*
*Simon jeune.*
*Neveu.*
*Gervais.*
*Benoît aîné.*
*Benoît cadet.*
*Despommerais.*

Huit à dix autres Prêtres inconnus.

# TABLE

## DU SECOND VOLUME.

Fin de la Table.